



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 16 décembre 2025

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 16 décembre 2025

AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Adopté

Rapporteure : **Madame Myriam MAURY**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Rapporteur général du budget, président de la Commission des Finances du Conseil régional, représentant Madame la Présidente de Région, Cher Stéphane

Monsieur le Directeur adjoint de la Direction des Finances et du Contrôle de gestion, Cher Bernard
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd’hui à Toulouse pour notre dernière assemblée plénière de l’année.

Nos travaux s’articuleront autour de 3 projets d’avis présentés pour débat et vote :

- deux avis sont portés par la Commission *Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et évaluation des politiques publiques* présidée par Karen SERRES : Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée rendu sur saisine obligatoire et dont la rapporteure est Myriam MAURY ; Le CESER Occitanie et l’analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations, projet d’Avis réalisé dans le cadre d’une autosaisine et le rapporteur est Hubert FAURE.

- Avons-nous besoin d’une macro-région ? Avis rendu en réponse à la saisine de la présidente de Région de mai 2024 intitulée « La reconnaissance de la macro-région Méditerranée (Eurorégion des Baléares à l’Italie – arc Méditerranée ouest et régions pyrénées), avec un enjeu crucial sur les mobilités ». Cet Avis a été élaboré par la Commission *Aménagement du territoire – Politiques environnementales – Mobilités – Infrastructures – Logement* présidée par Michel COLOMBIÉ ; la rapporteure est Claudine GAMBET.

.../...

Avant de débuter nos travaux, permettez-moi de souligner le travail que nous avons produit tous ensemble pour cette 2^e année de la mandature en contribuant chaque jour par votre implication et détermination aux expressions du CESER. Je m’adresse donc à vous, mesdames et messieurs membres de l’Assemblée mais aussi à tous ceux présents ou non, à l’équipe administrative du CESER qui ne ménage pas ses efforts pour que nous gardions le cap, aux élus de la Région qui répondent toujours favorablement à nos sollicitations ainsi qu’aux équipes administratives du Conseil régional. Cher Stéphane, Cher Bernard merci pour votre constante disponibilité, votre engagement à nos côtés dans nos travaux budgétaires. Nous saluons la qualité de présentation des documents budgétaires et la pédagogie dont vous faites preuve pour une bonne appréhension de ces documents, ce qui n’est pas toujours facile.

En début d’année, les CESER ont été menacés de suppression. Nous avons su nous mobiliser pour être toujours acteurs de cette démocratie régionale que nous voulons renforcer en lien avec l’exécutif régional et les élus régionaux. C’est d’ailleurs le sens du manifeste Chemin d’avenir que les CESER de France métropolitaine et d’Outre-mer ont adopté le mois dernier, dans lequel nous formulons 5 pistes d’évolution dans le fonctionnement des CESER. Un débat sera engagé prochainement avec la présidente de Régions de France, qui a été destinataire du document, et les président(e)s de Région. CESER et Conseil régional, nous avons cette chance de représenter deux assemblées constitutives de la Région soulignant l’importance de l’exercice de la démocratie régionale, à une époque où la démocratie reste fragile. Il est crucial de maintenir notre énergie pour servir le territoire régional et ses habitants, tout en valorisant nos travaux.

Occitanie résiliente

Comme vous le savez et tel qu'annoncé lors de notre dernière assemblée plénière, le Conseil régional a élaboré une feuille de route pour les prochaines années, Occitanie résiliente. Elle a été adoptée le 14 novembre dernier.

Neuf plans d'actions sont prévus dans le cadre d'Occitanie résiliente. Nous préparons les réponses aux saisines de la Présidente de Région sur les volets souveraineté alimentaire et souveraineté numérique, attendues par le Conseil régional pour juin 2026 (les plans sur ces sujets devant être présentés pour adoption à l'assemblée plénière du 4 juin 2026). Notre assemblée plénière est programmée le 2 juin.

Souveraineté alimentaire

La question de la souveraineté alimentaire est au cœur de l'actualité, constituant un enjeu stratégique majeur pour la France ; c'est bien entendu le cas pour l'Occitanie, région agricole. Dans le plan Occitanie résiliente, il est rappelé que depuis près de dix ans, l'Occitanie se mobilise pour mettre son économie au service de l'humain et de l'emploi, en étant la première région en euro investi par habitant en matière d'industrie, d'agriculture et de tourisme. Les politiques régionales sont orientées vers une économie diversifiée qui produit localement, qui crée des richesses.

Notre avis qui est en cours de préparation s'intègre à l'action de l'État qui travaille actuellement à l'élaboration d'un grand plan national d'objectifs de production et de transformation de l'agriculture française pour les dix prochaines années en collaboration avec toutes les filières et qui devra s'aligner avec des stratégies nationales existantes (Plan Ecophyto, Stratégie nationale bas carbone, Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat) ; des déclinaisons territoriales sont prévues. Le rapport final va être rendu à la fin du 1^{er} semestre 2026.

En effet, la ministre de l'Agriculture a lancé le 8 décembre les conférences sur la souveraineté alimentaire, visant à renforcer le marché intérieur et les exportations de l'agriculture française. Face à une balance commerciale agricole qui ne cesse de se dégrader et une dépendance accrue aux importations de produits alimentaires, la France, malgré sa vaste surface agricole, ne couvre plus sa consommation. Quant à notre balance commerciale, elle ne cesse de s'effondrer et la France est passée de la deuxième à la sixième place mondiale en exportations agroalimentaires depuis 2000. Les causes incluent la hausse des prix de certaines matières premières, les tensions commerciales avec la Chine et les États-Unis, et un manque d'infrastructures.

Lors de ce lancement, tous les syndicats agricoles ont boycotté le discours de la ministre de l'Agriculture. En effet, la colère des agriculteurs gronde ; ils dénoncent les abattages sanitaires imposés dans le cadre de la dermatose nodulaire contagieuse des bovins apparue en France fin juin, l'avenir de la PAC. Les agriculteurs se sont mobilisés la semaine dernière contre les abattages sanitaires, du Jura au Pyrénées. Suite à la manifestation dans l'Ariège à Borde-sur-Arize le 11 décembre contre l'abattage de plus de 200 vaches, le ministère de l'Agriculture a annoncé l'instauration d'une nouvelle zone réglementée face à la dermatose nodulaire contagieuse concernant les départements de l'Ariège, la Haute-Garonne, du Gers, de l'Aude, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, dans laquelle la vaccination de tous les bovins est obligatoire et intégralement prise en charge par l'État.

Il faut savoir que si une vaccination totale du cheptel français venait à être envisagée, cela aurait des conséquences pour la filière qui ne pourrait plus commerçer... il faudrait stopper temporairement les exportations. Une négociation va s'ouvrir avec l'Italie.

Une manifestation d'ampleur des agriculteurs est prévue à Bruxelles ce 18 décembre.

Notre avis doit contribuer à donner une vision systémique et prospective du système alimentaire régional dont les crises récentes ont révélé les vulnérabilités, en articulant production, transformation, distribution et consommation, dans une logique de cohérence territoriale et de transition écologique. Nous ferons des propositions opérationnelles pour le futur plan régional « Souveraineté alimentaire », intégrant les enjeux de durabilité, de santé publique et d'équité sociale.

Nous avons été sollicités pour émettre un avis sur deux rapports d'Occitanie résiliente présentés à l'assemblée plénière du Conseil régional du 18 décembre : Plan résilience Eau et Désenclavement des

territoires et mobilités décarbonées. Le CESER a pris acte de ces rapports. Il se satisfait de constater que le Plan résilience Eau s'aligne avec ses précédents travaux sur la gestion durable de l'eau (*Avis sur les SDAGE de 2021, manifeste pour une gestion durable et innovante de l'eau en Occitanie de février 2025 (CESER et acteurs économiques), Avis sur la reconnaissance des spécificités de l'agriculture méditerranéenne dans la prochaine PAC de juin 2025*). Concernant le désenclavement des territoires et les mobilités décarbonées, le CESER soutient aux côtés du Conseil régional les projets de lignes ferroviaires à grande vitesse, considérés comme essentiels pour la transition écologique, l'aménagement du territoire, et l'attractivité économique. De plus, le CESER dans son Avis *Carburants alternatifs pour les mobilités, un enjeu majeur et stratégique pour l'Occitanie !*, met en avant l'importance des carburants alternatifs pour la décarbonation et le développement économique local, affirmant que cela représente une opportunité pour renforcer la souveraineté énergétique et promouvoir une économie circulaire. Le Conseil régional est ainsi appelé à maintenir ses efforts dans cette direction.

Les avis en cours sur saisine de la présidente de Région sur l'école publique, les enjeux de la filière spatiale en Occitanie et sur le dialogue entre sciences et société pourront alimenter des plans en cours dans le cadre d'Occitanie résiliente.

Quelques éléments du contexte politique, économique et social de notre pays

Aurons-nous un budget ? Saurons-nous respecter nos engagements européens ? Quel calendrier pour rétablir nos finances publiques ? car « un pays qui ne compte pas est un pays qui ne compte plus », pour reprendre la terrible mais lucide formule de l'ex-commissaire européen Thierry BRETON.

Le spectacle depuis 6 mois de l'Assemblée nationale avec ses 11 groupes et 30 francs-tireurs qui confondent les agences de l'État avec les assemblées consultatives de la République et l'histoire de la décentralisation, ressemble au concours Lépine de la création chaque jour d'impôts nouveaux.

La problématique aujourd'hui est que l'aspiration de chaque Français est cultivée et transformée pour en faire autant de politique de dépenses et pour capter l'électorat en vue des prochaines échéances.

Les besoins de la France sont simples à rappeler : pour ne plus appauvrir le peuple français, il faut créer plus de richesses et valoriser le travail pour tous ; il faut plus de compétitivité et donc plus d'investissements pour développer une économie de production, accompagnée des services nécessaires qui sont liés... et de solides services publics d'éducation, de santé notamment.

Le record d'impôts prolonge le record de dépenses et de pauvreté. Il faut grossir la création des richesses pour pouvoir partager un gâteau plus gros, sinon nous accroîtrons le chômage des jeunes et des seniors.

Le fiscalisme dans un seul pays nous fait descendre au plus bas de l'échelle européenne. Or notre pays, comme les autres pays en Europe, doit faire des efforts pour trouver les investissements nécessaires pour notre défense et la sécurité en Europe. Le parapluie américain ne fonctionne plus, notre autonomie stratégique n'est plus une option, ce que nous avions eu le courage d'exprimer le 2 mars 2022 après l'envahissement de l'Ukraine. La Chine, la Russie et les USA sont attachés au démembrement de la communauté européenne qui nous a assuré depuis 80 ans la paix, la coopération et la prospérité.

Lorsque l'on regarde les résultats économiques dans les dictatures et les conséquences des discours démagogiques, on aperçoit qu'une fois au pouvoir, c'est la disparition des libertés, des conséquences dramatiques pour l'attractivité des pays, la défense du bien commun, et une extension de l'appauprissement !

Quand il n'y a plus de croissance, les gens sont certes plus égaux mais dans la pauvreté... C'est ce qui a provoqué la chute de l'Union soviétique. Or nous devons investir pour le changement climatique l'innovation, la recherche et donner ainsi à la jeunesse et aux familles l'envie d'avoir des enfants, car si

nous ne mesurons pas et ne prenons pas en charge le vieillissement de la population et ses conséquences, la natalité s'affaiblit encore et notre pays aussi !

L'Occitanie en sera la première victime en raison de l'importance de la population qui fait le choix de vivre chez nous !!! Alors que nous voyons des actifs quadragénaires partir habiter en Espagne ou au Portugal et qui gèrent par le télétravail leur vie quotidienne et leurs activités professionnelles !!!

L'enjeu des formations, des qualifications à travers la saisine de la présidente de la Région est fondamentale pour se redresser ; de meilleures qualifications pour les femmes et les hommes permettent de meilleurs salaires et que le travail paie !

Les politiques de construction, d'accès à un logement pour tous sont donc d'une extrême urgence à condition d'y accorder les financements nécessaires, comme tous les rapports du CESER le disent ainsi que les bailleurs sociaux !

C'est aussi l'enjeu de la saisine de la présidente de Région (mais aussi une préoccupation du président de la République) pour combattre les fake news et défendre l'innovation, la science et le progrès, c'est-à-dire combattre les lumières et les valeurs de la République dont la laïcité. Le groupe de travail mis en place pour préparer une contribution dans les délais demandés par la présidente et l'agilité du CESER pour travailler ensemble montrent notre attachement à répondre à un enjeu de société, et la nécessité de faire contribuer la société civile pour défendre un enjeu de civilisation et le détournement des réseaux sociaux pour diffuser des fausses informations et mettre en péril nos valeurs, notre histoire et l'avenir de la jeunesse. J'en remercie la présidente mais aussi les commissions du CESER qui savent dans un temps court croiser des réflexions internes et les auditions nécessaires auprès des milieux scientifiques et universitaires.

Les Orientations budgétaires 2026

La Région sera-t-elle en mesure de mettre en œuvre son nouveau plan de développement en faveur d'une région plus durable, solidaire et prête à affronter les défis climatiques ? Elle va voter dans 2 jours ses orientations budgétaires pour 2026 et le budget en février 2026.

Le CESER a donné son avis obligatoire sur les orientations budgétaires 2026 de la Région comme il le fait chaque année et a été très attentif aux engagements pris et à ce que les plus fragiles soient préservés des conséquences des ajustements budgétaires.

Le projet de loi de finances 2026 (PLF 2026) doit être adopté au plus tard fin décembre. Ces orientations budgétaires de la Région pour 2026 ont été établies dans le contexte économique et budgétaire compliqué et d'instabilité politique que nous connaissons. Le PLF 2026 a pour objectif de réduire le déficit public à 4,7 % (soit 144 Mds €) avec un effort attendu des collectivités territoriales à hauteur de 4,6 à 7,4 milliards d'euros pour cette année ; or la part des collectivités dans le poids de la dette publique n'est que de 10 %, ce qui soulève des questions sur l'équité de cet effort. Pour la Région Occitanie, cela correspondrait à une réduction de 144 millions d'euros de ressources disponibles (baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) liée au financement du Ségur de la santé), des dotations apprentissage et du fonds vert. De plus, le gel de la TVA tend à se transformer en quasi-dotation.

Le CESER souligne l'engagement de la Région envers une gestion financière responsable malgré une baisse des recettes, maintenant un niveau élevé d'autofinancement.

La Région met en avant au travers d'une hausse budgétaire continue, des initiatives éducatives pour combattre les inégalités sociales, les déterminismes sociaux, avec un focus sur la lutte contre le décrochage scolaire et le soutien à l'accès numérique (poursuite de la stratégie de l'Aller vers avec des actions d'informations sur les métiers et les secteurs d'activité, dotations et investissements pour les lycées publics et le numérique éducatif, soutien aux familles via la Carte Jeune...). L'importance du sport comme vecteur de cohésion et de vitalité territoriale est mise en avant, avec un soutien aux clubs sportifs, l'encouragement à l'organisation de manifestations sportives, de la pratique sportive chez les jeunes, la poursuite du soutien aux équipements sportifs et aux CREPS.

L'avis du CESER en cours d'élaboration sur l'école publique se concentrera sur les obstacles spécifiques en Occitanie, tels que le décrochage scolaire et la mixité sociale. L'accent sera mis sur l'identification et la valorisation des pratiques pédagogiques innovantes pour proposer des solutions opérationnelles afin de rendre l'école publique plus équitable et inclusive. Celui sur l'héritage de l'après JOP 2024 fera état des retours sur investissement pour les populations et territoires et évoquera l'ambition de placer le sport et l'activité physique au cœur des politiques de transition et de cohésion sociale.

Les incendies dans l'Aude sont venus rappeler la vulnérabilité de l'Occitanie face au changement climatique, incitant à la mise en œuvre d'une démarche de résilience. Le plan résilience Eau qui devrait être adopté lors de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 18 décembre répond à la nécessaire préservation de la ressource en eau. En 2026, l'accent sera mis sur la transition climatique, le renouvellement générationnel en agriculture et des projets innovants pour l'alimentation. La viticulture est en crise, la Région poursuivra la mise en œuvre du contrat de filière en fixant une stratégie commune permettant d'unir la filière, constituée en consortium, autour d'un message commun et offensif.

Il y a 4 ans, le CESER alertait déjà sur les défis de la région concernant la question de l'eau en s'appuyant sur les projections démographiques. Ceux qui nous ont critiqués à ce moment-là ne sont pas les mieux placés pour nous expliquer aujourd'hui comment nous en sortir car la PRÉVENTION coûte moins cher que la réparation.

Le secteur des infrastructures ferroviaires subit des contraintes budgétaires, mais la Région s'engage à financer des projets de réouverture de lignes, les lignes nouvelles à grande vitesse (Bordeaux -Toulouse et Montpellier-Perpignan) ainsi que les premiers travaux nécessaires à la mise en œuvre des projets de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM). Le port de Port-La Nouvelle se transforme pour devenir un leader de la transition énergétique, axé sur le développement du fret ferroviaire.

Le CESER doit aussi s'intéresser aux enjeux du ferroviaire pour la desserte du Massif central.

Les initiatives dans le domaine de la formation professionnelle visent à répondre aux tensions de recrutement et à accompagner la transformation écologique (développement d'un nouveau modèle d'accompagnement des opérateurs de formation, nouveau Plan Régional de Formation (PRF) pour la période 2027-2030, poursuite des investissements pour lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi : rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, Revenu Écologique Jeunes (REJ), Aide à la Garde d'Enfants (AGE).

Les efforts pour dynamiser l'industrie et soutenir l'innovation continuent :

- lancement de la nouvelle démarche « Occitanie, Terre des nouvelles Industries dans le cadre de la gouvernance spécifique des Territoires d'industrie ;
- lancement du Hub de la transformation industrielle qui rendra plus lisibles et efficaces les soutiens dédiés au renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles ;
- création du Technocampus Hydrogène à Toulouse illustre l'accent mis sur la recherche et l'innovation, plus grand centre de recherche, de transfert technologique et de formation de France dédié à l'hydrogène.

La Région poursuivra son soutien aux Villes universitaires d'équilibre (VUE). Par ailleurs, la Région intensifiera en 2026 son action autour de la formation d'ingénieurs et techniciens (Métiers de demain).

La Région poursuit sa transition vers des solutions de logiciels alternatifs et l'expérimentation de solutions d'intelligence artificielle, pour augmenter l'autonomie technologique de la Région, visant à réduire les coûts et l'impact environnemental, avec l'objectif ultime de sortir du giron des Gafam d'ici 2029.

Mais nous devons reconnaître comme le fait le Président d'Airbus les retards dans la production de l'hydrogène vert comme carburant de synthèse. Le vol d'un Airbus est retardé à 2035, Bosch fermera

le site de Rodez dédié à la fabrication des batteries à hydrogène pour les camions réfrigérés, car il n'y a pas de commande ni de soutien financier de l'Europe pour la conversion de la flotte de camions... et Alstom tarde la construction de moteurs à hydrogène pour des raisons techniques et de maturité de la technologie.

Bien que le CESER relève ces continuités ou nouveautés, il exprime plusieurs points de vigilance face au resserrement des ressources :

- un risque accru de retards dans les versements des subventions, ce qui aurait un impact direct sur les bénéficiaires, notamment les associations, les entreprises, les collectivités partenaires et les structures de santé ;
- une fragilisation du tissu associatif régional est à craindre, en raison de la complexité des dossiers de financement par appels à projets et de la fin des financements pérennes pour les dépenses de fonctionnement ;
- la nécessité de prioriser les compétences régionales, comme l'exige la loi NOTRe de 2015, cela est déterminant dans ce contexte ;
- la nécessaire anticipation de la prochaine programmation européenne 2028-2034, surtout avec la recentralisation annoncée des fonds structurels.

Le CESER demande également que sa contribution à l'évaluation des politiques publiques du Conseil régional soit rendue systématique en application de l'article L4134-1 du CGCT, afin de juger de l'efficacité et de l'efficience de ces politiques dans l'utilisation des fonds alloués, avec pour objectif d'améliorer et d'éclairer la décision publique.

CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations

Restant dans ce cadre budgétaire, le CESER présente l'avis intitulé *Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations*. La Commission Finances du CESER a voulu interroger ses pratiques, établir un état des lieux des procédures, des acteurs et des méthodes de travail, et d'autre part, comparer ces pratiques à celles d'autres CESER afin d'identifier les convergences, les écarts et les leviers d'amélioration possibles. Les CESER de France métropolitaine et d'Outre-mer ont contribué à nos travaux, sur la base du volontariat, au travers d'auditions ou de réponse à un questionnaire en ligne. Cinq CESER (*Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, La Réunion, Normandie*) ont participé aux auditions, tandis que quatorze réponses au questionnaire ont été recueillies (*Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, La Réunion, Mayotte, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Polynésie française, Région Sud, Saint-Martin*) constituant un échantillon représentatif.

Au regard de ces enseignements, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés :

- Associer le CESER aux processus budgétaires relatifs aux Décisions modificatives (DM) et au compte administratif, avec la formulation d'un Avis préalable à l'Assemblée plénière régionale ;
- Renforcer l'analyse de l'impact budgétaire des financements régionaux vers les agences ;
- Obtenir de la Région un retour formalisé sur la prise en compte des recommandations du CESER ;
- Porter à 14 jours ouvrés minimum les délais de transmission des documents ;
- Inviter officiellement la présidence de la commission des finances du CESER à l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de la présentation de l'Avis budgétaire ;
- Moderniser la communication budgétaire (supports numériques, capsules vidéo, présence sur les réseaux sociaux) ;
- Créer une instance partenariale d'évaluation des politiques publiques pilotée par la Région et associant le CESER.

La macro-région Méditerranée

La Méditerranée offre aujourd’hui un paysage avec un ensemble géopolitique sous tensions et fracture, un espace où le réchauffement climatique, plus qu’ailleurs dans le Monde, menace les grands équilibres environnementaux, une région où les inégalités de développement économique et social se creusent chaque jour davantage. Aux urgences et aux périls qui s’accumulent sur ce petit espace, pour renforcer la coopération dans cet espace, plusieurs régions de France telles que Sud/PACA, la Corse, l’Occitanie et d’Espagne ont souhaité dès 2022 avancer vers la mise en place d’un instrument macrorégional qui contribuera au dialogue entre l’UE, les États et Régions du pourtour méditerranéen. Certains sujets, environnementaux notamment, sont considérés comme prioritaires. C'est le cas notamment de l'eau, l'énergie, l'agriculture durable, et les transports maritimes.

Le principe d'un projet de macro-région Méditerranée a été adopté en mai 2023 par le Parlement européen et le Comité européen des Régions, qui vise à identifier des solutions communes avec l'ensemble des Régions méditerranéennes en vue de répondre aux défis climatiques et sociaux en Méditerranée à travers des projets concrets.

Cette démarche commune doit permettre de favoriser la complémentarité entre les dispositifs mis en place par l'UE, les États et les Régions et d'éviter notamment les chevauchements entre les programmes européens existant sur la zone euro-méditerranéenne. Les régions estiment qu'il est urgent de ne plus fonctionner que pour soi mais d'agir collectivement pour relever les défis auxquels est confronté cet espace méditerranéen.

La Présidente de Région nous a saisis en mai 2024 pour avoir notre avis sur la question de la reconnaissance de la macro-région Méditerranée (*Eurorégion des Baléares à l'Italie – arc Méditerranée ouest et régions pyrénéennes*), avec un enjeu crucial sur les mobilités ».

Située entre la Méditerranée, l’Espagne et le cœur de la France, la région Occitanie s’impose comme un carrefour essentiel des échanges européens, portée par une politique régionale ambitieuse visant à renforcer son attractivité et à optimiser ses infrastructures.

Avec un positionnement géographique privilégié entre l’Atlantique et la Méditerranée, elle se structure autour de filières économiques dynamiques, allant de l'aéronautique, du ferroviaire aux énergies renouvelables. De plus, sa situation favorise la coopération transfrontalière, notamment avec l’Espagne. La région est ainsi au cœur de l’Eurorégion Pyrénées-Méditerranée qui comprend l’Occitanie, la Catalogne et les îles Baléares ; des projets communs y sont discutés et mis en œuvre.

Sur le plan logistique, l’Occitanie est dotée de hubs de transport performants : le port de Sète, cinquième port méditerranéen français avec 5,8 millions de tonnes de marchandises, joue un rôle clé dans le transit de marchandises. Parmi les principales filières d’activités, il y a le terminal pétrolier, le terminal agroalimentaire, le terminal de vrac industriel, le terminal roulier avec la Turquie, le terminal de véhicules neufs et d’occasion. Il y a également un réseau ferroviaire dense avec des lignes de fret comme la ligne Perpignan-Cerbère, essentielle pour les échanges transfrontaliers avec l’Espagne. Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) est un grand projet d’infrastructure prolongeant l’itinéraire grande vitesse français entre Bordeaux vers Toulouse et vers l’Espagne. À noter qu’une ligne ferroviaire directe entre les ports de Sète et de Calais inaugurée fin novembre doit permettre de retirer de la route au profit du train environ 40.000 camions chaque année. Cela va désaturer les routes où circulent des camions venus d’Espagne et d’ailleurs. C'est une véritable avancée pour la décarbonation des transports.

Le CESER a d’abord défini ce qu’est une macro-région. Il rappelle ainsi dans son Avis que la mise en œuvre d’une macro-région, espace de coopération entre États auquel peuvent s’associer des collectivités territoriales et des pays tiers, nécessite qu’elle soit structurée autour de trois ou quatre piliers partagés par ses membres ayant pour but de peser auprès des instances européennes, de porter des projets et d’aller chercher des financements.

Pour l’heure, la macro-région Méditerranée est un projet en gestation. Elle n’existe pas et pour devenir réalité, elle devra être validée par les États la composant et donc par l’État français – ce qui est loin

d'être acquis - , puis par la Commission européenne. Aussi le CESER s'est interrogé sur l'utilité de créer ou non une macro-région, formulant quelques recommandations, et a rappelé que d'autres moyens existent pour bénéficier de fonds européens sur des projets communs.

Cela nous oblige à réfléchir au bilan des coopérations qui existent depuis la création de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée.

L'urgence aujourd'hui est d'avancer sur la réalisation par le ferroviaire et des lignes mixtes pour le ferroutage, pour soulager les autoroutes et routes traversées par la colonne de camions qui viennent du sud de l'Espagne et se retrouvent sur l'autoroute A9, A61 et A7 via la vallée du Rhône, et le fret maritime...qui nécessite un travail spécifique des commissions concernées.

Mais j'ajoute que notre travail sur l'adaptation de notre agriculture au regard du modèle méditerranéen dans la nouvelle PAC conjugué à nos travaux pour une autonomie alimentaire, doivent nous permettre de faire aussi du Sud-Ouest le jardin de l'Europe pour ne plus importer des salades, des tomates et des fraises d'Espagne et du Maroc sans goût ni saveur!

Festival de la laïcité

Dans le même temps nous avons su répondre à l'invitation de Carole DELGA aux événements expos et débats organisés dans le cadre des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 sur la laïcité.

Le stand avec le sigle du CESER a pu faire la promotion de l'association Jean Calas de notre ami Claude DUPUY, de l'initiative d'Alain RADIGALES portant sur la question de la laïcité dans les hôpitaux et la sécurité des médecins et personnels victimes de violences et d'agressions, et plus généralement des échanges avec les associations présentes dont la FCPE avec Beatriz MALLEVILLE, SOS Racisme ou encore la Ligue de l'enseignement qu'a longtemps présidé Hélios GONZALO ; étaient aussi présents Olivier-Ronan RIVAT et Jérôme CAPDEVIELLE, nous étions une bonne dizaine de conseillers à participer à cet évènement.

Nos convictions seront durables, le CESER occupe bien sa place au Conseil régional de la laïcité et des valeurs républicaines.

Je vous remercie de votre écoute.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 16 décembre 2025

AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Adopté

Nombre de votants : 151

Pour : 119
Contre : 0
Abstentions : 32

Ne prend pas part au vote : 0

Rapporteure : **Madame Myriam MAURY**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques
publiques »**

Le bureau

Présidente

Karen SERRES

Vice-Président

Florian PASCUAL

Vice-Présidente

Sabine VENIEL LE NAVENNEC

Les autres membres

Marc BORNERAND

Spelca BUDAL

Cédric CABANES

François CAZES

Sophie COLLARD

Francis DECOUCUT

Hubert FAURE

Michel FRANQUESA

Chrystèle GAILLAC

Sophie GARCIA

Valérie GUITTARD

Samuel HERVE

Claudie HOUSSARD

Philippe LAFFORGUE

Emeline LAFON

Jean-Pierre LHERM

Marie-Martine LIMONGI

Lionel LOREAUX

Beatriz MALLEVILLE

Cédric MARROT

Franck MARY-MONTLAUR

Sabine MASERATI

Myriam MAURY

Jean-Jacques MINANA

Laurent NGUYEN

Martine PEDULLA

Yann PUECH

Florence PRATLONG

Michel RAFFI

Olivier RASTOUIL

Géraldine RUSCASSIER

Karine SABAH

Bastien TOUTLEMONDE

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

Monsieur **Stéphane BÉRARD**,
Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Monsieur **Bernard MIFSUD**,
Directeur adjoint Budget, Stratégie et Ressources financières
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE I. CONTEXTUALISATION ET ANALYSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026.....	2
I. Le contexte international et national.....	2
1. Croissance et environnement macro-économique	2
2. Risques structurels, sociaux et financiers.....	2
3. Enjeux géopolitiques et crises	3
4. Le déficit français, le plus élevé de la zone euro	3
5. Implications pour les politiques publiques.....	4
II. Le contexte en Région Occitanie.....	4
1. Points d'attention pour la région Occitanie	5
2. Concernant la Région Occitanie, voici la liste des mesures impactant le budget 2026 (DOB 2026).....	5
PARTIE II. LES OBSERVATIONS DU CESER OCCITANIE FACE AU CONTEXTE DE CONTRAINTE BUDGÉTAIRE NATIONALE	6
I. Un contexte financier national dominé par la montée de la dette publique	6
1. La dette et la Défense, désormais priorités budgétaires nationales	6
2. Une contribution des collectivités jugée disproportionnée	6
3. Faire autant, voire plus, avec moins : la pression sur les collectivités.....	7
II. Des dotations de l'État en baisse qui fragilisent les orientations régionales	7
1. Des recettes fiscales en perte de dynamisme	7
2. La recherche de nouvelles recettes : une marge réduite	7
3. Des mesures de l'État aux effets très contraignants	8
III. Une trajectoire régionale globalement tenue... mais au prix d'efforts croissants	8
1. Un autofinancement encore solide mais sous tension	8
2. Structure de la dette régionale.....	9
3. Un resserrement des ressources aux conséquences multiples : les vigilances du CESER.....	10
IV. La nécessité de systématiser l'évaluation des politiques publiques	12
1. Évaluer pour décider, sans renvoyer un signal de restriction.....	12
2. Une mission pleinement inscrite dans le rôle des CESER	12
PARTIE III. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026	13
1. Les continuités.....	13
2. Les nouveautés.....	17
3. Les ruptures	20
4. Les manques	21
5. Les préconisations proposées par les commissions sectorielles.....	24
CONCLUSION	27
ANNEXES	33
Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »	35
Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »	37
Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »	39
Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »	42

Commission 5 :Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société.....	45
Commission 6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe ».....	49
Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité et Solidarités ».....	52
CONTRIBUTION DU CESER AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE.....	55
LISTE DES ABRÉVIATIONS	59

INTRODUCTION

Le CESER constate le respect par le Conseil régional des délais de transmission du document relatif au Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) 2026, soit 11 jours ouvrés (18 jours calendaires), avant sa présentation en Assemblée Plénière du CESER.

En vertu du Code général des collectivités locales, les CESER sont consultés pour avis sur les différents documents budgétaires des régions avant leur vote en Assemblée plénière¹. Aussi, comme chaque année, la Présidente du Conseil régional Occitanie a saisi le CESER Occitanie par courrier **le 01 décembre 2025** afin qu'il émette son avis sur les orientations budgétaires 2026.

Dans cette perspective, **le 01 décembre 2025** à Toulouse, Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget de la Région Occitanie, assisté de Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint des finances régionales et du contrôle de gestion, ont présenté les éléments proposés au débat d’orientations budgétaires 2026 devant la Commission « Finances - Politiques contractuelles – Fonds européens –Suivi et Évaluation des politiques publiques », les bureaux des huit commissions et de la Section Prospective, en présence du Président du CESER.

Le CESER dispose ainsi de 11 jours ouvrés pour élaborer son Avis et le présenter devant l’Assemblée Plénière le **16 décembre 2025**, suivie par l’Assemblée plénière du Conseil régional Occitanie qui se prononcera sur ces orientations budgétaires, le **18 décembre 2025**. Pendant ce délai, les commissions sectorielles du CESER se sont mobilisées pour contribuer à la production de cet Avis, attestant la volonté du CESER Occitanie de prendre toute sa place dans le débat d’Orientations Budgétaires 2026, et en évaluant au mieux **les continuités, les nouveautés, les ruptures et les manques** des prévisions envisagées pour 2026.

Après la conclusion, les annexes reprennent dans leur intégralité les contributions des commissions sectorielles du CESER qui ont servi de base à l’élaboration de la partie III. Y figure en suivant la note d’analyse du compte administratif (CA) 2024 de la Région Occitanie préparée par la Commission « Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et Évaluation des politiques publiques»² et adoptée le 06 octobre 2025 par le Bureau du CESER. De façon exclusive, le CA 2024 a été présenté en Assemblée Plénière du CESER le 12 novembre 2024, témoignant de la volonté d’exprimer (ou de signifier) l’importance de la contribution du CESER à ce document d’analyse financière du budget régional 2024.

Le CESER souligne également que ces orientations budgétaires s’inscrivent une nouvelle fois dans un contexte d’incertitude persistante. En effet, des restrictions budgétaires ont été annoncées pour l’ensemble des institutions publiques afin de réduire la dette nationale, alors même qu’aucun Projet de loi de finances (PLF) pour 2026 n’a été soumis au vote du Parlement à la veille de son Assemblée plénière consacrée aux orientations budgétaires. À cela s’ajoute un climat d’instabilité gouvernementale — et, par conséquent, économique et sociale — qui semble désormais s’installer durablement au sein de la Ve République. Dans un tel environnement, les prévisions des politiques publiques et leur trajectoire financière se trouvent nécessairement fragilisées, tant dans leur ambition que dans leur pérennité.

¹ Article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER concourt par ses avis à l’administration de la Région. Article L4241-2 du CGCT, le CESER est obligatoirement consulté pour avis sur les différents documents budgétaires de

la Région. Article L4132-12 du CGCT, les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil Régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.

² Note d’analyse du CA 2024 de la Région Occitanie – Contribution du CESER (cf. annexe)

PARTIE I. CONTEXTUALISATION ET ANALYSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

I. Le contexte international et national

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique mondial marqué par une croissance modeste et des incertitudes accrues, tandis que les dimensions sociales et géopolitiques renforcent les fragilités structurelles du système international.

L'économie mondiale est confrontée à de forts vents contraires, liés notamment à la montée des tensions commerciales et à une incertitude politique accrue liée aux politiques économiques mondiales. Des mesures de politique intérieure sont également essentielles pour contenir les risques inflationnistes et renforcer la résilience budgétaire.

1. Croissance et environnement macro-économique

La croissance économique mondiale reste limitée : selon le fonds monétaire international³ le taux de croissance prévu est d'environ 3,0 % en 2025, et 3,1 % en 2026, après une période de croissance plus élevée. Pour les économies avancées, cette croissance est estimée à environ 1,5 % à 1,6 % en 2025.

Les économies émergentes et en développement affichent des perspectives plus robustes mais restent confrontées à un ralentissement : par exemple, l'Inde devrait croître à 6,6 % en 2025, devançant la Chine (≈ 4,8 %) dans cet exercice.

Le commerce international montre également des signes de faiblesse : les flux commerciaux sont attendus en croissance d'environ 1,7 % en 2025, un rythme bien en-deçà des moyennes antérieures.

2. Risques structurels, sociaux et financiers

Le contexte international demeure fortement soumis à des risques baissiers :

- l'escalade des tensions commerciales, notamment entre les grandes puissances, contribue à l'incertitude et freine les investissements.
- les vulnérabilités financières persistent : marchés obligataires volatils, endettement public élevé dans de nombreuses économies, et fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales.
- sur le plan social, les évolutions démographiques (vieillissement dans les pays avancés, forte croissance de la population active dans certaines régions d'Afrique et d'Asie) posent des défis en matière d'emploi, d'inclusion et de capital humain.

³ <https://www.imf.org>

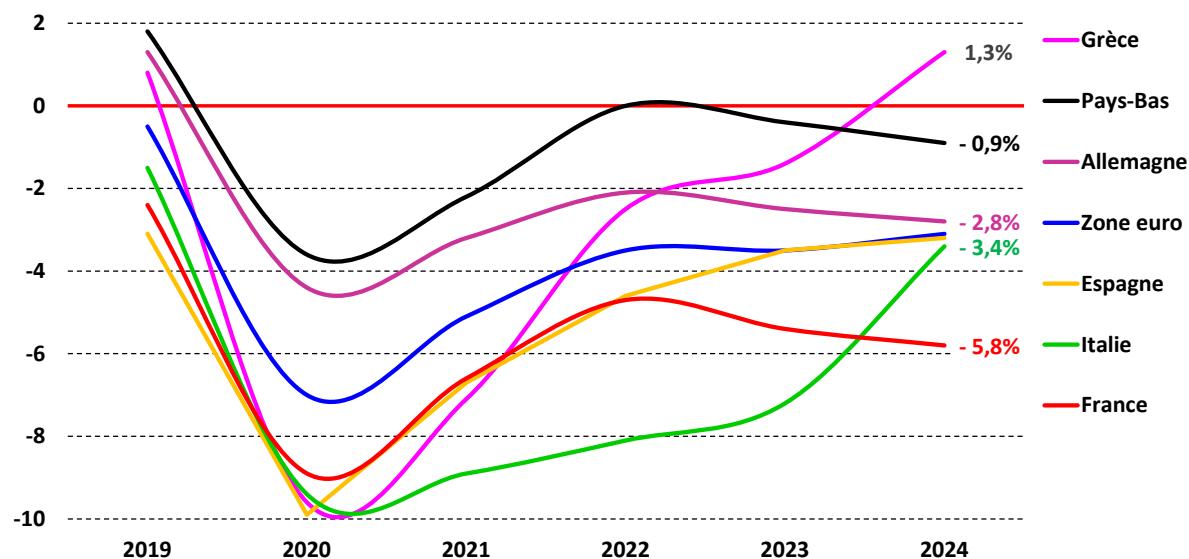
3. Enjeux géopolitiques et crises

Sur la scène internationale, plusieurs facteurs renforcent la complexité de l'environnement :

- Les conflits armés persistants ou renaissants, les tensions géopolitiques (notamment entre grandes puissances) et les sanctions économiques pèsent sur les perspectives de croissance, en particulier dans les régions affectées par des ruptures de production ou des perturbations énergétiques.
- L'évolution des systèmes financiers et monétaires sous l'effet de la fragmentation géopolitique : des mécanismes alternatifs aux systèmes traditionnels de paiement sont en développement dans un contexte de repli régional.
- Les chocs climatiques ou environnementaux extrêmes continuent de représenter un risque majeur pour les économies les plus vulnérables, renforçant la nécessité d'intégrer la résilience dans les politiques publiques.

4. Le déficit français, le plus élevé de la zone euro

La France affiche, en 2024, le déficit public (5,8 %) le plus élevé de la zone euro, dont la moyenne avoisine 3 % .Ce déficit présente un caractère structurel dès lors qu'il intervient hors période crise (« subprimes » ou Covid-19)⁴



⁴ DOB 2026

5. Implications pour les politiques publiques

Dans cette configuration, les États et les institutions internationales sont confrontés à un triple impératif :

- **Stabilité macro-économique et budgétaire** : maîtriser l'inflation, stabiliser les finances publiques, renforcer la confiance des marchés.
- **Modernisation structurelle** : stimuler l'investissement privé, améliorer le capital humain, adapter les chaînes de valeur aux ruptures géopolitiques et technologiques.
- **Cohésion sociale et résilience territoriale** : répondre aux effets de l'emploi, de la transformation économique et des crises (socio-économiques, climatiques, géopolitiques) sur les populations et les territoires.

Ce contexte impose une vigilance accrue : l'impact du ralentissement mondial, couplé aux tensions géopolitiques et aux mutations industrielles, implique de revoir la trajectoire de développement régional, de renforcer l'adaptabilité des filières économiques locales, d'amplifier la formation et l'inclusion, et de réaffirmer la dimension territoriale dans la réponse aux crises globales.

En France, un net repli est enregistré en 2025, à 1,1 % en moyenne annuelle. Ce reflux s'expliquerait principalement par une baisse plus soutenue des prix de l'énergie, tirés par ceux du gaz et des produits pétroliers, un ralentissement des prix des services et, dans une moindre mesure, une accentuation à la baisse de ceux des produits manufacturés. L'inflation alimentaire reste contenue, avec une progression moyenne de 1,4 % en 2025. Les services demeurent le principal contributeur à l'inflation, avec une hausse moyenne de 2,4 %.

Le scénario macroéconomique retenu par le Gouvernement pour 2026, retient une remontée modérée de l'inflation à 1,3 %, portée par une légère hausse des prix de l'alimentation et une contribution de l'énergie moins négative.

Sur le moyen terme, l'inflation prévisionnelle est anticipée à 1,8 %, sur la période 2027-2029.

II. Le contexte en Région Occitanie

Pour la région Occitanie, les données les plus récentes montrent les tendances suivantes⁵ :

- Entre fin mars 2025 et fin juin 2025, l'emploi salarié a progressé de **+0,3 %** en Occitanie.
- Le taux de chômage (catégories A, B, C) est estimé à **8,9 %** au deuxième trimestre 2025.
- Le nombre d'emplois salariés à fin décembre 2023 s'élève à environ **2 548 412** pour la région.
- Le nombre de créations d'entreprises affiche une dynamique positive (mais les défaillances restent à surveiller), tandis que l'emploi intérimaire et certains secteurs conjoncturels connaissent des fragilités.

⁵ Données Insee 2025

1. Points d'attention pour la région Occitanie

- Même si l'emploi salarié enregistre une légère hausse (+0,3 %), la tendance reste modeste et fragile dans un contexte national et international plus incertain. Il faut donc suivre les secteurs qui résistent (numérique, transition écologique, santé) et ceux qui sont plus vulnérables (construction, intérim).
- Le taux de chômage de 8,9 % reste supérieur aux meilleurs niveaux régionaux historiques : la question de l'insertion, de la formation et de l'accès à l'emploi demeure une priorité.
- Les créations d'entreprises et l'entrepreneuriat micro-entreprises restent un levier important pour stimuler la croissance et la diversification de l'emploi régional.
- Face au contexte mondial moins porteur, la région doit s'appuyer sur ses atouts (innovation, tourisme, agro-alimentaire, biotech) et amplifier ses programmes de soutien aux secteurs stratégiques.

2. Concernant la Région Occitanie, voici la liste des mesures impactant le budget 2026 (DOB 2026)⁶

Principaux impacts du projet de loi de finances 2026 pour la Région Occitanie (version initiale) :	Loi de finances 2025	Exécuté 2025	Projet de loi de finances 2026
Gel de la TVA ex-DGF (437 M€) qui redéveloppe une dotation comme en 2017. La progression nationale anticipée est de + 2,6% en 2026 mais la progression octroyée aux collectivités correspondra désormais à l'évolution N-1, soit - 0,3% (estimé)	- 9,6 M€	0	- 11,4 M€ (+ 2,6% évolution nationale 2026) Ou 0 (version Etat)
Après un gel en 2025 de la TVA ex-CVAE (912 M€), il est anticipé une baisse de 0,3% en 2026 (= évolution nationale N-1)	- 20,0 M€	0	- 23,7 M€ (+ 2,6% évolution nationale 2026) Ou 0 (version Etat)
Dispositif DILICO I et II : quasi-doublement en 2026 de la ponction sur les recettes fiscales, minorée d'un remboursement de 30% du prélèvement N-1 :	- 26,0 M€	- 26,0 M€	- 38,6 M€ (= 46,4 - 7,8)
Baisse (2025) puis suppression (2026) de la TICPE : financement du Ségur de la santé	- 5,3 M€	- 6,4 M€	- 18,6 M€
Baisse de la DCRTP et DTCE (<i>identique au plan national mais plus forte en Occitanie car concentrée sur un nombre réduit de Régions</i>)	- 22,9 M€	- 22,9 M€	- 36,7 M€
Baisse de 50% des dotations apprentissage	-	-	- 7,6 M€
Baisse des dotations d'investissement (DRI/DSIL/Fonds vert), Pôles de compétitivité,....	- 9,4 M€	- 10,8 M€	- 2 M€
Gel des autres dotations d'Etat (DRES, DGD et autres)	Ecart croissant avec les besoins opérationnels		
Hausse des cotisations retraites employeurs à la CNRACL : + 3 points/an de 2025 à 2028 (+ 1 point en 2025 lié à la suppression d'une compensation Urssaf versée en 2024)	- 6,9 M€	- 6,9 M€	- 5,3 M€
Produit issu de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS1)	+ 2 M€	+ 2 M€	Stable
Total :	- 98 M€	- 71 M€	- 144 M€ (ou 109 M€)

● **Loi de finances 2025** : possibilité d'instaurer le VMRR et suppression de l'exonération de cartes grises pour les véhicules électriques. 5

= Soit un montant global évalué à 144 M€.

⁶ Rob Occitanie 2026

PARTIE II. LES OBSERVATIONS DU CESER OCCITANIE FACE AU CONTEXTE DE CONTRAINTE BUDGÉTAIRE NATIONALE

Le CESER constate avoir reçu les documents dans les délais réglementaires, soit 11 jours ouvrés (18 jours calendaires) avant l'Assemblée Plénière du CESER. Il remercie la direction des finances régionales pour la qualité de sa présentation en présentiel du rapport des orientations budgétaires 2026. Le CESER tient à souligner le contexte à nouveau incertain cette année lié à l'attente du vote du Projet de Loi de Finances 2026 par l'État.

I. Un contexte financier national dominé par la montée de la dette publique

1. La dette et la Défense, désormais priorités budgétaires nationales

Le Projet de loi de finances 2026 confirme deux orientations fortes :

- La hausse des frais financiers liés à l'évolution du taux et du montant de la dette souveraine française ;
- et l'augmentation du budget de la Défense, qui passe de **50,5 Md€ en 2025 à 57,1 Md€ en 2026**⁷.

Ces évolutions ramènent le budget de l'éducation nationale en seconde dépense, derrière les frais financiers de la dette. Pour la première fois depuis le début de la V^e République, la question de la défense — souvent envisagée dans un cadre européen — redevient un axe stratégique national. L'annonce récente d'un nouveau service militaire national volontaire en est une illustration supplémentaire.

Parallèlement, l'État vise un **déficit ramené à 4,7 % du PIB en 2026**, impliquant un effort budgétaire de **31 Md€**, via des réductions de dépenses et certaines hausses de prélèvements.

2. Une contribution des collectivités jugée disproportionnée

L'effort financier demandé aux collectivités territoriales s'accroît fortement.

L'État retient une contribution de **4,6 Md€**, soit 14,6 % de l'effort total. Mais les représentants du Conseil régional estiment que l'impact réel se situe entre **5,8 et 7,4 Md€**, en intégrant :

- les hausses pluriannuelles des cotisations CNRACL,
- les pertes liées à la réforme de perception de la TVA,
- et les baisses de dotations évaluées en autorisations d'engagement.

Cet effort doit être rapproché de la part modeste que représentent les collectivités dans la dette publique totale (environ **10 %**), alors même qu'elles voient leurs marges se réduire.

⁷ Prévisions du PLF 2026

3. Faire autant, voire plus, avec moins : la pression sur les collectivités

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026 donne l'image d'une situation maîtrisée, mais le PLF 2026 impose à la Région Occitanie une baisse de ressources de **144 M€**.

Le Conseil régional souhaite maîtriser sa dette tout en maintenant un bon niveau d'investissement. Dans ce contexte, il a choisi le report ou l'étalement de certains engagements. Il fait le choix de réduire la durée de sa capacité de désendettement. Le CESER souligne l'absence de mention explicite de certains arbitrages déjà opérés. Les exemples concernant 2 universités de Montpellier-suspension ou report d'un projet immobilier et de son financement, ou des constructions d'annexes dans les lycées, ainsi que le report dans le financement de nouvelles rames pour le secteur du transport, illustrent des décisions rendues en ce sens.

L'ensemble des choix du Conseil régional en matière de contraction de dépenses de fonctionnement n'est pas non plus précisé.

II. Des dotations de l'État en baisse qui fragilisent les orientations régionales

1. Des recettes fiscales en perte de dynamisme

L'ensemble des recettes prévisionnelles inscrites au Budget Primitif 2025 (hors autorisation d'emprunt) s'élève à **3,2 Md€**, un niveau stable comparativement à 2024. Si l'on neutralise les flux associés au Feader et au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), au titre de leur impact équivalent en dépenses, l'évolution réelle correspond à une baisse de 3 %⁸.

Les ressources régionales reposent sur trois fiscalités non maîtrisées :

- **TVA**, ressource principale mais désormais gelée en valeur et assimilée à une quasi-dotation ;
- **TICPE**, dont les modalités liées au Ségur de la Santé ont été remises en cause ;
- **cartes grises**, seul levier direct de taux pour les Régions.

Les dotations (DCRTP, etc.) et participations évoluent peu ou diminuent, tandis que la fin des programmes 2014-2020 et React-EU génère un creux temporaire dans les financements européens. Le **prélèvement DILICO**, à hauteur de **46,4 M€**, ajoute une charge supplémentaire de fonctionnement.

2. La recherche de nouvelles recettes : une marge réduite

Une des rares possibilités de ressources nouvelles annoncée par le PLF 2026 est le VMRR (versement Mobilité Régional et Rural). Il est proposé aux Régions d'instaurer cette VMRR pour financer la compétence d'AOM (Autorités Organisatrices de Mobilité) sur le territoire (dépenses de fonctionnement et d'investissement des services de mobilité). Par délibération du 12 juin 2025, la Région Occitanie a décidé de mettre en place ce VMRR, au taux maximum légal de 0,15% de la masse salariale sur quelques communes et EPCI pour les organisations publiques, privées et associations employant au moins 11 salariés. Le produit prévisionnel du VMRR se situerait entre **42 et 50 M€** pour 2026. Le CESER Occitanie rappelle que le VMRR est une fiscalité locale qui pourrait ne pas être égale d'une Région à l'autre. Il implique un transfert de charge vers les employeurs, et constituerait un impact économique.

⁸ Rob Occitanie 2026

3. Des mesures de l'État aux effets très contraignants

Les mesures de l'Etat prévues dans le PLF 2026 affectent les rares ressources de la Région en prévoyant deux réformes importantes⁹ :

- la transformation de la fraction de TVA ex-DGF en dotation gelée (**437 M€**) ;
- la mise en œuvre d'un mécanisme de dynamique nationale limitée (-0,3 %) et d'un écrêtement des recettes de TVA.

Ces mesures traduisent un désengagement de l'État, avec des conséquences concrètes :

- absence de compensation sur le Ségur de la Santé,
- non-application du bouclier tarifaire énergétique dans les lycées,
- renforcement des difficultés pour mettre en œuvre les politiques régionales, et contraintes des orientations budgétaires.

Avec la baisse des dotations et concours financiers (DCRTP, apprentissage, fonds vert, etc...) et les mesures financières impactant les ressources des collectivités (gel de la TVA, poursuite du PIC), le CESER note la possibilité évoquée par le Conseil régional de rouvrir une négociation avec l'État ou de recourir à d'autres types de financement de type PPP-partenariat public-privé, pour obtenir des compensations ou financements nouveaux.

III. Une trajectoire régionale globalement tenue... mais au prix d'efforts croissants

1. Un autofinancement encore solide mais sous tension

Le Conseil régional maintient un autofinancement autour de **500 M€**, mais la perte de **144 M€** de recettes laisse présager un nécessaire resserrement des politiques publiques.

Les objectifs du DOB 2026 sont ambitieux¹⁰ :

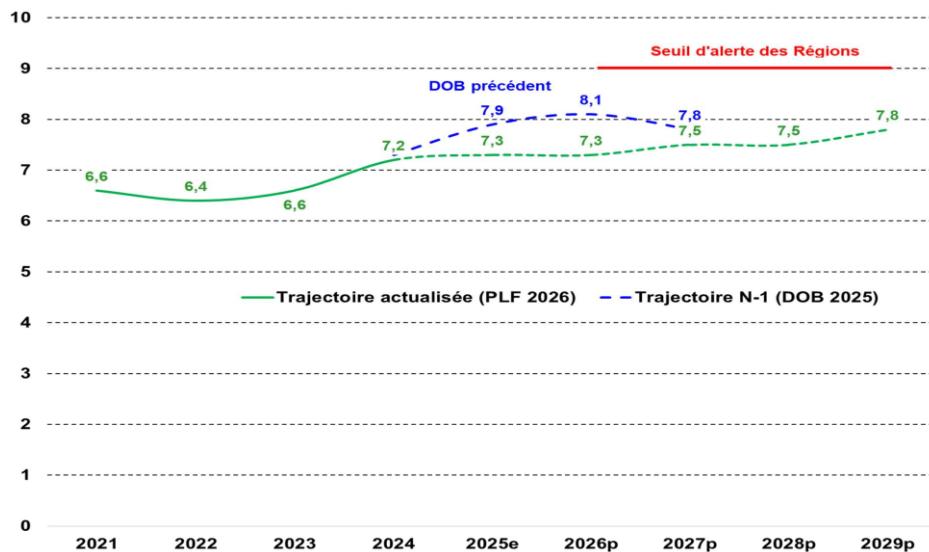
- autofinancement brut maintenu à **500 M€** ;
- stabilisation puis réduction de la dette régionale ;
- maintien d'un bon niveau d'investissement : relèvement de la trajectoire de référence de 2022-2027 de **5,94 à 6,33 Md€** ;
- capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Cette trajectoire démontre une résilience certaine, mais au prix de choix budgétaires de plus en plus contraints.

⁹ ROB Occitanie 2026

¹⁰ ROB Occitanie 2026

Évolution anticipée de la capacité de désendettement (exprimée en années)¹¹



2. Structure de la dette régionale¹²

La Région poursuit sa stratégie financière, avec un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement et du poids de la dette pour reconstituer et conforter l'autofinancement net en limitant le recours à l'emprunt. Le montant de l'épargne de gestion (excédent brut de fonctionnement) s'établira à **503.3 M€ fin 2025**, générant une épargne nette (réduction faite des remboursements en capital et intérêts de la dette) de 325 M€. Des tendances identiques sont retenues pour 2026. Ainsi, l'autofinancement se maintient, le recours à l'emprunt poursuit sa baisse alors que l'investissement demeure à un niveau élevé, autour de 1 Md € en 2024, 2025 et 2026.

L'encours de dette atteindra **3 760.7 M€ fin 2025** (3 667.4 M€ après neutralisation du provisionnement obligataire de 12.3 M€ par an). Il est réparti entre quatre composantes:

- Les banques institutionnelles (Banque européenne d'investissement, Caisse des dépôts et consignations pour un montant cumulé de 1 398.7 M€ (37.2 % de l'encours),
- Les emprunts obligataires : 791M€ (21% de l'encours),
- La Banque Postale: 497.3 M€ (13.2 %),
- Les banques commerciales (Crédit Agricole, Société générale, Caisse d'Epargne etc.) : 26 %.

La répartition de l'encours par type de taux est le suivant :

- Taux fixe: 2 866.1M€ (76.2 %),
- Taux variable: 639 M€ (17 %),
- Taux révisable indexé sur le livret A: 255.6 M€ (6.8 %).

¹¹ ROB Occitanie 2026

¹² Idem

Le contexte national et international et notamment la dégradation de la note attribuée à la dette souveraine française influe sur la courbe des taux long terme qui enregistrent une forte progression entre 2021 et 2025(+3.8 %).

Le volume emprunté pendant l'année 2025 devrait s'établir à 315 M€ pour une autorisation d'emprunt inscrite au BP de 349 M€. Pour l'exercice 2026, dans l'objectif de maîtriser son endettement, la Région envisage de mobiliser 170 M€ d'emprunts bancaires et obligataires.

La capacité de désendettement du Conseil régional s'établira à **7.3 années en 2025**, pour un seuil d'alerte des Régions estimé à 9 années (Le DOB 2025 prévoyait une capacité de désendettement en augmentation à 7.8 années).

Le service de la dette

Le service de la dette évolue de 209 M€ en 2022 à **281.8M€ en 2026**. Sa progression découle de l'augmentation significative des intérêts (41.7 M€ en 2022; 78.8 M€ en 2026) et des remboursements en capital (139.5 M€ en 2022; 189.8 M€ en 2026).

L'option fondamentale de sécurisation des finances du Conseil régional, à savoir renforcer l'équilibre entre excédent brut d'exploitation et endettement est confortée.

Cette configuration permet de soutenir l'investissement (en baisse, mais qui retrouve les valeurs en euros courants des campagnes antérieures au Covid-19). Sur ce plan les autorisations de programmes ne sont qu'imparfaitement suivies par les crédits de paiement. On peut le regretter au plan politique, mais pas au plan financier puisque l'emprunt, prévu à hauteur de **349 M€**, n'a finalement été souscrit qu'à hauteur de 315 M€. Il paraît cependant au CESER que l'encours de dette pourrait être présenté de manière plus exhaustive puisque n'est pas mentionnée la dette portée par des entités satellites du Conseil régional.

La capacité de désendettement du Conseil régional, initialement estimée à 7.9 ans au DOB 2025 ne sera que de 7.3 ans fin 2025. Cette perspective est maintenue pour 2026. Si l'on peut se féliciter de voir que le Conseil régional maintient sa capacité de désendettement sous le seuil d'alerte de 9 ans, on ne peut cependant ignorer la nette augmentation de ce ratio qui s'établissait autour de 6 années en 2022. Toutefois, les projections financières relatives aux flux nets de dette 2026-2029 fondés sur une intensification des remboursements du capital de la dette et un moindre recours à l'emprunt aboutissant à une baisse progressive de l'encours de dette sont satisfaisants au plan comptable

3. Un resserrement des ressources aux conséquences multiples : les vigilances du CESER

Si les orientations budgétaires 2026 semblent, à première vue, préserver les principales politiques publiques régionales, le CESER Occitanie souligne plusieurs points de vigilance majeurs dans un contexte de contraction durable des ressources.

Un risque accru de retards dans les versements et soutiens financiers

La diminution des recettes, combinée au maintien des ambitions régionales, fait peser un risque réel sur les délais de paiement des subventions. La contrainte financière se traduit par des décalages dans les flux de versements, avec des impacts directs pour les bénéficiaires : associations, entreprises, structures de santé, collectivités partenaires...Le CESER insiste auprès du Conseil régional pour que les versements soient faits dans les délais prévus et ainsi ne pas rajouter des difficultés supplémentaires à

ces bénéficiaires. Cette forme de « tension » devient l'un des premiers symptômes du resserrement budgétaire, et c'est l'une des causes de défaillances des organisations bénéficiaires.

Un risque avéré pour le tissu associatif régional

La baisse des financements publics fragilise un secteur associatif essentiel à la cohésion sociale, culturelle, territoriale et pour les transitions écologiques et climatiques en Occitanie. Le CESER souligne la nécessité de maintenir un soutien régional pérenne, en priorité pour les structures de proximité agissant auprès des publics les plus vulnérables. Il demande au Conseil régional de définir clairement les critères guidant le maintien ou la réduction des subventions. Ces critères devront être transparents, concertés et fondés sur l'utilité sociale, l'impact territorial et la contribution aux priorités régionales. Le CESER alerte également sur la complexité et la lourdeur des dossiers par appels à projets, qui nécessitent parfois des recrutements supplémentaires dont le financement n'est pas pérenne, contrairement aux subventions de fonctionnement.

Une priorisation contrainte des compétences régionales

La raréfaction des marges de manœuvre peut conduire le Conseil régional à se recentrer sur ses compétences dites « historiques » au détriment de domaines pourtant essentiels à long terme. Le CESER rappelle que les compétences stratégiques inscrites dans la loi NOTRe¹³ — aménagement du territoire, logement, habitat — ne doivent pas être reléguées en seconde ligne sous l'effet des arbitrages budgétaires.

Il note toutefois que le Conseil régional continue d'assumer des choix politiques forts dans des domaines qui ne relèvent pas de ses compétences obligatoires, notamment la santé, les QPV, et la réouverture de nouvelles lignes ferroviaires. Ce volontarisme doit cependant être regardé à l'aune de sa soutenabilité dans un contexte de ressources en diminution.

Anticiper la prochaine programmation européenne (2028-2034)

L'arrivée prochaine des fonds européens 2028-2034 constitue un enjeu majeur. S'ils offriront initialement de nouvelles marges, ils pourraient également masquer temporairement la baisse des concours financiers de l'État, créant un risque de perception artificielle de stabilité. En parallèle, les discussions en cours au niveau européen concernant une éventuelle recentralisation du FEDER et autres fonds structurels vers les États pourraient réduire la capacité d'action régionale et rendre plus incertain le pilotage territorial des politiques européennes.

¹³ L'article L4221-1 du code des collectivités territoriales modifié par la loi NOTRe

IV. La nécessité de systématiser l'évaluation des politiques publiques

Dans un environnement budgétaire contraint, l'évaluation devient un outil stratégique incontournable pour assurer la pertinence, la lisibilité et l'efficacité de l'action régionale.

1. Évaluer pour décider, sans renvoyer un signal de restriction

Le CESER insiste sur le fait que l'évaluation doit porter prioritairement sur les dispositifs à fort impact — aides aux entreprises, centres de santé, dispositifs d'insertion et de formation, etc. Il ne s'agit pas de réduire ou de complexifier l'accès aux aides, mais de mieux documenter les résultats, d'identifier les leviers d'amélioration et de garantir une utilisation optimale des fonds publics.

2. Une mission pleinement inscrite dans le rôle des CESER

La loi NOTRÉ du 7 août 2015 a renforcé les prérogatives du CESER en matière d'évaluation. L'article L.4134-1 du CGCT rappelle explicitement que les CESER doivent¹⁴ : « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».

Dans ce contexte, la systématisation de l'évaluation constitue non seulement une obligation légale, mais également un **levier essentiel d'aide à la décision**, particulièrement nécessaire lorsque chaque euro engagé doit produire un résultat démontré

¹⁴ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460>

PARTIE III. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

1. LES CONTINUITÉS

Transports et mobilités

Le Conseil régional poursuit son engagement en faveur des mobilités douces et du transport ferroviaire de voyageurs (achat de nouvelles rames ferroviaires, contribution aux projets de Services Express Régionaux Métropolitains et des pôles d'échanges multimodaux...).

Logement

Dans le cadre de son Plan Habitat Durable, la Région indique poursuivre son soutien à la réhabilitation et la construction de logements sociaux, ainsi que son aide au financement pour la rénovation et la construction de logement étudiants et pour les jeunes en formation ou mobilité. Ce secteur, particulièrement en crise, est devenu un enjeu majeur pour les français (en Occitanie, 200 000 personnes sont en attente d'un logement social, soit une progression de +11 % par rapport à 2024). Le CESER sera très vigilant sur ce point. Le CESER fait également remarquer que les budgets alloués ne sont pas en adéquation avec les ambitions affichées.

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Le Conseil régional indique continuer son soutien aux QPV et aux associations dont le rôle est essentiel. Toutefois, en 2025, la Région a diminué ses aides à des associations, aujourd'hui en danger. A ce titre, le CESER s'inquiète du devenir des associations dans un contexte de coupes budgétaires importantes. Par ailleurs, le statut du bénévole devrait être un sujet prégnant. Il conviendrait également d'évaluer les associations à partir de résultats opérationnels.

Transition agroécologique et durabilité

Le Conseil régional confirme son engagement en faveur de la transition agroécologique. L'accompagnement des exploitations vers des modèles durables reste prioritaire, notamment via les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et les dispositifs d'aide à l'investissement.

Soutien à l'agriculture biologique

Le Plan Bio 2023-2027 reste un pilier stratégique des orientations budgétaires, avec des efforts pour sécuriser et accompagner la filière face au ralentissement de la consommation de produits biologiques. Cependant un déséquilibre persiste entre les prix élevés pour les consommateurs et les marges des intermédiaires, au détriment direct des revenus des agriculteurs auquel le Conseil régional devrait remédier.

Renouvellement des générations

La question du renouvellement des générations agricoles reste centrale. Les dispositifs tels que la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) et les aides spécifiques sont reconduits pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations.

Souveraineté alimentaire et circuits courts

La volonté de renforcer la souveraineté alimentaire et de structurer les filières pour une alimentation locale et durable est maintenue.

Territoires ruraux et de montagne

L'attention particulière aux massifs, le soutien à l'agropastoralisme (dans le cadre du PSN) et la mobilisation du Parlement de la Montagne sont poursuivis.

Plan régional pour l'eau

La gestion de l'eau reste au cœur des priorités, avec un accent sur la mobilisation des ressources et le développement des infrastructures hydrauliques.

Accompagnement des entreprises agroalimentaires

Le Conseil régional poursuit l'extension des dispositifs d'aide à la transformation écologique et digitale des entreprises agroalimentaires, il y a en effet un besoin de renforcer leur compétitivité et d'accélérer la relocalisation des activités de transformation.

Développement économique

Le CESER se réjouit, malgré le/les contexte(s) mouvant(s), de la continuité des soutiens aux entreprises. Il encourage le Conseil régional à cibler les projets structurants dans les territoires, ainsi que ceux permettant une maximisation de l'effet levier des deniers publics régionaux et des retombées sur le développement économique et l'emploi en Occitanie.

Le CESER relève la volonté régionale de maintenir son soutien à l'innovation des entreprises de son territoire.

Agences régionales

Le CESER constate que la rationalisation du fonctionnement de ses agences régionales a été engagée avec la création de l'agence unique Occitanie culture le 1^{er} octobre 2025. Le rapprochement de l'AREC et l'ARAC, ainsi que la création d'une nouvelle agence de l'attractivité (regroupant le Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie et l'Agence AD'OCC) devraient être menés en 2026. Tout comme l'an dernier, le CESER sera attentif à ce que ces fusions ne se fassent pas au détriment de la qualité des services rendus et restent en phase avec les besoins des acteurs dans les territoires. De plus, le CESER demande à pouvoir bénéficier d'informations régulières sur ces fusions et de participer à la définition de leurs critères d'évaluation.

Tourisme

Le CESER salue l'accompagnement du Conseil régional pour la transformation énergétique et environnementale des entreprises du tourisme au travers de ses dispositifs « Contrats Entreprises d'avenir » et « PASS Transformation », ainsi que son travail en faveur de l'emploi saisonnier.

Développer la recherche

Le Conseil régional poursuit sa politique de soutien à la recherche dans un contexte budgétaire restreint qui l'amène parfois à réduire le périmètre de ses dispositifs. La Région accompagne ainsi les entités de recherche via son Appel à projet (AAP) « Emergence », le renouvellement du soutien aux « Défis clés » et le soutien aux projets « Excellences » portés par les Universités lauréates de l'AAP France 2030. Le Conseil régional poursuit par ailleurs son soutien aux projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche (Technocampus Hydrogène Occitanie à Toulouse, Laboratoire CEFE à Montpellier, bâtiment dédié à la filière « Vigne et Vin » à Montpellier Sup Agro...).

Favoriser l'innovation via le transfert de technologies

Le Conseil régional continue de favoriser le transfert de technologies entre laboratoire et entreprise, notamment via le dispositif « Preuve de concept » visant à encourager les nouveaux partenariats, mais aussi l'AAP collaboratif I-Demo alliant développement expérimental et innovation industrielle. Enfin, le Conseil régional poursuit son soutien aux Pôles universitaires d'innovation, acteurs incontournables du transfert de technologies, de l'incubation de startups et du développement d'innovations de rupture.

Soutenir l'enseignement supérieur pour permettre l'égalité des chances

Le Conseil régional maintient son investissement pour l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur : il soutient le développement des Villes universitaires d'équilibre (VUE), maintient ses aides à la mobilité internationale dans un contexte budgétaire contraint (mais supprime certaines possibilités

de cumuls d'aide). Il soutient par ailleurs la construction et la réhabilitation de logements étudiants sur le territoire.

Financer la formation professionnelle

Le Conseil régional stabilise son soutien à la formation professionnelle pour répondre aux fortes tensions de recrutement et former les demandeurs d'emploi, notamment en s'appuyant sur l'offre de formation tout au long de la vie proposée par les établissements d'enseignement supérieur.

Coordonner la diffusion de la Culture scientifique technique et industrielle (CSTI)

Le Conseil régional poursuit la coordination et la promotion de la CSTI, notamment au travers de son AAP CSTI pour favoriser l'accès au savoir.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, le CESER Occitanie salue la volonté du Conseil régional de préserver l'essentiel des actions utiles au soutien de la sphère ESRI, soutiens garants des compétences futures et de la souveraineté régionale.

Un engagement réaffirmé en faveur du pouvoir d'achat des familles

Le Conseil régional maintient une politique volontariste confirmée dans le DOB 2026 pour garantir « la rentrée la moins chère de France », dans un contexte de forte tension budgétaire. La Carte Jeune Région demeure le pivot des aides : gratuité des manuels, premiers équipements professionnels, ordinateur LoRdi, aide à la culture et au sport. Ces dispositifs permettent une économie estimée à 800 € par élève et par an, contribuant directement à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Accessibilité des transports scolaires

La gratuité des transports scolaires reste un marqueur fort de l'action régionale. La politique de mobilité pour les jeunes (ex : dispositif « +=0 ») soutient à la fois le pouvoir d'achat, la transition écologique et l'égalité d'accès aux établissements, notamment en zones rurales.

Le DOB 2026 confirme l'importance stratégique de cette politique dans un contexte où les mobilités constituent un frein majeur à la réussite éducative et professionnelle.

Qualité et accessibilité de la restauration scolaire

Le Conseil régional poursuit la montée en gamme de la restauration via le programme « L'Occitanie dans mon assiette », avec un objectif affirmé de forte part de produits locaux, bio ou de qualité. Le FRAR continue d'aider les familles en difficulté et reste un levier essentiel pour garantir l'équité d'accès à la restauration scolaire.

Le DOB rappelle que la restauration est un enjeu à la fois social, sanitaire et territorial.

Modernisation, sécurité et transition énergétique dans les lycées

Le Conseil régional poursuit son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour moderniser et sécuriser les lycées, en cohérence avec les engagements climat-énergie : construction ou extension de lycées (ex : Cournonterral, Tournefeuille, Pibrac) ; rénovation énergétique ; déploiement d'ombrières photovoltaïques ; renaturation des espaces ; sécurisation généralisée des établissements.

Cette politique s'articule avec la volonté affirmée dans le DOB de créer des établissements résilients, sobres et adaptés à la croissance démographique régionale.

Poursuite des actions d'orientation

Les dispositifs engagés se consolident : Maisons de l'Orientation et Maisons Mobiles ; plateforme ID. Stages ; événements ID. Métiers ; actions de lutte contre l'autocensure (notamment des jeunes filles) ; accompagnement à l'orientation dès la 5e.

Le DOB 2026 renforce l'idée d'une stratégie « d'aller vers » afin de répondre aux enjeux d'information, de mobilité et d'égalité des chances.

Formation professionnelle et articulation avec l'emploi

Le Conseil régional poursuit son soutien à la formation professionnelle, avec : des modules gratuits à distance ; des dispositifs pour les publics éloignés de l'emploi ; des formations en entreprise (plus de 1 000 salariés concernés en 2025) ; les Salons TAF comme articulation entre orientation, formation et emploi.

Le DOB insiste sur la nécessité de moderniser le secteur de la formation, d'accompagner les organismes face aux transitions, et de préparer le futur PRF 2027–2030.

Maintien d'une stratégie littorale structurée autour du Plan Littoral 21

Les OB 2026 confirment le rôle central du Plan Littoral 21. Le CESER salue la mise en œuvre du PACCLO (Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie) qu'il avait préconisé dès 2019 dans son Avis « Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie ». Il souligne l'intérêt du guide régional destiné à renforcer l'accompagnement des SLGITC (Stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte), en cohérence avec la loi *Climat et Résilience* et le SRADDET, et encourage la poursuite de cette démarche. Le CESER attend toutefois que le Budget primitif précise les engagements financiers et les actions concrètes liées au PACCLO et au soutien aux SLGITC.

Poursuite du soutien à l'économie bleue et aux filières maritimes

Les OB 2026 confirment la continuité des actions en faveur de l'économie bleue : accompagnement des filières halieutiques via les 13 mesures FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture), poursuite des contrats de filière pêche et conchyliculture et troisième année du contrat « industries et services nautiques ». Le CESER souhaite que le Conseil régional renforce ces soutiens, essentiels pour structurer durablement ces filières, et propose d'ouvrir ces contrats de filières à d'autres secteurs.

Maintien des investissements dans les ports régionaux, notamment autour de l'éolien en mer

Les OB 2026 confirment la poursuite des grands projets portuaires : à Sète-Frontignan (quai I1, infrastructures, terre-pleins), à Port-La Nouvelle, «port de la transition énergétique en Méditerranée» autour de l'éolien flottant (fin des travaux de la SEMOP en 2026 et des travaux liés aux premières éoliennes en mer), ainsi qu'au Grau-du-Roi (pontons). Le CESER note que les investissements portuaires demeurent un axe de développement majeur et structurant de l'action régionale.

Poursuite du soutien à l'EEDD (Éducation à l'environnement et au développement durable)

Le CESER souhaite que le Budget primitif traduise concrètement les engagements en faveur de l'EEDD autour de 3 priorités : renforcer la démocratie environnementale, consolider la stratégie régionale d'éducation à l'environnement, développer une communication claire sur les risques climatiques. Il se félicite de la reconnaissance du Réseau GRAINE Occitanie et souligne la nécessité de poursuivre et de renforcer le soutien aux acteurs de terrain, dans un contexte de fragilisation des financements associatifs.

Santé, sport, culture, cohésion sociale, précarité et solidarités (pages 85 à 87 du DOB)

Parmi ces continuités, le CESER relève la poursuite de l'action de lutte contre les déserts médicaux, par le déploiement d'une offre de santé de premier recours dans les territoires déficitaires et par l'emploi de médecins salariés. Cet engagement, qui n'est pas une compétence obligatoire des Régions, est transversal à différents enjeux : aménagement du territoire, santé, égalité des chances et d'accès aux soins. Le CESER relève que le Conseil régional, qui devait initialement aider au lancement des centres de santé le temps que ceux-ci trouvent leur équilibre financier, poursuit son action en la matière. Il s'interroge dès lors sur la viabilité du modèle économique et sur la capacité d'autofinancement de ces centres. Il s'étonne que ces établissements n'apparaissent pas dans la stratégie régionale du Ségur en Occitanie, alors qu'ils contribuent au maillage territorial de l'offre sanitaire, et qu'ils ne bénéficient pas du soutien financier de l'État.

2. LES NOUVEAUTÉS

Transports et mobilités

Le Conseil régional bénéficie du Versement mobilité Régional et Rural (VMRR) mais qui reste malgré tout symbolique. En Occitanie, ce versement est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2025 et constitue une nouvelle recette dédiée au compétence d'AOM de la Région, comme le transport ferroviaire. Rappelons que le Conseil régional, récupère également directement la recette commerciale de la vente des titres de transport pour les trains liO (121 M€) et pour les transports routiers interurbains et scolaires (15 M€).

Urgence climatique / environnement

En novembre 2025, Le Conseil régional a approuvé : Ambition « Occitanie Résiliente ». Le CESER salue le travail complet réalisé, en lien avec l'urgence climatique, et qui couvre des thématiques fondamentales comme la préservation de la biodiversité, l'environnement ou encore la question centrale de l'eau. Toutefois, ce plan ambitieux nécessite des moyens à la hauteur et le CESER s'interroge sur la capacité du Conseil régional, à le mener dans sa globalité. Rappelons que ce nouveau modèle de développement s'inscrit dans les priorités affichées du SRADDET « Occitanie 2040 » en complément du second pilier qui est le rééquilibrage territorial. Ce dernier point, étant également un enjeu majeur pour l'Occitanie dans un contexte de forte progression démographique et de saturation de ses métropoles.

Pacte régional pour la souveraineté alimentaire

Ce pacte, déclinaison de la stratégie « Occitanie Résiliente », vise à renforcer la production locale et à sécuriser les approvisionnements. La commission 2 prépare un avis sur ce sujet pour la plénière de juin 2026.

Sécurité financière agricole

Le soutien à la viabilité économique est renforcé par la pérennisation des instruments financiers, notamment via le fonds de garantie FOSTER, pour assurer la résilience des exploitations.

Forêt et prévention des incendies

En complément des actions engagées en 2025 pour la lutte contre les méga-feux, l'OB 2026 prévoit un soutien immédiat aux territoires touchés par les incendies de 2025, ainsi qu'un renforcement des dispositifs de prévention.

Accélération d'Occit'Alim

Le GIP (consolidé en 2025) passe à une phase de déploiement accéléré avec l'adhésion de nouvelles collectivités, pour concrétiser l'objectif d'approvisionnement local dans la restauration collective.

Feuille de route « Occitanie résiliente – Ambition industrie »

Le CESER salue l'ambition régionale de proposer un nouveau modèle de développement pour les prochaines années (2026-2035) qui tient compte des bouleversements actuels et potentiels de notre société. Ainsi, le Conseil régional affirme sa volonté d'accompagner ses filières d'avenir et les métiers de demain et d'agir pour la réindustrialisation de son territoire.

Cependant, sur les 14,5 milliards d'euros projetés sur la décennie, le Conseil régional prévoit un abondement de 2 milliards d'euros sur la période. L'essentiel du financement de la feuille de route est fondé sur le recours à des financements externes à l'institution régionale (État, Europe, financements privés...), ce qui le rend incertain.

Occitanie, Terre des nouvelles industries

Le CESER se félicite de l'engagement de l'institution régionale au travers de cette démarche, auprès des « Territoires d'industrie ». En effet, nous plaidons, depuis plusieurs années, pour la mise place de dispositifs spécifiques vers les 15 Territoires d'industrie en Occitanie qui sont le bon niveau pour la veille et les remontées d'alertes des fragilités au sein des territoires.

Il paraît important de veiller à ce que les entreprises de l'économie sociale et solidaire, ainsi que celles de l'économie de proximité puissent bénéficier de ces soutiens. En effet, elles participent à la stabilisation et au renforcement de l'emploi sur les territoires et à leur développement économique en assurant, notamment, la continuité des services.

Par ailleurs, nous saluons la volonté régionale d'accentuer, en 2026, sa politique d'aménagement de foncier économique.

Fonds « Souveraineté, Industrialisation et Défense »

Le Conseil régional annonce le lancement d'un nouveau fonds régional « pour offrir des solutions complémentaires de financement aux entreprises qui renforcent la résilience de l'économie régionale et qui participent à renforcer la souveraineté de la France et de l'Europe ».

Une 2^{ème} génération de Défis

Le Conseil régional effectue une évaluation de ses Défis clés et annonce une 2^{ème} génération de Défis qui seront lancés en 2026.

Le CESER Occitanie se félicite de cette pérennisation pour une 2^{ème} génération qui pourrait incorporer de nouveaux enjeux tels que les Intelligences artificielles de confiance.

Priorité sur la formation d'ingénieurs et de techniciens

Le Conseil régional place la formation d'ingénieurs et de techniciens pour répondre aux besoins de l'industrie au cœur de ses priorités, notamment via l'accompagnement de projets de déploiement d'antennes régionales dans les VUE, de classes préparatoires intégrées hors métropoles et la mise en place de passerelles universités-école d'ingénieur.

Le CESER encourage cette démarche permettant à la fois de combler les besoins de métiers en tension, de participer à la réindustrialisation du territoire et de promouvoir les carrières techniques et scientifiques auprès du jeune public, notamment scientifique.

La maîtrise des dépenses numériques régionales

Le Conseil régional a engagé depuis 2023 une démarche de maîtrise de ses dépendances numériques. En 2026 dans le cadre de son plan « Occitanie résiliente », la Région ambitionne de développer sa souveraineté numérique en sortant des solutions américaines au profit d'outils souverains. Elle a lancé un dialogue compétitif fin 2025 et va notamment travailler en 2026 sur l'adaptation de son organisation du travail à un nouvel environnement numérique, potentiellement moins intégré que les suites américaines.

Le CESER approuve le recours à des solutions locales, souveraines et fiables.

La promotion du dialogue entre science et société

La Présidente de la Région a par ailleurs saisi le CESER Occitanie pour une contribution sur le dialogue entre Science et Société et la promotion des filières scientifiques auprès du jeune public féminin. Cette contribution devra comporter une analyse de la politique de diffusion de la CSTI menée par le Conseil régional sur le territoire.

Renforcement du soutien à la restauration scolaire

La revalorisation du FRAR (+10 %) constitue une réponse à l'inflation alimentaire et à l'augmentation des situations de précarité. Cette évolution confirme la volonté de la Région d'agir sur l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

Déploiement élargi des actions d'orientation

Le DOB annonce : un élargissement des Maisons de l'Orientation Mobiles, notamment vers les zones rurales isolées et les QPV ; davantage d'événements ID. Métiers ; un renforcement des dispositifs de stages et de découverte des métiers.

Ces nouvelles actions visent à réduire les inégalités d'accès à l'information et à répondre à la diversité des besoins des territoires.

Innovations dans la mobilité des jeunes

Le développement du prêt de vélos à assistance électrique et l'extension des pistes cyclables autour des lycées témoignent d'une évolution vers une mobilité étudiante plus durable, en cohérence avec la stratégie régionale "Occitanie 2040".

Formation professionnelle orientée vers les transitions

Le DOB 2026 met l'accent sur : la formation aux métiers verts ; les compétences numériques ; le soutien aux entreprises dans leur évolution ; la structuration des organismes de formation avec un nouveau contrat de filière.

La préparation du PRF 2027–2030 reflète une volonté d'adapter l'offre à un marché du travail en mutation.

Dynamique renforcée autour de l'emploi

Le DOB articule emploi, formation et développement économique via la démarche Occitanie Résiliente : lutte contre les tensions de recrutement ; soutien aux filières industrielles et territoriales ; actions dans les Villes Universitaires d'Équilibre (VUE) ; lien renforcé entre lycées, CFA, missions locales et entreprises.

Transition renforcée des stations littorales et des ports de plaisance

Les OB 2026 introduisent un nouvel objectif : la certification « Ports propres » dès 2026. Le CESER salue cette orientation, signe d'une volonté d'accélérer la transition écologique des ports de plaisance. Il souligne toutefois la nécessité d'un accompagnement financier et technique pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation, ainsi que d'une approche intégrée associant collectivités, gestionnaires, usagers et acteurs locaux. Le CESER encourage enfin la Région à étendre progressivement cette démarche à l'ensemble des ports et stations littorales, dans une logique de transition durable et exemplaire du littoral de la région Occitanie.

Développement du fret ferroviaire à Port-La Nouvelle

Le CESER salue l'initiative de création d'un espace ferroviaire portuaire connecté au réseau national, avec un démarrage des travaux prévu en 2026. Il souligne que le développement du fret ferroviaire est essentiel pour la transition écologique des transports, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'optimisation des flux logistiques dans la région. Le CESER encourage le Conseil régional et les partenaires concernés à assurer une mise en œuvre rapide et coordonnée de ce projet, en veillant à sa compatibilité avec les besoins économiques du port et les objectifs environnementaux, afin de faire de Port-La Nouvelle un modèle de mobilité durable et de logistique verte pour le littoral de la région Occitanie.

Création de l'établissement public « Dragage Occitanie »

À compter du 1er janvier 2026, le Conseil régional crée un nouvel établissement public chargé du dragage des ports régionaux, avec possibilité d'interventions pour des tiers. La drague *Hydromer* sera équipée à l'hydrogène en 2026. Il s'agit d'une innovation institutionnelle et technologique.

Le CESER salue cette initiative et se montrera attentif aux engagements d'investissement inscrits dans le Budget primitif, afin de garantir la réussite opérationnelle de ce projet et le déploiement de solutions durables pour la gestion portuaire.

Mise en lumière des grands événements maritimes 2026

Les OB 2026 mettent en avant plusieurs manifestations structurantes (FOWT, Escale à Sète, Assises du Droit de la Mer, Assises de l'Économie de la Mer). Le CESER apprécie cette attention portée aux grands événements maritimes, qui contribue à mieux faire connaître les filières et initiatives liées à la mer, tout en renforçant l'attractivité et la visibilité de la façade littorale régionale.

Culture pour tous, patrimoine et langues régionales (Pages 85 à 86 du DOB)

L'année 2026 verra la mise en œuvre opérationnelle de l'agence culturelle unique, créée le 1^{er} octobre 2025. Ce projet de rationalisation suscite des questions quant au format budgétaire, à l'impact managérial, à l'impact sur les acteurs régionaux privés de ces secteurs et à la remise en question éventuelle des actions précédemment mises en œuvre par les 3 agences spécialisées. S'agissant d'une rare nouveauté de l'action régionale, le CESER demande à pouvoir bénéficier, une fois qu'elle sera opérationnelle, d'une visite sur site et d'une audition de présentation de ses effectifs, de ses missions, de ses ambitions, de son programme d'actions, des enveloppes budgétaires dédiées à ces actions.

3. LES RUPTURES

Infrastructures de transport

Le Conseil régional indique que dans un contexte de raréfaction des recettes, elle ne peut plus suppléer aux carences de l'État en matière d'entretien des infrastructures ferroviaires. Rappelons que le Conseil régional, confrontée à une dégradation importante de son réseau ferroviaire de plus en plus vétuste, a décidé de contribuer par le passé à l'entretien du réseau. Ceci s'est matérialisé par l'adoption de deux plans rail : le premier avec une participation de la Région à hauteur de 400 M€ et l'actuel, d'un montant total de 800 M€, totalement à la charge du Conseil régional. Le Conseil régional a ainsi décidé de réduire considérablement cette dépense depuis 2025. De fait, la question récurrente du défaut d'entretien du réseau ferroviaire, qui a des répercussions directes sur la régularité des trains et donc sur l'attractivité du TER, facteur clé de la décarbonation des transports, va se poser encore avec plus de force. A terme, les insuffisances de l'État risquent d'obérer tous les efforts du Conseil régional en faveur du transport ferroviaire de voyageurs.

La baisse des dotations apprentissage

Parmi les principaux impacts du projet de loi de finances 2026 pour la Région Occitanie, le CESER constate la baisse de 50 % des dotations apprentissage (7,6 M€).

Le CESER Occitanie s'inquiète de l'impact qu'une telle baisse de dotation pourrait avoir si elle était répercutée sur les Centres de formation d'apprentis (CFA) alors que l'enseignement supérieur représentait au 31/12/2023 60 % des effectifs en apprentissage en Occitanie.

Des modifications dans les critères de sélection de l'AAP Emergence

L'AAP « Emergence » permettant le financement d'allocations doctorales a été réajusté et n'est désormais accessible qu'aux entités de recherche implantées hors métropoles (excluant les métropoles de Toulouse, de Montpellier et la communauté d'agglomération du SICOVAL).

Si le CESER Occitanie est favorable aux dispositifs venant en soutien à la pérennité des Villes universitaires d'équilibre, il note une rupture dans les critères de sélection d'un appel à projet qui visait à soutenir des projets de recherche sur des thématiques novatrices indépendamment de leur localisation.

Une DRES inchangée malgré la croissance démographique

Le maintien d'une Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) sans revalorisation ne permet pas d'accompagner la forte dynamique démographique régionale, générant des besoins croissants en construction et rénovation de lycées.

Fragilité du secteur de la formation professionnelle

Malgré une volonté de structuration, certaines restrictions budgétaires sectorielles (ex : formation culturelle) créent des déséquilibres territoriaux et menacent la diversité de l'offre. Le DOB souligne également les difficultés rencontrées par de nombreux organismes de formation.

Un décalage persistant entre offre de formation et besoins des entreprises

Alors que 52 % des entreprises déclarent des difficultés de recrutement, l'offre régionale doit poursuivre son adaptation, notamment dans les secteurs : du soin ; du bâtiment ; de la transition écologique ; de l'industrie.

Santé (Pages 86 à 87 du DOB)

Le Conseil régional affiche son intention de poursuivre ses dépenses de formation des métiers sanitaires mais les 25 M€ de financements nationaux qui étaient prévus par le Ségur de la Santé, amputés de 6,4 M€ en 2025, sont réduits à zéro en 2026. Le CESER s'inquiète des répercussions de cette mesure nationale sur les métiers du soin aux personnes qui sont déjà en tension. Le CESER relève par ailleurs la déception légitime du Conseil régional devant le manque de vocation et d'inscriptions dans les formations territoriales existantes. Ce bilan doit amener le Conseil régional à réfléchir à l'adéquation entre le maillage territorial des formations, les besoins effectifs des établissements de santé, leur capacité d'embauche et de mutualisation des emplois, le manque d'attractivité et de reconnaissance des carrières, le manque de perspectives d'évolution de carrière et de passerelles-métiers permettant de fidéliser l'emploi local.

4. LES MANQUES

Aménagement du territoire

Avec plus de 40 000 habitants en plus chaque année, la région Occitanie est celle qui a la plus forte croissance de sa population depuis 50 ans. Il est nécessaire d'accueillir ces citoyens. Ceci dans un cadre contraint, notamment par l'objectif ZAN (Zéro artificialisation nette des sols), l'impact du recul du trait de côte et une raréfaction ou dégradation des ressources, comme l'eau. La solution passe par la ruralité et une autre conception de l'aménagement du territoire dans l'urbain. Par exemple, aujourd'hui le modèle historique de l'habitat à Toulouse atteint ses limites et il est nécessaire d'opérer une mutation pour se réorienter vers un habitat collectif plus capacitaire, en y intégrant tous les services connexes attendus. Ceci suppose également un plan ambitieux pour réhabiliter l'habitat en milieu rural et le doter de transports efficaces, préalable nécessaire à toute implantation d'activités. Cet objectif, qui relève de l'aménagement du territoire, est évoqué dans le CPER (2021-2027) et le SRADDET ou encore au travers des contrats territoriaux. Toutefois, le CESER aurait souhaité avoir une vision globale avec un chiffrage à la clé, en particulier lorsque le Conseil régional évoque en parallèle : un budget très contraint.

Le CESER souhaitera disposer, dans le cadre du BP 2026, d'un focus thématique sur les actions régionales en matière d'accessibilité des transports, des bâtiments et équipements régionaux. Un état d'avancement de la mise en accessibilité du réseau de transport routier serait également le bienvenu.

Valorisation des produits d'Occitanie

Il y a un besoin de bilan de la concertation sur la charte de bonnes pratiques de la Grande Distribution pour la mise en valeur des produits régionaux.

Vision prospective démographique (Eau)

L'OB 2026 ne semble pas intégrer de manière plus développée la prise en compte des besoins croissants en eau liés à l'augmentation de la population régionale (permanents et saisonniers), élément pourtant jugé essentiel pour l'anticipation.

Valorisation d'IRQUALIM

L'organisme IRQUALIM pour la promotion et la valorisation des productions régionales, dont le rôle structurant avait été jugé sous-cité en 2025, n'est pas mentionné comme ayant une place renforcée dans les orientations 2026.

Lutte contre les incendies

Le CESER préconise de généraliser la convention entre les SDIS de l'Aude et les caves coopératives pour disposer d'un maillage de cuves d'eaux usées traitées disponibles comme réserve d'eau immédiate.

Évaluation des dispositifs à destination des entreprises

Le CESER renouvelle sa demande de pouvoir bénéficier tout au long de l'année, et non uniquement lors des rendez-vous budgétaires obligatoires, d'outils reflétant les engagements financiers de la Région au travers de ses dispositifs à destination des entreprises notamment. Ces tableaux de bord réguliers permettraient au CESER de jouer son rôle auprès du Conseil régional de façon encore plus efficace et plus pertinente. Par ailleurs, la participation du CESER à la définition d'une politique d'évaluation, notamment sur les mécanismes d'aides aux entreprises, doit être mise en place.

Précarité étudiante

Le CESER remarque une attention moindre portée à la question essentielle de la précarité étudiante notamment via la disparition des budgets participatifs et de certaines possibilités de cumuls d'aides à la mobilité essentiels pour permettre aux étudiants les plus précaires d'avoir l'opportunité d'une mobilité européenne dans leur cursus.

Absence d'information sur la trajectoire financière de l'adaptation littorale

Malgré l'ambition affichée, les OB 2026 ne présentent pas d'indicateur, de calendrier, sur la recomposition spatiale, l'ingénierie territoriale nécessaire à l'accompagnement des collectivités. Les risques littoraux sont bien mentionnés, mais manquent de lisibilité.

Manque de précision sur les coopérations méditerranéennes et européennes

Les OB 2026 manquent également de lisibilité sur les coopérations transfrontalières, les partenariats institutionnels euro-méditerranéens, les projets Interreg appliqués au littoral.

Absence d'éléments sur la transformation des produits de la mer

Aucun volet n'est consacré à la transformation halieutique (criées, valorisation locale), pourtant essentielle pour stabiliser la filière, créer de la valeur ajoutée, garantir l'emploi local. Le CESER réitere l'impérieuse nécessité d'intégrer ce volet à la stratégie régionale.

Visibilité insuffisante quant au soutien aux structures territoriales

Les OB 2026 ne fournissent pas d'indicateurs, de calendrier, ou d'informations sur la stabilité et la pluriannualité des subventions destinées aux acteurs littoraux et environnementaux. Ces éléments garantissent la pérennité et l'efficacité de leurs actions. Le CESER rappelle l'impérieuse nécessité d'assurer une visibilité financière à ces structures qui assurent un rôle central dans la concertation et l'éducation à l'environnement, ainsi que dans la gouvernance partagée pour l'adaptation littorale.

Budget vert

Le CESER souhaite que le Conseil régional poursuive l'enrichissement du Budget vert, en intégrant l'impact des politiques sur la biodiversité, et qu'il aligne cette évolution avec la démarche « Occitanie Résiliente », qui promeut une approche systémique climat-biodiversité, notamment sur le littoral méditerranéen.

Promotion des femmes dans les métiers techniques portuaires maritimes ayant du sens et de la valeur ajoutée, et demeurant encore en France d'essence traditionnellement masculine

Le DOB 2026 n'aborde pas la place des femmes malgré les interpellations formulées lors des précédents exercices. Le CESER réaffirme l'importance de promouvoir la dimension constitutionnelle d'égal accès de chacun au travail, en saisissant les opportunités offertes aux femmes par la transition portuaire pour ouvrir d'une part sans attendre, les recrutements aux femmes et stimuler d'autre part le principe d'égalité, en renforçant la démocratie paritaire. Tout en intégrant particulièrement cet enjeu au champ des énergies renouvelables *offshore* en plein développement à Port la Nouvelle.

Évaluation des dispositifs littoraux

Le CESER renouvelle sa demande de pouvoir bénéficier tout au long de l'année, et non uniquement lors des quelques rendez-vous budgétaires obligatoires, d'outils reflétant les engagements financiers et la réalisation effective des politiques envisagées par le Conseil régional au travers de ses dispositifs à destination du littoral. Ces tableaux de bord réguliers permettraient au CESER Occitanie et plus particulièrement à la commission méditerranée de jouer pleinement son rôle auprès du Conseil régional. Par ailleurs, la participation du CESER Occitanie à la définition d'une politique d'évaluation des politiques publiques doit être mise en place.

Sport (Pages 84 à 85 du DOB)

Le CESER s'interroge sur l'impact de la réduction du budget des sports sur le financement régional des clubs sportifs. Il souhaite bénéficier, dans le cadre du BP 2026, d'un focus thématique sur la part respective de l'enveloppe régionale consacrée aux clubs professionnels et aux clubs amateurs. Il sera également intéressé par un retour sur l'avancée ou les résultats de l'évaluation régionale sur le budget généré en matière de sport et sur la politique régionale en matière de sport santé.

Culture pour tous, patrimoine et langues régionales (Pages 85 à 86 du DOB)

Un focus thématique sur les modalités de mise en œuvre de la fusion des agences culturelles et leur impact aurait été bienvenu. L'information disponible en phase opérationnelle est aussi laconique que celle qui annonçait sa création en 2025. Le DOB promet une « attention particulière » vis-à-vis du secteur du spectacle vivant (création, diffusion) et la poursuite de la concertation territoriale avec les acteurs de terrain concernés, pour déterminer les enjeux et les thèmes majeurs. Une concertation territoriale accrue avec les acteurs de la culture, y compris avec les représentations syndicales du secteur, est préconisée depuis plusieurs années par le CESER. Il s'agit aussi d'un secteur de création émergente, propre à l'expression de singularités, d'engagements, de créations originales et de proximité des publics.

Cohésion sociale, solidarités, inclusion, égalité (Page 87 du DOB)

Les associations participent aux politiques territoriales dans l'accompagnement des publics cibles, à l'animation territoriale et à l'économie régionale. Le Conseil régional met en avant un plan de soutien du bénévolat et des associations ; toutefois, les acteurs de la société civile du CESER s'étonnent de n'avoir aucun retour, de la part des nombreuses associations membres du CESER ou auditionnées dans le cadre de ses travaux, de la réalité et des modalités de mise en œuvre de ce plan régional. Le CESER s'inquiète de la baisse du financement du secteur associatif au regard des contraintes budgétaires. Le CESER rappelle que le secteur associatif en Occitanie représente environ 170 000 emplois. En 2024, la

Déléguée régionale de l’Union des employeurs de l’économie sociale et solidaire d’Occitanie¹⁵, Pascale Weiss, évaluait à 16 500 le nombre d’emplois qui seraient potentiellement perdus en 2025 en Occitanie, du fait de ces baisses. Le CESER relève que le Conseil régional, qui s’était engagée à ne pas réduire les subventions de 5000 euros ou moins en 2025, a cependant réduit les subventions de ces associations.

Le CESER souhaiterait par ailleurs un focus thématique sur les actions de subventionnement des associations compétentes pour accompagner les différents publics en situation de fragilité sociale. Il rappelle sa préconisation¹⁶ de création d’un label « Sentinelle sociale » qui identifie et reconnaît les associations dont l’action de terrain relève de l’intérêt général. En accompagnant les publics les plus fragiles, elles assurent le « dernier kilomètre » des politiques publiques en matière sociale. Ce label devrait dès lors s’accompagner d’un financement public pluriannuel garantissant une visibilité de gestion, une pérennité d’action, une collaboration et des possibilités de mutualisations, en lieu et place d’une mise en concurrence des associations pour leur financement, via des appels à projets. Le CESER souhaitera disposer, dans le cadre du BP 2026, d’un focus thématique sur la politique régionale en matière d’inclusion des personnes en situation de handicap.

Santé (pages 86 à 87 du DOB)

Le CESER souhaiterait bénéficier d’un focus thématique sur l’option santé menée dans les lycées qui a démarré dans le Lot et qui serait étendu à 17 sites, dans le cadre de la présentation du BP 2026.

5. LES PRÉCONISATIONS PROPOSÉES PAR LES COMMISSIONS SECTORIELLES

- **Activités et mutations économiques, transitions et filières énergétiques, économie sociale et solidaire**

La définition des mesures d’accompagnement à l’économie sociale et solidaire

- S’agissant de l’économie sociale et solidaire, le CESER réitère cette année encore, sa demande d’une meilleure lisibilité, dans les communications de l’institution régionale, notamment lors des Orientations Budgétaires et du Budget Primitif, des actions qui seront menées par le Conseil régional en faveur des acteurs régionaux de l’ESS.

Le soutien des emplois saisonniers dans le secteur du tourisme

- Le CESER souhaite attirer l’attention sur la nécessité d’une démarche globale « emplois saisonniers » comprenant, outre des contrats plus pérennes, la prise en compte des conditions d’accueil des saisonniers (logement, coût de l’hébergement, proximité avec le lieu de travail, formation...) pour sécuriser le développement durable de cette filière majeure en Occitanie. Les aides délivrées par le Conseil régional pourraient être conditionnées notamment à l’inclusion dans les projets des logements destinés aux personnels saisonniers.

L’articulation du fonds souveraineté, industrialisation et Défense

- Le CESER souhaite avoir communication des contours du fonds « souveraineté, industrialisation et Défense » et de son articulation avec le fonds régional souverain ainsi qu’avec les autres outils d’ingénierie financière et les dispositifs régionaux en faveur des entreprises industrielles stratégiques et des TPE/PME.

¹⁵ Cf. article internet La Tribune du 19 11 2024 Cécile Chaigneau

¹⁶ Avis du CESER Occitanie du 11 février 2025 : ["Pauvreté et précarité en Occitanie : un enjeu de solidarité territoriale et de cohésion sociale"](#)

- **Enseignement supérieur, recherche, valorisation, transfert, innovation, numérique, intelligence artificielle**

Le développement de la recherche

- Le CESER soutient la politique régionale de développement de la recherche et encourage la construction et le renforcement des liens entre la recherche et les secteurs d'activité du territoire.

La promotion de l'innovation via le transfert de technologie

- Le CESER soutient les dispositifs de mise en synergie des acteurs de l'écosystème territorial innovant et encourage le Conseil régional à incorporer la promotion de l'open source dans ses leviers de transfert de technologies.

Le soutien à l'enseignement supérieur pour permettre l'égalité des chances

- Le CESER, concernant la lutte contre la précarité, s'interroge sur l'absence des budgets participatifs mis en place en 2024 et maintenus en 2025, visant à faire émerger des projets étudiants participant à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

La coordination de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle

- Le CESER est favorable à toute politique visant à promouvoir le dialogue entre Science et Société.

- **Éducation, formation, emploi, jeunesse, enjeux de société**

Le maintien des dispositifs qui réduisent les inégalités

- Le CESER encourage le maintien des dispositifs suivants : les aides de la Carte Jeune, la gratuité des transports scolaires, le FRAR-Fonds régional d'aide à la restauration- revalorisé, les aides aux élèves vulnérables (handicap, ruralité, précarité).Le CESER propose la mise en œuvre d'une évaluation consolidée de la Carte Jeune ; une analyse d'impact du numérique éducatif ; un bilan des dispositifs ID. Métiers, ID. Stages et Maisons Mobiles ; des indicateurs sociaux, territoriaux et sexués.

La garantie de la soutenabilité de la mobilité des jeunes

- Le CESER encourage l'exploration des financements croisés État-Europe, des modèles économiques alternatifs, et des partenariats innovants pour la mobilité durable.

Le maintien d' un soutien régional pérenne à toutes les associations

- Pour éviter des baisses cumulées fragilisant l'emploi associatif et la cohésion sociale, le CESER demande au Conseil régional de clarifier les critères de maintien ou de baisse des subventions selon des règles transparentes et partagées prenant en compte l'utilité sociale, l'impact territorial et l'alignement avec les priorités régionales. Il recommande également une meilleure coordination entre financeurs.

Le renforcement de la territorialisation de l'orientation et de la formation

- Le CESER encourage le renforcement de la territorialisation de l'orientation et de la formation par la priorisation des zones rurales isolées ; les QPV-quartiers prioritaires de la politique de la ville ; les territoires fragilisés par le manque d'offre de formation ; les coopérations avec CIO-centres d'information et d'orientation, missions locales, France Travail, branches professionnelles, et les associations de parents d'élèves.

L'adaptation de l'offre de formation aux besoins du tissu économique

- Le CESER suggère de co-construire des parcours de formation avec les branches professionnelles en apportant des réponses spécifiques aux métiers en tension et des passerelles vers l'emploi durable.

La poursuite de la modernisation des lycées

- Le CESER souligne l'urgence d'accélérer la modernisation des lycées sur la rénovation énergétique ; l'accessibilité universelle ; les équipements favorisant le bien-être ; et les dispositifs de sécurité et de climat scolaire.

La promotion des métiers de la santé dès le lycée

- Le CESER recommande le déploiement de modules de type "option santé" dans les lycées des zones sous-dotées en professionnels de santé¹⁷.

- **Littoral, coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe**

La sollicitation des fonds européens pour les acteurs de l'environnement et du développement durable

- Le CESER encourage le Conseil régional à accentuer sa recherche de financements européens diversifiés (fonds européens LIFE adaptation, fonds horizons, fonds BEI, etc.) et l'accompagnement des acteurs pour y émarger.

- **Santé, culture, sport, cohésion sociale, précarité et solidarités**

L'évaluation de l'action du GIP « Ma Région, ma santé »

- Le CESER réitère son souhait qu'une évaluation de l'action concernant le GIP « Ma Région, ma santé » soit réalisée, dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023-2028, avec l'ARS, et la CRSA-conférence régionale de la santé et de l'autonomie, les professionnels de santé et le CESER, sur son impact en matière de coordination territoriale de l'offre de soin et ses conséquences sur l'installation et la mobilité des professionnels de santé.

La mise en œuvre d'un audit des centres de santé

- Le CESER propose qu'un audit du modèle économique des centres de santé, qui devaient s'autofinancer à terme, soit réalisé.

La présentation d'un plan de soutien du bénévolat et des associations

- Le CESER demande une présentation du plan de soutien du bénévolat et des associations dans le cadre du BP 2026.

¹⁷ Selon les recommandations de la contribution du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée « Déserts médicaux en Occitanie : constats et préconisations »

CONCLUSION

Face à un contexte national marqué par le resserrement des marges de manœuvre financières, le Conseil régional Occitanie doit aujourd’hui conjuguer ambition politique et contraintes budgétaires croissantes. Le CESER souligne la capacité de résilience de la collectivité, mais rappelle que cette stabilité apparente repose sur des arbitrages difficiles, parfois invisibles dans les documents budgétaires. Plus que jamais, la transparence, la prévisibilité et la concertation avec l’État sont indispensables pour garantir la continuité et l’efficacité de l’action publique au service du Conseil régional Occitanie.

Le CESER tient néanmoins à souligner que les orientations budgétaires 2026 du Conseil régional relèvent d’un exercice contraint par l’Etat et par le choix des stratégies financières du Conseil régional. Ceci conduit à privilégier des considérations certes qualitatives mais très techniques, au risque d’occulter l’enjeu stratégique et l’ambition politique.

Par ailleurs, le CESER attire l’attention du Conseil régional sur la relance du débat relatif à la décentralisation et à l’organisation administrative de la France. Les collectivités sont aujourd’hui confrontées à des contraintes financières croissantes, auxquelles s’ajoutent des décisions d’inspiration jacobine, parfois perçues comme arbitraires. Il conviendrait, à cet égard, de s’interroger sur le type de décentralisation souhaitée, au regard du désengagement de l’Etat.

Dans ce contexte, le Conseil régional Occitanie doit renforcer sa capacité d’anticipation, sécuriser ses marges d’autofinancement et développer une culture plus systématique de l’évaluation.

Le CESER souligne également que le dispositif du VMRR (Versement Mobilité Régional et Rural) a été choisi pour être instauré en Occitanie et qu’il s’appliquera dans certains territoires ruraux ciblés, aux entreprises de plus de 11 salariés et au taux de 0,15 %, qui est le taux maximal autorisé. Cette décision place l’Occitanie en situation différenciée par rapport à d’autres régions qui n’ont pas retenu ce dispositif.

Le CESER formule un ensemble de préconisations dans ce contexte de fortes contraintes budgétaires, sur les points suivants :

- **Associations** : le CESER souligne la situation délicate du secteur associatif, confronté à de nouvelles baisses annoncées de subventions. Il demande au Conseil régional de clarifier les critères permettant de maintenir ou de réduire ces aides, sur la base de règles transparentes et partagées ;
- **Apprentissage** : le CESER alerte sur la diminution de 50 % de la dotation apprentissage imposée par l’Etat en Occitanie, une évolution jugée défavorable au maintien d’une offre de formation diversifiée et accessible. Le CESER propose que le programme régional de formation 2027–2030 permette de définir une trajectoire d’investissement pour l’alternance, notamment dans les métiers en tension et les secteurs de la transition écologique et numérique ;
- **Stratégie financière régionale** : le CESER observe que, face à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, le Conseil régional adopte une stratégie prudente consistant à limiter le recours à l’emprunt, ce qui restreint mécaniquement sa capacité d’intervention. Le CESER appelle donc le Conseil régional à maintenir une vigilance entre maîtrise des finances et investissements ;

- **Les agences régionales** : Le CESER n'a pas été informé sur l'incidence financière de la fusion des agences régionales. Il renouvelle sa demande de transparence sur leur fonctionnement, leur budget et leur évaluation ;
- **Transparence et évaluation des politiques publiques** : le CESER rappelle la nécessité d'améliorer la transparence et l'accès aux analyses et données financières et les résultats des politiques publiques, afin de renforcer l'évaluation et l'efficacité de l'action publique dans un contexte particulièrement contraint.

Le CESER réaffirme ainsi sa disponibilité à accompagner ces transformations et à éclairer, par ses analyses, les choix stratégiques nécessaires pour préserver un développement équilibré, inclusif et durable du Conseil régional Occitanie.

Le CESER Occitanie attend du Conseil régional des réponses plus précises sur les points cités dans ce document lors de la présentation du Budget Primitif 2026.

ANNEXES

ANNEXES

- Contributions intégrales des commissions sectorielles du CESER
- Contribution du CESER au compte administratif 2024 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

ANNEXES

CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »

Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

Commission 6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe »

Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité et Solidarités »

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales, Mobilités, Infrastructures, Logement »

Le contexte

Un budget régional impacté par les efforts demandés par l'État et la baisse des dotations. Une instabilité politique au niveau national et des changements de règles en cours de route, qui brouillent la visibilité des Régions, entre autres, sur l'avenir.

Les continuités

- **Transports et mobilités**

Le Conseil régional poursuit son engagement en faveur des mobilités douces et du transport ferroviaire de voyageurs (achat de nouvelles rames ferroviaires, contribution aux projets de Services Express Régionaux Métropolitains et des pôles d'échanges multimodaux...)

- **Logement**

Dans le cadre de son Plan Habitat Durable, le Conseil régional indique poursuivre son soutien à la réhabilitation et la construction de logements sociaux, ainsi que son aide au financement pour la rénovation et la construction de logement étudiants et pour les jeunes en formation ou mobilité. Ce secteur, particulièrement en crise, est devenu un enjeu majeur pour les français (en Occitanie, 200 000 personnes sont en attente d'un logement social, soit une progression de +11 % par rapport à 2024). Le CESER sera très vigilant sur ce point. Le CESER fait également remarquer que les budgets alloués ne sont pas en adéquation avec les ambitions affichées.

- **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**

Le Conseil régional indique continuer son soutien au QPV et aux associations dont le rôle est essentiel. Toutefois, en 2025, le Conseil régional a diminué ses aides à des associations, aujourd'hui en danger. A ce titre, le CESER s'inquiète du devenir des associations dans un contexte de coupes budgétaires importantes. Par ailleurs, le statut du bénévole devrait être un sujet prégnant. Il conviendrait également d'évaluer les associations à partir de résultats opérationnels.

Les nouveautés

- **Transports et mobilités**

Le Conseil régional bénéficie du Versement mobilité Régional et Rural (VMRR) mais qui reste malgré tout symbolique. En Occitanie, ce versement est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2025 et constitue une nouvelle recette dédiée au compétence d'AOM de la Région, comme le transport ferroviaire. Rappelons que le Conseil régional Occitanie, récupère également directement la recette commerciale de la vente des titres de transport pour les trains liO (121 M€) et pour les transports routiers interurbains et scolaires (15 M€).

- **Urgence climatique / environnement**

En novembre 2025, Le Conseil régional a approuvé : Ambition « Occitanie Résiliente ». Le CESER salue le travail complet réalisé, en lien avec l'urgence climatique, et qui couvre des thématiques fondamentales comme la préservation de la biodiversité, l'environnement ou encore la question

centrale de l'eau. Toutefois, ce plan ambitieux nécessite des moyens à la hauteur et le CESER s'interroge sur la capacité de la Région, à le mener dans sa globalité. Rappelons que ce nouveau modèle de développement s'inscrit dans les priorités affichées du SRADDET « Occitanie 2040 » en complément du second pilier qui est le rééquilibrage territorial. Ce dernier point, étant également un enjeu majeur pour l'Occitanie dans un contexte de forte progression démographique et de saturation de ses métropoles.

Les ruptures

- **Infrastructures de transport**

Le Conseil régional indique que dans un contexte de raréfaction des recettes, elle ne peut plus suppléer aux carences de l'État en matière d'entretien des infrastructures ferroviaires. Rappelons que le Conseil régional, confrontée à une dégradation importante de son réseau ferroviaire de plus en plus vétuste, a décidé de contribuer par le passé à l'entretien du réseau. Ceci s'est matérialisé par l'adoption de deux plans rail : le premier avec une participation du Conseil régional à hauteur de 400 M€ et l'actuel, d'un montant total de 800 M€, totalement à la charge du Conseil régional. Le Conseil régional a ainsi décidé de réduire considérablement cette dépense depuis 2025. De fait, la question récurrente du défaut d'entretien du réseau ferroviaire, qui a des répercussions directes sur la régularité des trains et donc sur l'attractivité du TER, facteur clé de la décarbonation des transports, va se poser encore avec plus de force. A terme, les insuffisances de l'État risquent d'obérer tous les efforts du Conseil régional en faveur du transport ferroviaire de voyageurs. Par ailleurs, le CESER s'interroge sur la pertinence de la persistance du Conseil régional à soutenir un billet à 1 € avec, en parallèle, une réduction de sa contribution pour la maintenance de son réseau ferroviaire, dont la première conséquence est une réduction quantitative et qualitative de l'offre de service.

Les manques

- **Aménagement du territoire**

Avec plus de 40 000 habitats en plus chaque année, la région Occitanie est celle qui a la plus forte croissance de sa population depuis 50 ans. Il est nécessaire d'accueillir ces citoyens. Ceci dans un cadre constraint, notamment par l'objectif ZAN (Zéro artificialisation nette des sols), l'impact du recul du trait de côte et une raréfaction ou dégradation des ressources, comme l'eau. La solution passe par la ruralité et une autre conception de l'aménagement du territoire dans l'urbain. Par exemple, aujourd'hui le modèle historique de l'habitat à Toulouse atteint ses limites et il est nécessaire d'opérer une mutation pour se réorienter vers un habitat collectif plus capacitaire, en y intégrant tous les services connexes attendus. Ceci suppose également un plan ambitieux pour réhabiliter l'habitat en milieu rural et le doter de transports efficaces, préalable nécessaire à toute implantation d'activités. Cet objectif, qui relève de l'aménagement du territoire, est évoqué dans le CPER (2021-2027) et le SRADDET ou encore au travers des contrats territoriaux. Toutefois, le CESER aurait souhaité avoir une vision globale avec un chiffrage à la clé, en particulier lorsque la Région évoque en parallèle : un budget très contraint.

Commission 2 « Espace et développement rural, Montagne, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Les continuités

Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans la continuité des politiques engagées les années précédentes, tout en les adaptant au nouveau cadre stratégique de la résilience :

Transition agroécologique et durabilité

Le Conseil régional confirme son engagement en faveur de la transition agroécologique. L'accompagnement des exploitations vers des modèles durables reste prioritaire, notamment via les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et les dispositifs d'aide à l'investissement.

Soutien à l'agriculture biologique

Le Plan Bio 2023-2027 reste un pilier stratégique des orientations budgétaires, avec des efforts pour sécuriser et accompagner la filière face au ralentissement de la consommation de produits biologiques. Cependant un déséquilibre persiste entre les prix élevés pour les consommateurs et les marges des intermédiaires, au détriment direct des revenus des agriculteurs auquel le Conseil régional devrait remédier.

Renouvellement des générations

La question du renouvellement des générations agricoles reste centrale. Les dispositifs tels que la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) et les aides spécifiques sont reconduits pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations.

Souveraineté alimentaire et circuits courts

La volonté de renforcer la souveraineté alimentaire et de structurer les filières pour une alimentation locale et durable est maintenue.

Il est nécessaire de flécher la commande publique vers les produits de proximité, en simplifiant les appels d'offres et en abaissant le seuil des marchés pour les petits producteurs.

Territoires ruraux et de montagne : L'attention particulière aux massifs, le soutien à l'agropastoralisme (dans le cadre du PSN) et la mobilisation du Parlement de la Montagne sont poursuivis.

Plan régional pour l'eau

La gestion de l'eau reste au cœur des priorités, avec un accent sur la mobilisation des ressources et le développement des infrastructures hydrauliques.

Accompagnement des entreprises agroalimentaires

Le Conseil régional poursuit l'extension des dispositifs d'aide à la transformation écologique et digitale des entreprises agroalimentaires, il y a en effet un besoin de renforcer leur compétitivité et d'accélérer la relocalisation des activités de transformation.

Les nouveautés

Le DOB 2026 révèle un changement stratégique entre 2025 et 2026, principalement dicté par l'urgence climatique, avec le passage d'une politique d'accompagnement à la transition (2025) à une stratégie de réponse et de résilience face aux crises (2026).

Pacte régional pour la souveraineté alimentaire.

Ce pacte, déclinaison de la stratégie « Occitanie Résiliente », vise à renforcer la production locale et à sécuriser les approvisionnements. La commission prépare un avis sur ce sujet pour la plénière de juin 2026.

Sécurité financière agricole : Le soutien à la viabilité économique est renforcé par la pérennisation des instruments financiers, notamment via le fonds de garantie FOSTER, pour assurer la résilience des exploitations.

Forêt et prévention des incendies : En complément des actions engagées en 2025 pour la lutte contre les méga-feux, l'OB 2026 prévoit un soutien immédiat aux territoires touchés par les incendies de 2025, ainsi qu'un renforcement des dispositifs de prévention.

Accélération d'Occit'Alim : Le GIP (consolidé en 2025) passe à une phase de déploiement accéléré avec l'adhésion de nouvelles collectivités, pour concrétiser l'objectif d'approvisionnement local dans la restauration collective.

Les manques

Malgré ces avancées, plusieurs points méritent une attention particulière :

Valorisation des produits d'Occitanie : besoin d'un bilan de la concertation sur la charte de bonnes pratiques de la Grande Distribution pour la mise en valeur des produits régionaux.

Vision prospective démographique (Eau) : L'OB 2026 ne semble pas intégrer de manière plus développée la prise en compte des besoins croissants en eau liés à l'augmentation de la population régionale (permanents et saisonniers), élément pourtant jugé essentiel pour l'anticipation.

Valorisation d'IRQUALIM : L'organisme IRQUALIM pour la promotion et la valorisation des productions régionales, dont le rôle structurant avait été jugé sous-cité en 2025, n'est pas mentionné comme ayant une place renforcée dans les orientations 2026.

Lutte contre les incendies : Le CESER préconise de généraliser la convention entre les SDIS de l'Aude et les caves coopératives pour disposer d'un maillage de cuves d'eaux usées traitées disponibles comme réserve d'eau immédiate.

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Transitions et filières énergétiques, Économie sociale et solidaire »

Nous regrettons que la diminution du budget de France Compétences ait pour conséquence indirecte une baisse drastique des dotations « apprentissage », signifiant implicitement le rôle décroissant année après année des Régions sur cette dynamique. L'apprentissage est crucial pour toutes les filières économiques (dont l'industrie, l'artisanat, l'ESS) dans les territoires. Les Régions, qui ont la compétence pour le développement économique des territoires, devraient pouvoir continuer à avoir les moyens d'agir efficacement ! Le CESER rejoint et approuve le Conseil régional dans son choix de maintenir son intervention en faveur de l'apprentissage. La réindustrialisation de notre territoire ne peut passer par la réduction des moyens. Un débat de fond mérite d'être initié !

Par ailleurs, au niveau national, une étude encore plus fine des origines de la baisse des recettes de TVA serait utile pour maximiser les recettes liées à cette taxe et éviter les pertes en ligne et préserver l'autonomie financière du Conseil régional.

Les continuités

Développement économique : Le CESER se réjouit, malgré le/les contexte(s) mouvant(s), de la continuité des soutiens aux entreprises. Il encourage la Région à cibler les projets structurants dans les territoires, ainsi que ceux permettant une maximisation de l'effet levier des deniers publics régionaux et des retombées sur le développement économique et l'emploi en Occitanie.

Le CESER relève la volonté régionale de maintenir son soutien à l'innovation des entreprises de son territoire.

Agences régionales : Le CESER constate que la rationalisation du fonctionnement de ses agences régionales a été engagée avec la création de l'agence unique Occitanie culture le 1^{er} octobre 2025. Le rapprochement de l'AREC et l'ARAC, ainsi que la création d'une nouvelle agence de l'attractivité (regroupant le Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie et l'Agence AD'OCC) devraient être menés en 2026. Tout comme l'an dernier, le CESER sera attentif à ce que ces fusions ne se fassent pas au détriment de la qualité des services rendus et restent en phase avec les besoins des acteurs dans les territoires. De plus, le CESER demande à pouvoir bénéficier d'informations régulières sur ces fusions et de participer à la définition de leurs critères d'évaluation.

ESS : Nous réitérons, cette année encore, notre demande d'une meilleure lisibilité, dans les communications de l'institution régionale, notamment lors des Orientations Budgétaires et du Budget Primitif, des actions qui seront menées par le Conseil régional en faveur des acteurs régionaux de l'ESS.

Tourisme

Le CESER salue l'accompagnement du Conseil régional pour la transformation énergétique et environnementale des entreprises du tourisme au travers de ses dispositifs « Contrats Entreprises d'avenir » et « PASS Transformation », ainsi que son travail en faveur de l'emploi saisonnier. Cependant, le CESER souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'une démarche globale « emplois saisonniers » comprenant, outre des contrats plus pérennes, la prise en compte des conditions d'accueil des saisonniers (logement, coût de l'hébergement, proximité avec le lieu de travail, formation...) pour sécuriser le développement durable de cette filière majeure en Occitanie. De plus en plus d'établissements touristiques ferment ou n'ouvrent pas, certains services sont réduits, faute de personnels. Les aides délivrées par le Conseil régional pourraient être conditionnées notamment à l'inclusion dans les projets des logements destinés aux personnels saisonniers. La filière du Tourisme en Occitanie nécessite d'être attractive pour les personnes chargées de l'accueil des touristes.

Les nouveautés

Feuille de route « Occitanie résiliente – Ambition industrie » : Le CESER salue l'ambition régionale de proposer un nouveau modèle de développement pour les prochaines années (2026-2035) qui tient compte des bouleversements actuels et potentiels de notre société. Ainsi, le Conseil régional affirme sa volonté d'accompagner ses filières d'avenir et les métiers de demain et d'agir pour la réindustrialisation de son territoire.

Cependant, sur les 14,5 milliards d'euros projetés sur la décennie, le Conseil régional prévoit un abondement de 2 milliards d'euros sur la période. L'essentiel du financement de la feuille de route est fondé sur le recours à des financements externes à l'institution régionale (État, Europe, financements privés...), ce qui le rend incertain.

Occitanie, Terre des nouvelles industries : Le CESER se félicite de l'engagement de l'institution régionale au travers de cette démarche, auprès des « Territoires d'industrie ». En effet, nous plaidons, depuis plusieurs années, pour la mise place de dispositifs spécifiques vers les 15 Territoires d'industrie en Occitanie qui sont le bon niveau pour la veille et les remontées d'alertes des fragilités au sein des territoires.

Il nous paraît également important de veiller à ce que les entreprises de l'ESS, ainsi que celles de l'économie de proximité puissent bénéficier de ces soutiens. En effet, elles participent à la stabilisation et au renforcement de l'emploi sur les territoires et à leur développement économique en assurant, notamment, la continuité des services.

Par ailleurs, nous saluons la volonté régionale d'accentuer, en 2026, sa politique d'aménagement de foncier économique.

Fond « Souveraineté, Industrialisation et Défense » : Le Conseil régional annonce le lancement d'un nouveau fond régional « pour offrir des solutions complémentaires de financement aux entreprises qui renforcent la résilience de l'économie régionale et qui participent à renforcer la souveraineté de la France et de l'Europe ». Le CESER souhaite avoir communication des contours de ce nouveau fond et de son articulation avec le fond régional souverain ainsi qu'avec les autres outils d'ingénierie financière et les dispositifs régionaux en faveur des entreprises industrielles stratégiques et des TPE/PME.

Les manques

Évaluation : Le CESER renouvelle sa demande de pouvoir bénéficier tout au long de l'année, et non uniquement lors des rendez-vous budgétaires obligatoires, d'outils reflétant les engagements financiers du Conseil régional au travers de ses dispositifs à destination des entreprises notamment. Ces tableaux de bord réguliers permettraient au CESER de jouer son rôle auprès du Conseil régional de façon encore plus efficace et plus pertinente. Par ailleurs, la participation du CESER à la définition d'une politique d'évaluation, notamment sur les mécanismes d'aides aux entreprises, doit être mise en place.

Projections financières

Notre institution régionale est volontariste et les intentions sont bonnes, cependant les contextes exogènes les rendent extrêmement fragiles !

Les bonnes intentions

Un équilibre budgétaire globalement maîtrisé : Les recettes actuelles couvrent les dépenses, bien que la marge opérationnelle demeure restreinte.

Une capacité d'autofinancement brute qui semble réaliste, mais, aussi sensible : Cette capacité est susceptible d'être impactée par des fluctuations inattendues des coûts de gestion (notamment la masse salariale, les dépenses énergétiques...).

Une politique d'investissement dynamique : L'effort d'investissement est significatif et requiert un recours important à l'endettement.

Une capacité de désendettement encore soutenable : Malgré de nouveaux emprunts, le niveau d'endettement reste en deçà des seuils de risques établis.

Cependant, un risque de remise en cause

Une vulnérabilité des projections face à une diminution des recettes ou une augmentation des charges : Une hausse des dépenses de l'ordre de 2 à 3 % pourrait entraîner une détérioration notable de la capacité d'autofinancement brute et nette et des actions de l'institution régionale.

Le CESER attire l'attention sur l'ambition régionale et les dispositifs pertinents en faveur de l'économie de proximité, de l'industrie, de l'ESS et de l'emploi dans les territoires.

Nous soulignons les orientations positives traduisant la politique volontariste du Conseil régional en faveur du développement économique de l'Occitanie, tout en pointant la dépendance croissante aux financements externes.

Nous préconisons enfin, une évaluation continue pour sécuriser les choix budgétaires.

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert, Innovation, Numérique, Intelligence artificielle »

Dans un contexte budgétaire une nouvelle fois instable et contraint pour les collectivités territoriales mais aussi pour l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, Le Conseil régional travaille à la construction d'un budget qui permette de continuer à mettre en œuvre les trois défis du SRESRI pour 2022-2028 : préparer les compétences de demain, faire de l'Occitanie une des premières régions scientifique d'Europe et offrir aux jeunes les conditions de la réussite dans tous les territoires.

Les continuités : Au regard des OB 2025

Développer la recherche

Le Conseil régional poursuit sa politique de soutien à la recherche dans un contexte budgétaire restreint qui l'amène parfois à réduire le périmètre de ses dispositifs. Le Conseil régional accompagne ainsi les entités de recherche via son Appel à projet (AAP) « Emergence », le renouvellement du soutien aux « Défis clés » et le soutien aux projets « Excellences » portés par les Universités lauréates de l'AAP France 2030. Le Conseil régional poursuit par ailleurs son soutien aux projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche (Technocampus Hydrogène Occitanie à Toulouse, Laboratoire CEFE à Montpellier, bâtiment dédié à la filière « Vigne et Vin » à Montpellier Sup Agro...).

- **Le CESER soutient la politique régionale de développement de la recherche et encourage la construction et le renforcement des liens entre la recherche et les secteurs d'activité du territoire.**

Favoriser l'innovation via le transfert de technologies

Le Conseil régional continue de favoriser le transfert de technologies entre laboratoire et entreprise, notamment via le dispositif « Preuve de concept » visant à encourager les nouveaux partenariats, mais aussi l'AAP collaboratif I-Demo alliant développement expérimental et innovation industrielle. Enfin, le Conseil régional poursuit son soutien aux Pôles universitaires d'innovation, acteurs incontournables du transfert de technologies, de l'incubation de startups et du développement d'innovations de rupture.

- **Le CESER soutient les dispositifs de mise en synergie des acteurs de l'écosystème territorial innovant et encourage le Conseil régional à incorporer la promotion de l'open source dans ses leviers de transfert de technologies.**

Soutenir l'enseignement supérieur pour permettre l'égalité des chances

Le Conseil régional maintient son investissement pour l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur : il soutient le développement des Villes universitaires d'équilibre (VUE), maintient ses aides à la mobilité internationale dans un contexte budgétaire contraint (mais supprime certaines possibilités de cumuls d'aide). Il soutient par ailleurs la construction et la réhabilitation de logements étudiants sur le territoire.

- **Le CESER est favorable à la lutte contre la précarité et s'interroge sur l'absence des budgets participatifs mis en place en 2024 et maintenus en 2025, visant à faire émerger des projets étudiants participant à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.**

Financer la formation professionnelle

Le Conseil régional stabilise son soutien à la formation professionnelle pour répondre aux fortes tensions de recrutement et former les demandeurs d'emploi, notamment en s'appuyant sur l'offre de formation tout au long de la vie proposée par les établissements d'enseignement supérieur.

Coordonner la diffusion de la Culture scientifique technique et industrielle (CSTI)

Le Conseil régional poursuit la coordination et la promotion de la CSTI, notamment au travers de son AAP CSTI pour favoriser l'accès au savoir.

- **Le CESER encourage le dialogue entre Science et Société et est favorable à toute politique visant à le promouvoir.**

Les ruptures

Parmi les principaux impacts du projet de loi de finances 2026 pour le Conseil régional Occitanie, le CESER constate la baisse de 50 % des dotations apprentissage (7,6 M€).

- **Le CESER Occitanie s'inquiète de l'impact qu'une telle baisse de dotation pourrait avoir si elle était répercutée sur les Centres de formation d'apprentis (CFA) alors que l'enseignement supérieur représentait au 31/12/2023 60 % des effectifs en apprentissage en Occitanie.**

L'AAP « Emergence » permettant le financement d'allocations doctorales a été réajusté et n'est désormais accessible qu'aux entités de recherche implantées hors métropoles (excluant les métropoles de Toulouse, de Montpellier et la communauté d'agglomération du SICOVAL).

- **Si le CESER Occitanie est favorable aux dispositifs venant en soutien à la pérennité des Villes universitaires d'équilibre, il note une rupture dans les critères de sélection d'un appel à projet qui visait à soutenir des projets de recherche sur des thématiques novatrices indépendamment de leur localisation.**

Les nouveautés

Le Conseil régional effectue une évaluation de ses Défis clés et annonce une 2^{ème} génération de Défis qui seront lancés en 2026.

- **Le CESER Occitanie se félicite de cette pérennisation pour une 2^{ème} génération qui pourrait incorporer de nouveaux enjeux tels que les Intelligences artificielles de confiance.**

Le Conseil régional place la formation d'ingénieurs et de techniciens pour répondre aux besoins de l'industrie au cœur de ses priorités, notamment via l'accompagnement de projets de déploiement d'antennes régionales dans les VUE, de classes préparatoires intégrées hors métropoles et la mise en place de passerelles universités-école d'ingénieur.

- **Le CESER encourage cette démarche permettant à la fois de combler les besoins de métiers en tension, de participer à la réindustrialisation du territoire et de promouvoir les carrières techniques et scientifiques auprès du jeune public, notamment scientifique.**

Le Conseil régional a engagé depuis 2023 une démarche de maîtrise de ses dépendances numériques. En 2026 dans le cadre de son plan « Occitanie résiliente », le Conseil régional ambitionne de développer sa souveraineté numérique en sortant des solutions américaines au profit d'outils souverains. Elle a lancé un dialogue compétitif fin 2025 et va notamment travailler en 2026 sur l'adaptation de son organisation du travail à un nouvel environnement numérique, potentiellement moins intégré que les suites américaines.

- **Le CESER approuve le recours à des solutions locales, souveraines et fiables. Il alerte cependant sur les risques liés à toute la transformation organisationnelle majeure et recommande de prendre la mesure de la conduite nécessaire du changement pour réussir ce chantier d'ampleur, notamment l'accompagnement sur la durée des utilisateurs et la bonne évaluation des coûts réels d'intégration et de maintenance de ces futurs outils.**

La Présidente de la Région a par ailleurs saisi le CESER Occitanie pour une contribution sur le dialogue entre Science et Société et la promotion des filières scientifiques auprès du jeune public féminin. Cette contribution devra comporter une analyse de la politique de diffusion de la CSTI menée par le Conseil régional sur le territoire.

Les manques : Enjeux non identifiés

Le CESER remarque une attention moindre portée à la question essentielle de la précarité étudiante notamment via la disparition des budgets participatifs et de certaines possibilités de cumuls d'aides à la mobilité essentiels pour permettre aux étudiants les plus précaires d'avoir l'opportunité d'une mobilité européenne dans leur cursus.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, le CESER Occitanie salue la volonté de la région de préserver l'essentiel des actions utiles au soutien de la sphère ESRI, soutiens garants des compétences futures et de la souveraineté régionale.

Commission 5 :Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société

Les continuités

Un engagement réaffirmé en faveur du pouvoir d'achat des familles

Le Conseil régional maintient une politique volontariste confirmée dans le DOB 2026 pour garantir « **la rentrée la moins chère de France** », dans un contexte de forte tension budgétaire. La **Carte Jeune Région** demeure le pivot des aides : gratuité des manuels, premiers équipements professionnels, ordinateur LoRdi, aide à la culture et au sport. Ces dispositifs permettent une économie estimée à **800 € par élève et par an**, contribuant directement à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Le DOB réaffirme également l'effort du Conseil régional malgré la contraction des ressources, soulignant son choix politique de maintenir ces mesures en faveur des familles.

Accessibilité des transports scolaires

La **gratuité des transports scolaires** reste un marqueur fort de l'action régionale. La politique de mobilité pour les jeunes (ex : dispositif « **+=0** ») soutient à la fois le pouvoir d'achat, la transition écologique et l'égalité d'accès aux établissements, notamment en zones rurales.

Le DOB 2026 confirme l'importance stratégique de cette politique dans un contexte où les mobilités constituent un frein majeur à la réussite éducative et professionnelle.

Qualité et accessibilité de la restauration scolaire

Le Conseil régional poursuit la montée en gamme de la restauration via le programme « **L'Occitanie dans mon assiette** », avec un objectif affirmé de forte part de produits locaux, bio ou de qualité. Le **FRAR** continue d'aider les familles en difficulté et reste un levier essentiel pour garantir l'équité d'accès à la restauration scolaire.

Le DOB rappelle que la restauration est un enjeu à la fois social, sanitaire et territorial.

Modernisation, sécurité et transition énergétique dans les lycées

Le Conseil régional poursuit son **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** pour moderniser et sécuriser les lycées, en cohérence avec les engagements climat-énergie : construction ou extension de lycées (ex : Cournonterral, Tournefeuille, Pibrac) ; rénovation énergétique ; déploiement d'**ombrières photovoltaïques** ; renaturation des espaces ; sécurisation généralisée des établissements.

Cette politique s'articule avec la volonté affirmée dans le DOB de créer des établissements résilients, sobres et adaptés à la croissance démographique régionale.

Poursuite des actions d'orientation

Les dispositifs engagés se consolident : **Maisons de l'Orientation** et Maisons Mobiles ; plateforme **ID.Stages** ; événements **ID.Métiers** ; actions de lutte contre l'autocensure (notamment des jeunes filles) ; accompagnement à l'orientation dès la 5e.

Le DOB 2026 renforce l'idée d'une stratégie « d'aller vers » afin de répondre aux enjeux d'information, de mobilité et d'égalité des chances.

Formation professionnelle et articulation avec l'emploi

Le Conseil régional poursuit son soutien à la formation professionnelle, avec : des modules gratuits à distance ; des dispositifs pour les publics éloignés de l'emploi ; des formations en entreprise (plus de 1 000 salariés concernés en 2025) ; les Salons TAF comme articulation entre orientation, formation et emploi.

Le DOB insiste sur la nécessité de moderniser le secteur de la formation, d'accompagner les organismes face aux transitions, et de préparer le futur **PRF 2027–2030**.

Les nouveautés

Renforcement du soutien à la restauration scolaire

La revalorisation du **FRAR (+10 %)** constitue une réponse à l'inflation alimentaire et à l'augmentation des situations de précarité. Cette évolution confirme la volonté du Conseil régional d'agir sur l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

Déploiement élargi des actions d'orientation

Le DOB annonce : un élargissement des **Maisons de l'Orientation Mobiles**, notamment vers les zones rurales isolées et les QPV ; davantage d'événements **ID.Métiers** ; un renforcement des dispositifs de stages et de découverte des métiers.

Ces nouvelles actions visent à réduire les inégalités d'accès à l'information et à répondre à la diversité des besoins des territoires.

Innovations dans la mobilité des jeunes

Le développement du **prêt de vélos à assistance électrique** et l'extension des pistes cyclables autour des lycées témoignent d'une évolution vers une mobilité étudiante plus durable, en cohérence avec la stratégie régionale "Occitanie 2040".

Formation professionnelle orientée vers les transitions

Le DOB 2026 met l'accent sur : la formation aux métiers verts ; les compétences numériques ; le soutien aux entreprises dans leur évolution ; la structuration des organismes de formation avec un **nouveau contrat de filière**.

La préparation du **PRF 2027–2030** reflète une volonté d'adapter l'offre à un marché du travail en mutation.

Dynamique renforcée autour de l'emploi

Le DOB articule emploi, formation et développement économique via la démarche **Occitanie Résiliente** : lutte contre les tensions de recrutement ; soutien aux filières industrielles et territoriales ; actions dans les Villes Universitaires d'Équilibre (VUE) ; lien renforcé entre lycées, CFA, missions locales et entreprises.

Les ruptures

Un contexte budgétaire très constraint

Le Conseil régional perd près de **400 M€ de recettes en trois ans** et subit un renforcement des contraintes imposées par l'État. Cette situation menace la pérennité de certaines politiques volontaristes, en particulier celles liées à la gratuité et au pouvoir d'achat.

Une DRES inchangée malgré la croissance démographique

Le maintien d'une Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) sans revalorisation ne permet pas d'accompagner la forte dynamique démographique régionale, générant des besoins croissants en construction et rénovation de lycées.

Fragilité du secteur de la formation professionnelle

Malgré une volonté de structuration, certaines restrictions budgétaires sectorielles (ex : formation culturelle) créent des déséquilibres territoriaux et menacent la diversité de l'offre. Le DOB souligne également les difficultés rencontrées par de nombreux organismes de formation.

Un décalage persistant entre offre de formation et besoins des entreprises

Alors que **52 % des entreprises** déclarent des difficultés de recrutement, l'offre régionale doit poursuivre son adaptation, notamment dans les secteurs : du soin ; du bâtiment ; de la transition écologique ; de l'industrie.

Coût croissant des politiques de mobilité

La hausse des coûts de l'énergie et l'usage massif des dispositifs « +0 » interrogent la soutenabilité financière de la gratuité à long terme.

Les préconisations

Maintenir les dispositifs qui réduisent les inégalités

Préserver les aides de la Carte Jeune ; la gratuité des transports scolaires ; le FRAR revalorisé ; les aides aux élèves vulnérables (handicap, ruralité, précarité).

Renforcer l'évaluation des politiques jeunesse et formation

Mettre en œuvre une évaluation consolidée de la Carte Jeune ; une analyse d'impact du numérique éducatif ; un bilan des dispositifs ID.Métiers, ID.Stages et Maisons Mobiles ; des indicateurs sociaux, territoriaux et sexués.

Garantir la soutenabilité de la mobilité des jeunes

Explorer des financements croisés État-Europe ; des modèles économiques alternatifs ; des partenariats innovants pour la mobilité durable.

Maintenir un soutien régional pérenne à toutes les associations

La baisse des financements publics fragilise un secteur associatif essentiel à la cohésion sociale, culturelle et territoriale en Occitanie. Le CESER souligne la nécessité de maintenir un soutien régional pérenne, en priorité pour les structures de proximité agissant auprès des publics les plus vulnérables. Il demande au Conseil régional de définir clairement les critères guidant le maintien ou la réduction des subventions. Ces critères devront être transparents, concertés et fondés sur l'utilité sociale, l'impact territorial et la contribution aux priorités régionales. Nous appelons à une collaboration accrue des financeurs publics des associations afin de limiter l'effet cumulatif des baisses de financements et leur impact sur l'emploi associatif et la cohésion sociales des territoires.

Renforcer la territorialisation de l'orientation et de la formation

Prioriser les zones rurales isolées ; les QPV ; les territoires fragilisés par le manque d'offre de formation ; les coopérations avec CIO, missions locales, France Travail, branches professionnelles, associations de parents d'élèves.

Adapter l'offre de formation aux besoins du tissu économique

Co-construire des parcours avec les branches ; des réponses spécifiques aux métiers en tension ; des passerelles vers l'emploi durable.

Poursuivre la modernisation des lycées

Accélérer : la rénovation énergétique ; l'accessibilité universelle ; les équipements favorisant le bien-être ; les dispositifs de sécurité et climat scolaire.

Appliquer les recommandations de la contribution du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée « Déserts médicaux en Occitanie : constats et préconisations » :

- Veiller au déploiement de modules de type “option santé” dans les lycées des zones sous-denses.

Commission 6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe »

L'exercice 2026 se caractérise par deux évolutions majeures : un contexte financier tendu, avec le doublement du DILICO (dispositif d'individualisation de la contribution des collectivités appliqué aux Régions pour compenser les allègements de fiscalité économique), une « année blanche » sur la TVA et la baisse de certaines dotations ; la mise en œuvre d'« Occitanie Résiliente », qui renforce la prise en compte des enjeux climatiques, particulièrement sensibles sur le littoral méditerranéen.

Les continuités

Maintien d'une stratégie littorale structurée autour du Plan Littoral 21

Les OB 2026 confirment le rôle central du Plan Littoral 21. Le CESER salue la mise en œuvre du PACCLO (Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie) qu'il avait préconisé dès 2019 dans son Avis « Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie ». Il souligne l'intérêt du guide régional destiné à renforcer l'accompagnement des SLGITC (Stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte), en cohérence avec la loi *Climat et Résilience* et le SRADDET, et encourage la poursuite de cette démarche. Le CESER attend toutefois que le Budget primitif précise les engagements financiers et les actions concrètes liées au PACCLO et au soutien aux SLGITC.

Poursuite du soutien à l'économie bleue et aux filières maritimes

Les OB 2026 confirment la continuité des actions en faveur de l'économie bleue : accompagnement des filières halieutiques via les 13 mesures FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture), poursuite des contrats de filière pêche et conchyliculture et troisième année du contrat « industries et services nautiques ». Le CESER souhaite que le Conseil régional renforce ces soutiens, essentiels pour structurer durablement ces filières, et propose d'ouvrir ces contrats de filières à d'autres secteurs.

Maintien des investissements dans les ports régionaux, notamment autour de l'éolien en mer

Les OB 2026 confirment la poursuite des grands projets portuaires : à Sète-Frontignan (quai I1, infrastructures, terre-pleins), à Port-La Nouvelle, « port de la transition énergétique en Méditerranée » autour de l'éolien flottant (fin des travaux de la SEMOP en 2026 et des travaux liés aux premières éoliennes en mer), ainsi qu'au Grau-du-Roi (pontons). Le CESER note que les investissements portuaires demeurent un axe de développement majeur et structurant de l'action régionale.

Poursuite du soutien à l'EEDD (Éducation à l'environnement et au développement durable)

Le CESER souhaite que le Budget primitif traduise concrètement les engagements en faveur de l'EEDD autour de 3 priorités : renforcer la démocratie environnementale, consolider la stratégie régionale d'éducation à l'environnement, développer une communication claire sur les risques climatiques. Il se félicite de la reconnaissance du Réseau GRAINE Occitanie et souligne la nécessité de poursuivre et de renforcer le soutien aux acteurs de terrain, dans un contexte de fragilisation des financements associatifs.

Poursuite sollicitation des Fonds européens

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre sa recherche de financements diversifiés (fonds européens LIFE adaptation, fonds horizons, fonds BEI, etc.) et l'accompagnement des acteurs pour y émarger.

Les nouveautés

Transition renforcée des stations littorales et des ports de plaisance

Les OB 2026 introduisent un nouvel objectif : la certification « Ports propres » dès 2026. Le CESER salue cette orientation, signe d'une volonté d'accélérer la transition écologique des ports de plaisance. Il souligne toutefois la nécessité d'un accompagnement financier et technique pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation, ainsi que d'une approche intégrée associant collectivités, gestionnaires, usagers et acteurs locaux. Le CESER encourage enfin le Conseil régional à étendre progressivement cette démarche à l'ensemble des ports et stations littorales, dans une logique de transition durable et exemplaire du littoral occitan.

Développement du fret ferroviaire à Port-La Nouvelle

Le CESER salue l'initiative de création d'un espace ferroviaire portuaire connecté au réseau national, avec un démarrage des travaux prévu en 2026. Il souligne que le développement du fret ferroviaire est essentiel pour la transition écologique des transports, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'optimisation des flux logistiques dans la région. Le CESER encourage le Conseil régional et les partenaires concernés à assurer une mise en œuvre rapide et coordonnée de ce projet, en veillant à sa compatibilité avec les besoins économiques du port et les objectifs environnementaux, afin de faire de Port-La Nouvelle un modèle de mobilité durable et de logistique verte pour le littoral occitan.

Création de l'établissement public « Dragage Occitanie »

À compter du 1er janvier 2026, le Conseil régional crée un nouvel établissement public chargé du dragage des ports régionaux, avec possibilité d'interventions pour des tiers. La drague *Hydromer* sera équipée à l'hydrogène en 2026. Il s'agit d'une innovation institutionnelle et technologique.

Le CESER salue cette initiative et se montrera attentif aux engagements d'investissement inscrits dans le Budget primitif, afin de garantir la réussite opérationnelle de ce projet et le déploiement de solutions durables pour la gestion portuaire.

Mise en lumière des grands événements maritimes 2026

Les OB 2026 mettent en avant plusieurs manifestations structurantes (FOWT, Escale à Sète, Assises du Droit de la Mer, Assises de l'Économie de la Mer). Le CESER apprécie cette attention portée aux grands événements maritimes, qui contribue à mieux faire connaître les filières et initiatives liées à la mer, tout en renforçant l'attractivité et la visibilité de la façade littorale régionale.

Les manques

Absence d'information sur la trajectoire financière de l'adaptation littorale

Malgré l'ambition affichée, les OB 2026 ne présentent pas d'indicateur, de calendrier, sur la recomposition spatiale, l'ingénierie territoriale nécessaire à l'accompagnement des collectivités. Les risques littoraux sont bien mentionnés, mais manquent de lisibilité.

Manque de précision sur les coopérations méditerranéennes et européennes

Les OB 2026 manquent également de lisibilité sur les coopérations transfrontalières, les partenariats institutionnels euro-méditerranéens, les projets Interreg appliqués au littoral.

Absence d'éléments sur la transformation des produits de la mer

Aucun volet n'est consacré à la transformation halieutique (criées, valorisation locale), pourtant essentielle pour stabiliser la filière, créer de la valeur ajoutée, garantir l'emploi local. Le CESER réitère l'impérieuse nécessité d'intégrer ce volet à la stratégie régionale.

Visibilité insuffisante quant au soutien aux structures territoriales

Les OB 2026 ne fournissent pas d'indicateurs, de calendrier, ou d'informations sur la stabilité et la pluriannualité des subventions destinées aux acteurs littoraux et environnementaux. Ces éléments garantissent la pérennité et l'efficacité de leurs actions. Le CESER rappelle l'impérieuse nécessité d'assurer une visibilité financière à ces structures qui assurent un rôle central dans la concertation et l'éducation à l'environnement, ainsi que dans la gouvernance partagée pour l'adaptation littorale.

Budget vert

Le CESER souhaite que le Conseil régional poursuive l'enrichissement du Budget vert, en intégrant l'impact des politiques sur la biodiversité, et qu'il aligne cette évolution avec la démarche « Occitanie Résiliente », qui promeut une approche systémique climat-biodiversité, notamment sur le littoral méditerranéen.

Promotion des femmes dans les métiers techniques portuaires maritimes ayant du sens et de la valeur ajoutée, et demeurant encore en France d'essence traditionnellement masculine.

Le DOB 2026 n'aborde pas la place des femmes malgré les interpellations formulées lors des précédents exercices. Le CESER réaffirme l'importance de promouvoir la dimension constitutionnelle d'égal accès de chacun au travail, en saisissant les opportunités offertes aux femmes par la transition portuaire pour ouvrir d'une part sans attendre, les recrutements aux femmes et stimuler d'autre part le principe d'égalité, en renforçant la démocratie paritaire. Tout en intégrant particulièrement cet enjeu au champ des énergies renouvelables *offshore* en plein développement à Port la Nouvelle.

Évaluation

Le CESER renouvelle sa demande de pouvoir bénéficier tout au long de l'année, et non uniquement lors des quelques rendez-vous budgétaires obligatoires, d'outils reflétant les engagements financiers et la réalisation effective des politiques envisagées par le Conseil régional au travers de ses dispositifs à destination du littoral. Ces tableaux de bord réguliers permettraient au CESER Occitanie et plus particulièrement à la commission méditerranée de jouer pleinement son rôle auprès du Conseil régional. Par ailleurs, la participation du CESER Occitanie à la définition d'une politique d'évaluation des politiques publiques doit être mise en place.

Sur tous ces points, le CESER attend des précisions dans le BP 2026.

Les ruptures

RAS

Commission 7 « Santé, Sport, Culture, Cohésion sociale, Précarité et Solidarités »

Les continuités

SANTÉ, SPORT, CULTURE, COHÉSION SOCIALE, PRÉCARITÉ ET SOLIDARITÉS (pages 85 à 87 du DOB)

Parmi ces continuités, le CESER relève la poursuite de l'action de lutte contre les déserts médicaux, par le déploiement d'une offre de santé de premier recours dans les territoires déficitaires et par l'emploi de médecins salariés. Cet engagement, qui n'est pas une compétence obligatoire des Régions, est transversal à différents enjeux : aménagement du territoire, santé, égalité des chances et d'accès aux soins. Le CESER réitère néanmoins son souhait qu'une évaluation de cette action soit réalisée, dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023-2028, avec l'ARS, les professionnels de santé et le CESER, sur son impact en matière de coordination territoriale de l'offre de soin et ses conséquences sur l'installation et la mobilité des professionnels de santé. Le CESER relève que le Conseil régional, qui devait initialement aider au lancement des centres de santé le temps que ceux-ci trouvent leur équilibre financier, poursuit son action en la matière. Il s'interroge dès lors sur la viabilité du modèle économique et sur la capacité d'autofinancement de ces centres et insiste sur la nécessité d'une analyse économique sur ce point. Il s'étonne que ces établissements n'apparaissent pas dans la stratégie régionale du Ségur en Occitanie, alors qu'ils contribuent au maillage territorial de l'offre sanitaire, et qu'ils ne bénéficient pas du soutien financier de l'État.

Les ruptures

SANTÉ (Pages 86 à 87 du DOB)

Le Conseil régional affiche son intention de poursuivre ses dépenses de formation des métiers sanitaires mais les 25 M€ de financements nationaux qui étaient prévus par le Ségur de la Santé, amputés de 6,4 M€ en 2025, sont réduits à zéro en 2026. Le CESER s'inquiète des répercussions de cette mesure nationale sur les métiers du soin aux personnes qui sont déjà en tension. Le CESER relève par ailleurs la déception légitime de la Région devant le manque de vocation et d'inscriptions dans les formations territoriales existantes. Ce bilan doit amener Le Conseil régional à réfléchir à l'adéquation entre le maillage territorial des formations, les besoins effectifs des établissements de santé, leur capacité d'embauche et de mutualisation des emplois, le manque d'attractivité et de reconnaissance des carrières, le manque de perspectives d'évolution de carrière et de passerelles-métiers permettant de fidéliser l'emploi local.

Les nouveautés

CULTURE POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES RÉGIONALES (Pages 85 à 86 du DOB)

L'année 2026 verra la mise en œuvre opérationnelle de l'agence culturelle unique, créée le 1^{er} octobre 2025. Ce projet de rationalisation suscite des questions quant au format budgétaire, à l'impact managérial, à l'impact sur les acteurs régionaux privés de ces secteurs et à la remise en question éventuelle des actions précédemment mises en œuvre par les 3 agences spécialisées. S'agissant d'une rare nouveauté de l'action régionale, le CESER demande à pouvoir bénéficier, une fois qu'elle sera opérationnelle, d'une visite sur site et d'une audition de présentation de ses effectifs, de ses missions, de ses ambitions, de son programme d'actions, des enveloppes budgétaires dédiées à ces actions.

Les manques

SPORT (Pages 84 à 85 du DOB)

Le CESER s'interroge sur l'impact de la réduction du budget des sports sur le financement régional des clubs sportifs. Il souhaite bénéficier, dans le cadre du BP 2026, d'un focus thématique sur la part respective de l'enveloppe régionale consacrée aux clubs professionnels et aux clubs amateurs. Il sera également intéressé par un retour sur l'avancée ou les résultats de l'évaluation régionale sur le budget généré en matière de sport et sur la politique régionale en matière de sport santé.

CULTURE POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES RÉGIONALES (Pages 85 à 86 du DOB)

Un focus thématique sur les modalités de mise en œuvre de la fusion des agences culturelles et leur impact aurait été bienvenu. L'information disponible en phase opérationnelle est aussi laconique que celle qui annonçait sa création en 2025. Le DOB promet une « attention particulière » vis-à-vis du secteur du spectacle vivant (création, diffusion) et la poursuite de la concertation territoriale avec les acteurs de terrain concernés, pour déterminer les enjeux et les thèmes majeurs. Une concertation territoriale accrue avec les acteurs de la culture, y compris avec les représentations syndicales du secteur, est préconisée depuis plusieurs années par le CESER. Il s'agit aussi d'un secteur de création émergente, propre à l'expression de singularités, d'engagements, de créations originales et de proximité des publics.

COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉS, INCLUSION, ÉGALITÉ (Page 87 du DOB)

Les associations participent aux politiques territoriales dans l'accompagnement des publics cibles, à l'animation territoriale et à l'économie régionale. Le Conseil régional met en avant un plan de soutien du bénévolat et des associations ; toutefois, les acteurs de la société civile du CESER s'étonnent de n'avoir aucun retour, de la part des nombreuses associations membres du CESER ou auditionnées dans le cadre de ses travaux, de la réalité et des modalités de mise en œuvre de ce plan régional. Il souhaite une présentation de ce plan dans le cadre du BP 2026. Le CESER s'inquiète de la baisse du financement du secteur associatif au regard des contraintes budgétaires. Le CESER rappelle que le secteur associatif en Occitanie représente environ 170 000 emplois. En 2024, la Déléguée régionale de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire d'Occitanie¹⁸, Pascale Weiss, évaluait à 16 500 le nombre d'emplois qui seraient potentiellement perdus en 2025 en Occitanie, du fait de ces baisses. Le CESER relève que Le Conseil régional, qui s'était engagée à ne pas réduire les subventions de 5000 euros ou moins en 2025, a cependant réduit les subventions de ces associations. Il préconise une attention du Conseil régional sur les conséquences de ces baisses, en fonction de l'utilité sociale de l'action de l'association. Le CESER souhaite une communication transparente des critères de baisse appliquées aux associations.

Le CESER souhaiterait par ailleurs un focus thématique sur les actions de subventionnement des associations compétentes pour accompagner les différents publics en situation de fragilité sociale. Il rappelle sa préconisation¹⁹ de création d'un label « Sentinelle sociale » qui identifie et reconnaît les associations dont l'action de terrain relève de l'intérêt général. En accompagnant les publics les plus fragiles, elles assurent le « dernier kilomètre » des politiques publiques en matière sociale. Ce label devrait dès lors s'accompagner d'un financement public pluriannuel garantissant une visibilité de gestion, une pérennité d'action, une collaboration et des possibilités de mutualisations, en lieu et place d'une mise en concurrence des associations pour leur financement, via des appels à projets.

¹⁸ Cf. article internet La Tribune du 19 11 2024 Cécile Chaigneau

¹⁹ Avis du CESER Occitanie du 11 février 2025 : ["Pauvreté et précarité en Occitanie : un enjeu de solidarité territoriale et de cohésion sociale"](#)

SANTÉ (pages 86 à 87 du DOB)

Le CESER souhaiterait bénéficier d'un focus thématique sur l'option santé menée dans les lycées qui a démarré dans le Lot et qui serait étendu à 17 sites, dans le cadre de la présentation du BP 2026.

**CONTRIBUTION DU CESER AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA RÉGION
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

CONTRIBUTION DU CESER AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

ADOPTÉE

Rapporteur : Lionel LOREAUX

Bureau du CESER le 06 octobre 2025

La présente contribution portant « Analyse du compte administratif 2024 de la Région Occitanie » a été préparée par la Commission des Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et Évaluation des politiques publiques du CESER, validée par ladite commission le *27 août 2025*, rapportée par Lionel LOREAUX, et validée en Bureau du CESER du *06 octobre 2025*.

Le bureau

Présidente

Karen SERRES

Vice-Président

Florian PASCUAL

Vice-Présidente

Sabine VENIEL LE NAVENNEC

Les autres membres

Marc BORNERAND

Spelca BUDAL

Cédric CABANES

François CAZES

Sophie COLLARD

Francis DECOUCUT

Hubert FAURE

Michel FRANQUESA

Chrystèle GAILLAC

Sophie GARCIA

Valérie GUITTARD

Samuel HERVE

Claudie HOUSSARD

Philippe LAFFORGUE

Emeline LAFON

Jean-Pierre LHERM

Marie-Martine LIMONGI

Lionel LOREAUX

Béatrice MALLEVILLE

Cédric MARROT

Franck MARY-MONTLAUR

Sabine MASERATI

Myriam MAURY

Jean-Jacques MINANA

Laurent NGUYEN

Martine PEDULLA

Yann PUECH

Florence PRATLONG

Michel RAFFI

Olivier RASTOUIL

Géraldine RUSCASSIER

Karine SABAH

Sylvain VIDAL

REMERCIEMENTS

Le Compte administratif 2024 de la Région Occitanie a été présenté devant la Commission « *Finances, Europe, Politiques contractuelles, Suivi et Évaluation des politiques publiques* » du CESER Occitanie, le 25 juin 2025, par :

- Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission des finances, Rapporteur général du Budget,
- Madame Élisabeth LASKAWIEC, Directrice des finances et du contrôle de gestion,
- Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint - Budget, Stratégie et Ressources financières

Les échanges fructueux et constructifs qui ont suivi cette présentation ont permis de nourrir l'analyse du CA 2024.

Les conseillères et conseillers du CESER leur en sont particulièrement reconnaissants.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS.....	3
1.1.Le contexte réglementaire	3
1.2.Le contexte national et international	3
1.3.La région Occitanie.....	4
II. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE BUDGÉTAIRE 2024.....	6
2.1. Axes d'analyse exposés par le CESER lors de l'analyse du budget 2024.....	6
2.2. L'analyse des grands équilibres financiers de 2020 à 2024 (montants en millions euros).7	7
2.3. Les principaux postes de dépenses.....	14
2.4. Les recettes et les limites du dispositif	16
III. FOCUS SUR CERTAINES COMPOSANTES DES DÉPENSES ET DES RECETTES	18
3.1.Les Transports (ferroviaire, routier, port et aérien)	18
3.2.L'éducation et la formation professionnelle dont la formation sanitaire et sociale.	23
Tableau comparatif 2023-2024 éducation, formation professionnelle.....	25
3.3.L'action économique (soutien aux entreprises, à l'agriculture, au tourisme, à la recherche et l'innovation)	26
3.4.L'environnement et l'agriculture	27
L'environnement.....	27
3.5.La santé	31
3.6.Le logement	33
3.7.L'égalité femmes /hommes dans les politiques régionales.....	35
3.8.La gestion de la dette.....	37
POINTS DE VIGILANCE ET PRÉCONISATIONS.....	43
- Les Transports	43
- L'éducation et la formation professionnelle.....	43
- L'action économique.....	43
- L'environnement.....	43
- La santé	44
- Le logement	44
- L'égalité Femmes/hommes.....	44
- L'encours de dette	45
CONCLUSION	47

INTRODUCTION

Le compte administratif a pour objectif de présenter les résultats de l'exercice écoulé et de mettre en perspective les ouvertures de crédits inscrits au budget et les réalisations effectives de recettes et de dépenses constatées à la clôture.

En ce sens, il est un outil d'analyse que le CESER a souhaité s'approprier pour vérifier l'adéquation entre prévisions et réalisations par l'étude des écarts, dans le souci d'énumérer quelques points de vigilance et à formuler quelques préconisations, afin d'alimenter les réflexions à mettre en œuvre lors de l'élaboration des Avis sur les orientations budgétaires et le budget primitif de l'exercice 2026, voire suivants.

Le compte administratif doit se concevoir comme une matrice de réflexion, à partir de chiffres constatés, pour analyser objectivement la traduction des choix politiques et sociaux de la Région, dans leur mise en œuvre.

Ainsi, le CESER, dans sa contribution non exhaustive, a souhaité mettre l'accent sur certains domaines qui relèvent des compétences réglementaires de la Région, ou qui ont déjà fait l'objet d'avis ou de contribution et dont l'analyse lui a semblé essentielle, tels que :

- Les transports,
- L'éducation et la formation professionnelle,
- Le logement,
- L'environnement, l'Agriculture,
- La santé,
- L'égalité Femme / Homme,
- La gestion de la dette,

Ce choix opéré pour des raisons d'efficience et d'efficacité, a amené le CESER à faire l'impasse sur l'étude de certains chapitres, aussi importants que :

- La culture, la vie sociale, la jeunesse, le sports et les loisirs,
- L'Aménagement des territoires et l'habitat,
- ...

Après une analyse des principaux éléments contextuels (I), le CESER a travaillé sur les recettes et les dépenses à partir d'une analyse budgétaire (II) avant de faire un focus sur certains thèmes ou chapitres budgétaires (III).

I. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

1.1. Le contexte réglementaire

Conformément à la réglementation, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. À la clôture de l'exercice (31 janvier N+1) il établit le compte administratif du budget.

L'article L4241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que *"Préalablement à leur examen par le Conseil Régional, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs (...)"*:

3) Aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales."

Notre Région interprète de manière stricte la notion *d'orientation budgétaire* et considère, comme beaucoup d'autres, que le compte administratif n'a pas vocation à orienter, mais à rendre compte; raison pour laquelle le CESER est appelé à donner, non un Avis, mais une simple analyse contributive, située au demeurant après le vote par l'Assemblée délibérante. *A contrario* certains CESER (Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône Alpes) sont saisis pour Avis avant le 30 juin.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives de recettes et de dépenses;
- présente les résultats comptables de l'exercice;
- est soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année N+1.

1.2. Le contexte national et international

Depuis cinq ans et depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, le contexte politique national se caractérise par une instabilité chronique. L'économie mondiale est ébranlée par une série d'événements majeurs qui déstabilisent notre pays, ayant des répercussions sur le fonctionnement de notre Région. Ainsi, la guerre en Ukraine, les crises alimentaire et énergétique qui en ont résulté, la forte inflation et l'augmentation du prix de la dette, se sont renforcées dans un contexte toujours marqué par l'urgence climatique. Parallèlement, la croissance de la production mondiale s'est ralentie, pour atteindre l'un des taux les plus faibles de ces dernières décennies.

Aussi, l'adoption du compte administratif 2024 est l'occasion de réaliser une analyse de la situation financière de la collectivité régionale, au regard de ces différentes crises sanitaires, sociales, économiques, budgétaires.

Les tensions géopolitiques, la « guerre commerciale » menée unilatéralement par l'administration Américaine, l'urgence climatique qui ne cesse de s'accentuer et la situation très préoccupante des finances publiques, appellent à la responsabilité derrière un objectif : La stabilité de la France, la préservation de son modèle social et la transformation de son modèle de production et d'innovation.

C'est dans cet esprit que la Région Occitanie prend sa part au redressement des comptes du pays, veillant tout particulièrement au maintien de l'action au service des habitants de notre région et des

urgences sociales, économiques et climatiques de nos territoires. C'est ainsi la raison pour laquelle, en sa qualité de Présidente de Régions de France, notre Présidente de Région a obtenu auprès du gouvernement, des avancées importantes pour continuer nos investissements dans les transports décarbonées, avec notamment la mise en place d'un Versement Mobilité Régional.

1.3.La région Occitanie

Plus de 6 millions de personnes vivent en Occitanie. Entre 2015 et 2017, la population croît de 0,7 % par an, soit environ de plus de 41 000 personnes/an. Un phénomène démographique porté par les migrations notamment de retraités, avec des impacts notables sur les besoins en santé, la prise en charge des personnes âgées, et la recherche d'emploi pour les actifs. En même temps, la fécondité reste relativement faible (1,68 enfant par femme) et le vieillissement y est particulièrement marqué (102 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 25 ans).

Cinq grandes priorités sont fixées, en Occitanie :

1. Le pouvoir d'achat des familles, avec la rentrée scolaire la moins chère de France, la gratuité d'usage des trains et des cars liO pour les 12-26 ans, les trains à 1€ pour tous les salariés,
2. La santé de proximité avec le recrutement de 200 médecins dans les déserts médicaux, d'ici 2028,
3. L'emploi en restant vigilants face aux nombreux plans sociaux annoncés, mais également avec la mise en œuvre d'une stratégie de réindustrialisation, ou encore le soutien sans faille au secteur agricole premier pourvoyeur d'emplois en Occitanie,
4. La décarbonation du modèle de développement, sur l'économie, notamment via : L'aide à la transformation verte de l'industrie régionale, les mobilités avec l'acquisition de nouveaux matériels roulants ou la réouverture de la ligne Montréjeau-Luchon, les énergies vertes avec les travaux d'aménagement à Port-La-Nouvelle et l'assemblage des premières éoliennes flottantes offshore, l'habitat durable avec le plan multi-secteurs, etc.,
5. L'action populaire et citoyenne par une grande tournée de proximité « La Région toujours là » dans les 13 départements d'Occitanie, pour aller à la rencontre des habitants et écouter leurs préoccupations et propositions.

Ainsi, avec une mobilisation de 1,2 Milliard € en 2024, l'Occitanie reste la 1ère Région française en termes d'investissement depuis 2016. Ce volontarisme permet de réaliser les projets indispensables au territoire, le plus attractif et dynamique de France, malgré de nombreux territoires enclavés.

Les ressources financières de la Région (hors mobilisation d'emprunt) ont atteint 3 194,9 M€ en 2024, en diminution de 1,7%. Après neutralisation des fonds européens FEADER, la baisse est plus marquée à - 2,6%.

La recomposition des ressources financières opérée ces dernières années s'est traduite par une montée en puissance du produit de TVA (plus de la moitié des recettes de fonctionnement, 42% des recettes totales hors emprunt), suivi de la TICPE, principal vecteur utilisé par l'Etat pour financer les transferts de compétences. En ajoutant les certificats d'immatriculation (cartes grises), la fiscalité indirecte représente désormais, plus de 65% des recettes régionales. Ces ressources fiscales sont soumises aux aléas conjoncturels : croissance, inflation, marché de l'automobile, consommation de carburants.

En dépit d'une progression démographique significative, d'un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et d'un territoire pour partie enclavé, l'évolution uniforme des recettes fiscales, sur l'ensemble du territoire national, ne permet nullement une prise en considération des spécificités de la Région Occitanie, sources de dépenses supérieures à celles des autres Régions.

Même réduite, la part relative des dotations et concours financiers de l'Etat se caractérise par un gel en valeur voire une érosion progressive pour une certaine partie, en lien avec la dégradation des comptes publics. Les fonds européens, les recettes d'exploitation (transports et lycées) et les participations diverses complètent ce panel et font l'objet d'évolutions variables.

Pour rappel : En Occitanie, 461 000 ménages répondent aux critères de la précarité en 2023, soit 16,8 % de la population de la région. Le taux de pauvreté (17,5%) est plus élevé qu'en France métropolitaine (14,9 %) ; l'Occitanie se situe au 3e rang sur les 13 régions métropolitaines. À l'échelle départementale, seuls l'Aveyron et la Haute-Garonne (13,7 %) sont moins pauvres que la moyenne de la France métropolitaine. Les Pyrénées-Orientales (20,7 %), l'Aude, le Gard et l'Hérault figurent parmi les sept départements métropolitains les plus pauvres. L'écart du taux de pauvreté à la moyenne nationale est également plus important dans les espaces ruraux.

II. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE BUDGÉTAIRE 2024

2.1. Axes d'analyse exposés par le CESER lors de l'analyse du budget 2024

Lors de l'Assemblée plénière du CESER le 12 décembre 2023, l'Avis **"AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE"** a été soumis aux votes des conseillers qui l'ont approuvé.

Dans son avis, le CESER Occitanie analysait le cadre budgétaire au regard des enjeux locaux, mais également internationaux et nationaux. A ce titre, il concluait que l'ampleur des crises (sociales et environnementales) expliquait le choix de la collectivité d'agir sur un périmètre large, dépassant ses compétences majeures historiques, pour investir en partie le champ de la santé ou de l'urgence climatique (*La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 donne aux Régions plusieurs chefs de filât en matière de protection de la biodiversité, du climat, de la qualité de l'air, de l'énergie et du développement durable du territoire*). L'objectif étant de répondre aux besoins des populations dans un contexte de perception de reflux de l'intervention publique et de désengagement de l'État dans les territoires.

À cet égard, L'incertitude se trouvait et se trouve toujours du côté des recettes de la Région. La collectivité n'a pas la main sur celles-ci, elle subit la conjoncture, les décisions gouvernementales. Ainsi, l'architecture des recettes semble à bout de souffle et une réforme de la fiscalité locale apparaît absolument nécessaire. A ce titre, le CESER invitait le Conseil régional à présenter une stratégie d'évaluation des politiques publiques et à l'associer à ses travaux stratégiques pour rendre lisibles et éclairants les arbitrages budgétaires.

Au-delà de l'évaluation, l'anticipation des investissements serait également une impérieuse nécessité pour atteindre les objectifs, dans les domaines primordiaux tel que « la décarbonation », ou encore, anticiper les conséquences des canicules, sécheresses et inondations sur l'agriculture, l'accès à la ressource en eau potable, etc.

D'autre part et depuis 50 ans, le budget de l'Etat est déficitaire et nous le voyons cette année, et sûrement pour les années à venir, les collectivités locales sont mises à contribution pour permettre à l'Etat de réduire ce déficit.

Pour rappel et selon le rapport de l'INSEE du 27 septembre 2024, la dette publique s'élève à 3 228,4 milliards d'euros, soit 112 % du Produit Intérieur Brut (PIB) français. La charge de la dette représente d'ailleurs l'un des premiers postes de dépenses de l'Etat, 7% du budget total à ce jour. La croissance française a atteint 1,1% en 2024, même si le dernier trimestre de l'année voit un léger recul du PIB en volume. Ce phénomène est à mettre en perspective avec une légère hausse du chômage, puisque celui-ci augmente de 0,1 point par rapport à la fin d'année 2023. Il atteint 7,4% de la population active, ce qui est relativement proche de son point le plus bas, 7,1 %.

Ainsi, pour maintenir un budget cohérent avec ses ambitions, le Conseil régional est contraint de compenser les baisses de dotations de l'Etat par une augmentation du recours à l'autofinancement brut, et à un recours à l'emprunt. Ces décisions ont un impact défavorable sur la capacité de désendettement du Conseil Régional qui augmente, se rapprochant du seuil critique des 9 ans.

Dans ce contexte inflationniste, les grands équilibres économiques, sociaux et environnementaux sont soumis à de nombreux facteurs exogènes. Aussi, la collectivité a maintenu son choix de diversification et de sécurisation des ressources de financement, en privilégiant des financements bancaires et obligataires à taux fixes.

Le CESER note que l'Occitanie demeure en 2024, parmi les régions dont l'investissement par habitant reste les plus élevés.

Les montants inscrits s'élève à 1,373 milliard d'euros en 2024, v/s 1,431 milliard d'euros en 2023. Cet ajustement en légère baisse est conforme à la trajectoire financière pluriannuelle. Il fait suite à une période 2020-2022 marquée par la réalisation des Plans d'urgence et de relance liées à la crise COVID.

Le CESER a identifié que trois domaines d'intervention ont constitué 55% des investissements 2024 (72% hors remboursement du capital de la dette et Feader) :

- Les transports ferroviaires, routiers, aérien et infrastructures portuaires,
- L'enseignement (lycées et enseignement supérieur),
- L'action économique.

2.2. L'analyse des grands équilibres financiers de 2020 à 2024 (montants en millions euros)

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	2469.1	2582.6	2684.8	2659.3	2644.4
Dépenses de fonctionnement	1982.3	2110.8	2144.5	2084.1	2079.3
Épargne de gestion	486.8	471.8	540.3	575.6	565.1
Intérêts de la dette	33.1	33.7	41.4	67.8	74.1
Épargne nette	343	305.9	330.5	349.1	322.6
Recettes propres d'investissement	388.4	506.2	511.8	589.7	550.5
Emprunts nouveaux	555	586	480	339	334.0
Dépenses d'investissement	1368	1588.4	1509.1	1431.2	1373.4
Recettes totales	3412.6	3674.8	3676.6	3588.4	3528.9
Dépenses totales	3383.4	3702.9	3695	3583.1	3526.8
Résultat	29.2	-28.1	-18.5	5.4	2.1

Les recettes de fonctionnement fléchissent très légèrement depuis 2022, s'appuyant essentiellement sur la fiscalité (2092,5 M€ soit 79,12% des recettes) alors que les dépenses restent maîtrisées, malgré l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation des effectifs (santé, lycées entre autres) et l'augmentation des coûts de l'énergie.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 2 153,4 M€ en 2024, soit un niveau stable

comparativement à l'année précédente. Neutralisation faite de la baisse du fonds Feader (-10 M€ en dépenses et en recettes), la progression est de 0,6%. Dès lors que l'inflation 2024 s'est établie à 2%, les dépenses de fonctionnement ont enregistré une baisse de 1,4% en volume.

Les principaux postes budgétaires à l'origine de cette évolution sont les suivants :

La baisse des flux Feader découle de la recentralisation, au niveau de l'Etat, de la gestion des mesures surfaciques. Le CESER note que ces flux sont neutres en termes d'autofinancement car les recettes et les dépenses s'équilibrent,

L'ajustement à la baisse des dépenses en matière de formation professionnelle, en cohérence avec les besoins opérationnels et la baisse progressive des crédits d'Etat alloués au Plan d'investissement dans les compétences (PIC),

La baisse des moyens afférents à l'administration générale.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement des lycées et les transports (ferroviaires et routiers cumulés) évoluent de façon très faible, en lien avec les efforts menés en termes d'optimisation, associés à un léger reflux des surcoûts énergétiques, enregistrés les deux années précédentes.

Les dépenses de personnel, neutralisation faite des mesures ponctuelles en faveur du pouvoir d'achat, affichent une progression de 1,2%, soit une baisse de 0,8% en volume (inflation à 2%).

Le montant de l'épargne de gestion (excédent brut de fonctionnement) s'établit à 565,1 M€, générant une épargne nette (réduction faite des remboursements en capital et intérêts de la dette) de 322,6 M€. L'épargne brute (autofinancement brut) constitue un solde de gestion essentiel dans l'appréciation des grands équilibres et de la situation financière de la collectivité. Elle résulte de l'excédent annuel des recettes sur les dépenses réelles de fonctionnement. Conformément aux principes qui régissent les finances locales, l'épargne brute est prioritairement affectée au financement du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette constitue une ressource propre dédiée au financement des investissements.

L'évolution comparée des dépenses et des recettes de fonctionnement illustre les capacités de résilience de l'autofinancement régional sur la durée.

Constitution de la chaîne d'épargne en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	2469,1	2582,6	2684,8	2659,7	2644,4
Dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette	1982,3	2110,8	2144,5	2084,1	2079,3
Epargne de gestion (excédent brut courant)	486,7	471,8	540,3	575,6	565,1
Intérêts de la dette (moyen/long terme)	33,1	33,7	41,4	67,8	74,1
Epargne brute	453,7	438,1	498,9	507,8	491,0
Taux d'épargne brute (hors fonds européen Feader)	20,2%	18,5%	20,2%	19,2%	18,6%
Remboursement du capital de la dette	91,4	118,9	155,1	145,4	155,1
Provisionnement obligataire (émission 2018)	13,3	13,3	13,3	13,3	13,3
Epargne nette	343,0	305,9	330,5	349,1	322,6

Cependant et comme précédemment, l'évolution de certains ratios statistiques et financiers de ces cinq dernières années, retient l'attention du CESER.

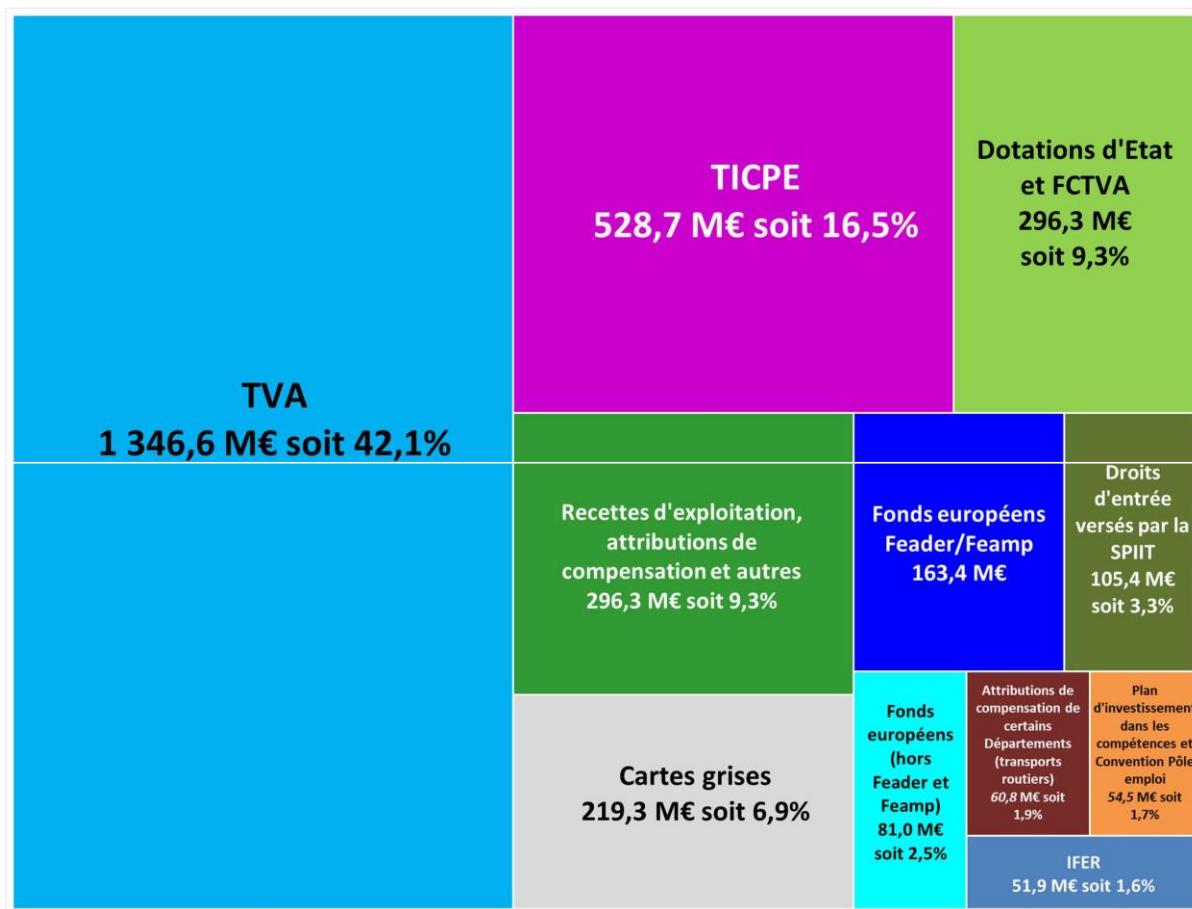
Ratio	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses Equipement/population	207,7€	238,7€	224,4€	211,3 €	198,2€
Encours de dette/ Population	415,6€	491,0€	542,0€	569,8€	593,8€
Encours de dette/ Recettes de fonctionnement	99%	112,8%	120,5%	128,03%	136,5%

La Région Occitanie poursuit sa politique d'investissement. Toutefois, celui-ci fléchit légèrement, il atteint 198,2€ par habitant en 2024 contre 238,7€ en 2021. Pendant cette période, l'encours de dette ramené à la population évolue de 415,6€ en 2020 à 593,8€ en 2024 (+ 42,87%) pendant que le pourcentage de l'encours de dette par rapport aux dépenses de fonctionnement passe de 99% en 2020 à 136,5% en 2024 (+37,87%). L'évolution de ces ratios confirme une certaine fragilité des équilibres financiers de la Région. Le niveau des investissements est maintenu par le recours à l'emprunt dans un contexte de hausse des taux et de l'inflation.

Le CESER renouvelle son souhait qu'une vigilance accrue soit apportée sur ce point, sachant que celle-ci ne maîtrise pas le volume de ses recettes, qui dépendent pour l'essentiel de recettes fiscales sur lesquelles elle n'a pas prise.

CAPACITE DESENDETTEMENT (AN seuil critique 9 ans)	TX % EPARGNE BRUTE (seuils critiques 10 % puis 7 %)
2018 4	18.7
2023 6.6	18.6
2024 7.2	18.6

Compte administratif 2024 : 3,529 Milliards €



Les ressources financières de la Région (hors mobilisation d'emprunt) ont atteint 3 194,9 M€ en 2024, en diminution de 1,7%. Après neutralisation des fonds européens FEADER, la baisse est plus marquée à - 2,6%.

La recomposition des ressources financières opérée ces dernières années s'est traduite par une montée en puissance du produit de TVA (plus de la moitié des recettes de fonctionnement, 42% des recettes totales hors emprunt), suivi de la TICPE, principal vecteur utilisé par l'Etat pour financer les transferts de compétences. En ajoutant les certificats d'immatriculation (cartes grises), la fiscalité indirecte représente désormais, plus de 65% des recettes régionales. Ces ressources fiscales sont soumises aux aléas conjoncturels : croissance, inflation, marché de l'automobile, consommation de carburants.

Même réduite, la part relative des dotations et concours financiers de l'Etat se caractérise par un gel en valeur voire une érosion progressive pour une certaine partie, en lien avec la dégradation des comptes publics. Les fonds européens, les recettes d'exploitation (transports et lycées) et les participations diverses complètent ce panel et font l'objet d'évolutions variables.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une diminution de 0,6% (soit - 15,3 M€) en 2024 pour s'établir à 2 644,4 M€. Cette baisse découle principalement de la diminution enregistrée au niveau des fonds européen (FEADER et assistance technique), des crédits d'Etat alloués au Plan d'investissement

dans les compétences (PIC), des reprises de provisions et des participations diverses. Ces évolutions négatives ont été, pour une large part, atténuées par l'augmentation du produit des cartes grises et des recettes d'exploitation associées au transport ferroviaire de voyageurs. Les autres ressources évoluent faiblement, en premier lieu la TVA (+ 1,1%) alors que la loi de finances pour 2024 affichait une progression prévisionnelle de 4,5%.

Evolution et structure des dépenses régionales

Les dépenses réalisées en 2024 s'élèvent à 3,527 Milliards € :



En 2024, les dépenses totales ont enregistré une légère diminution, à hauteur de 1,6% soit - 56,3 M€. Cette évolution est répartie de la façon suivante :

- Une très faible progression des dépenses de fonctionnement hors Feader (+ 11,4 M€ soit + 0,6%),
- Une baisse de 8,9% des dépenses d'investissement (- 102,5 M€ hors Feader),
- Une progression de 25 M€ des dépenses Feader/Feamp (fonctionnement/ investissement),
- Une progression de 9,7 M€ du remboursement en capital de la dette.

En dépit de cette évolution, les dépenses d'investissement (hors dette) représentent près de 30% des dépenses totales, en cohérence avec les compétences exercées par la Région dans les domaines des transports, de l'enseignement et de l'action économique au sens large.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 2 153,4 M€ en 2024, soit un niveau stable comparativement à l'année précédente. Neutralisation faite de la baisse du fonds Feader (- 10 M€ en dépenses et en recettes), la progression est de 0,6%. Dès lors que l'inflation 2024 s'est établie à 2%, les dépenses de fonctionnement ont enregistré une baisse de 1,4% en volume.

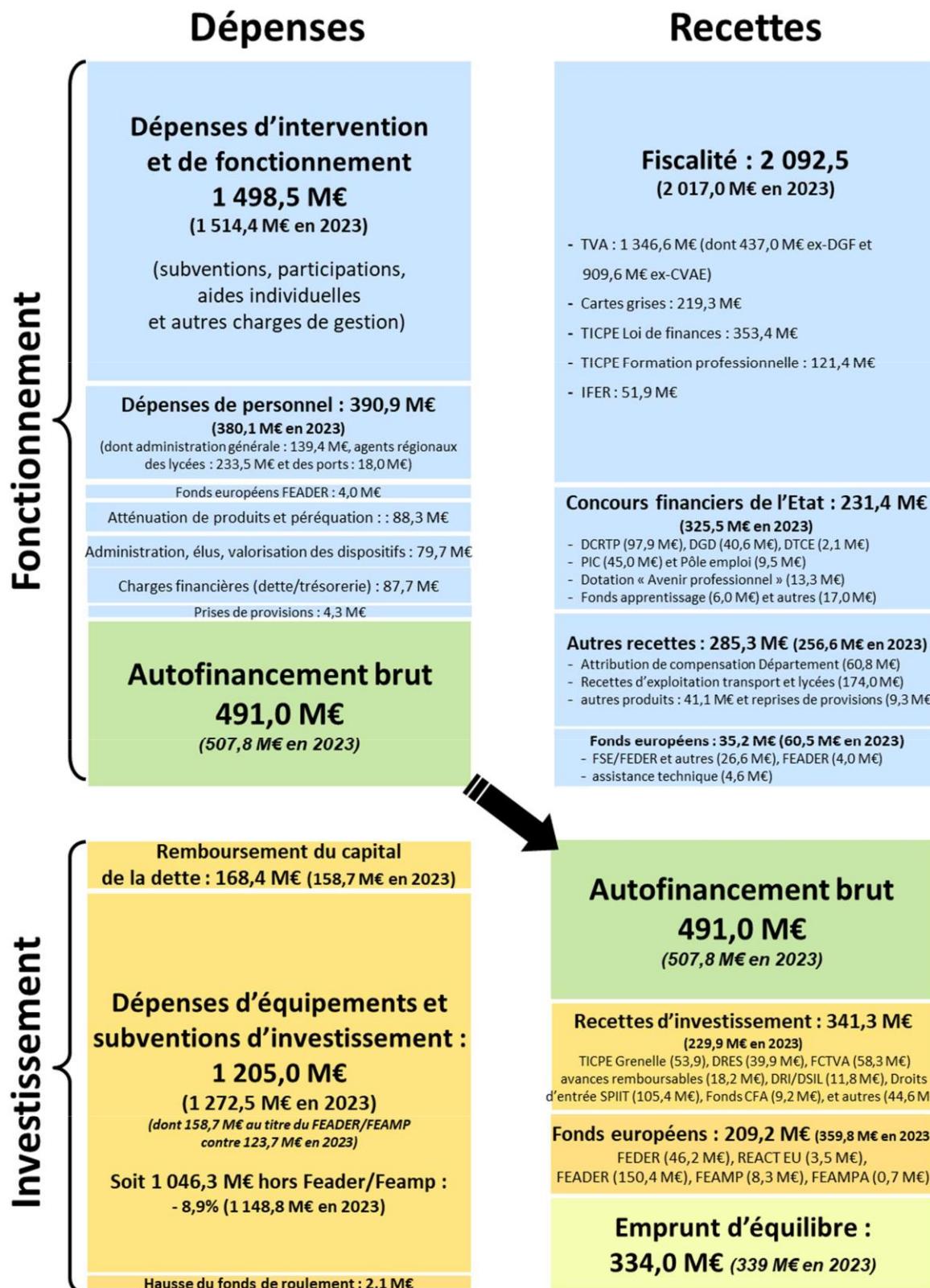
Les principaux postes budgétaires à l'origine de cette évolution sont les suivants :

- La baisse des flux Feader découle de la recentralisation, au niveau de l'Etat, de la gestion des mesures surfaciques. Cette modification de périmètre a été mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle programmation. Il est à noter que ces flux sont neutres en termes d'autofinancement car les recettes et les dépenses s'équilibrent,
- L'ajustement à la baisse des dépenses en matière de formation professionnelle, en cohérence avec les besoins opérationnels et la baisse progressive des crédits d'Etat alloués au Plan d'investissement dans les compétences (PIC),
- La baisse des moyens afférents à l'administration générale.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement des lycées et les transports (ferroviaires et routiers cumulés) évoluent de façon très faible, en lien avec les efforts menés en termes d'optimisation, associés à un léger reflux des surcoûts énergétiques enregistrés les deux années précédentes.

Enfin, les dépenses de personnel, neutralisation faite des mesures ponctuelles en faveur du pouvoir d'achat, affichent une progression de 1,2%, soit une baisse de 0,8% en volume (inflation à 2%).

Les équilibres financiers du Compte administratif 2024 : 3,529 Milliards €



Source : Rapport financier 2024 – Région Occitanie – Page 47

2.3. Les principaux postes de dépenses

Le taux de réalisation global des dépenses inscrites au budget 2024 est de 97,2% (hors crédits FEADER/FEAMP), 99,5% en fonctionnement, 92,3% en section d'investissement. En 2023, il s'établissait à 93,4% (95,8% en fonctionnement, 88,8% en investissement).

Le montant des crédits de fonctionnement sans emploi au 31/12/2024 s'établit à 113 M€, dont 34 M€ en opérations nettes et 78,7 M€ en opération d'ordre. Les principaux écarts entre crédits ouverts et crédits sans emploi concernent les charges à caractère général (17,8 M€), et les autres charges de gestion courante (5,9 M€).

Les crédits sans emploi de la section d'investissement s'établissent à 152,8 M€ dont 20,3 M€ au chapitre « Subventions d'équipement versées ».

Pour rappel, les crédits sans emploi correspondent à des crédits de paiement non consommés sur l'exercice 2024. Ceux-ci ne font l'objet d'aucun report automatique vers l'exercice N+1 et ne seront plus utilisables. Ils font l'objet d'une procédure de lissage (théorique) dans le logiciel financier, ils pourront le cas échéant être réinscrits par chapitre fonctionnel et section, dans le cadre du BP ou des décisions modificatives, sur les exercices postérieurs à 2024 dans la limite des autorisations de programme et d'engagement déjà affectées et celles nouvellement votées.

Les dépenses réalisées en 2024, [sections d'investissement et de fonctionnement confondues](#), s'élèvent à 3526,8 M€ :

- Transports ferroviaire, routier, ports et aérien avec les charges de personnel incluses :
 - 1 142,6 M€ (32,4 %), en **hausse** par rapport à 2023 : + 25 M€,
- Enseignement, y compris charges de personnel des agents régionaux des lycées :
 - 627,5 M€ (17,8 %), en **baisse** par rapport à 2023 : - 4,6 M€,
- Formation professionnelle, apprentissage, sanitaire et sociale :
 - 350,4 M€ (9,9 %), en **baisse** par rapport à 2023 : - 22,8 M€,
- Action économique : 291,2 M€ (8,3 %), en **baisse** par rapport à 2023 : - 54,7 M€,
- Service de la dette : 256,1 M€ (7,3 %), en **hausse** par rapport à 2023 : + 22,8 M€,
- Administration générale : 225,2 M€ (6,4 %), en **baisse** par rapport à 2023 : - 7,1 M€,

Les principales composantes des [dépenses de fonctionnement](#) sont conformes au palmarès précédent :

- **Transports** : 851,9 M€, dont 452 M€ concernent les transports ferroviaires qui affichent une faible diminution de 9,6 M€ par rapport à 2023 (reflux des surcoûts énergétiques) et 369,3 M€ pour les transports routiers, scolaires et interurbains avec une progression de 17,6 M€ (inflation, coût des carburants, revalorisations salariales),
- **Formation professionnelle** : 214,4 M€. Les dépenses relatives aux formations sanitaires et sociales s'élèvent à 116,1 M€,
- **Enseignement** : 143,8 M€ (y compris l'enseignement supérieur à hauteur de 5,4 M€, mais hors rémunération des agents régionaux des lycées),
- **Charges financières** : 87,7 M€, correspondent aux intérêts de la dette moyen/long terme majorés des frais financiers découlant de la gestion de trésorerie. La progression des taux d'intérêt en 2023/2024 a impacté de façon défavorable la part variable de l'encours (16,6%),

révisable Livret A (6,4%) ainsi que la gestion de trésorerie (même si les taux courts ont enregistré une baisse en 2024, passant de 4% à 3% en fin d'exercice). Les mobilisations récentes participent de cette évolution.

- **Dépenses de personnel** : 390,9 M€, La progression des dépenses de personnel 2024 s'élève à 10,8 M€ (+ 2,8%). Neutralisation faite des mesures de soutien au pouvoir d'achat et des effets de périmètre du transfert FEADER, la progression des dépenses de personnel est ramenée à 4,7 M€ soit une évolution annuelle de 1,2%, inférieure à l'inflation 2024 (2%).

L'autorisation d'emprunt inscrite au budget primitif 2024 était de 383,3 M€ pour une réalisation de 334 M€ (87,1 % de l'autorisation). L'encours de dette atteint 3 530,8 M€ fin 2024.

En investissement, les principaux chapitres de dépenses sont les suivants :

- Les mobilités durables : 290,7 M€ (+8,4%) :
 - Acquisition et rénovation de matériels roulants : 72,1 M€,
 - Modernisation des infrastructures ferroviaires : 65,8 M€,
 - Infrastructures portuaires : 41 M€,
- L'enseignement, la formation et l'apprentissage : 264,5 M€, dont :
 - Réalisation de travaux dans les lycées publics : 155,5 M€,
 - Enseignement supérieur : 24,6 M€,
 - Apprentissage et CFA : 7,3 M€,
 - Formations sanitaires et sociales : 5,8 M€ (Création de l'Institut de formation de Masso-Kinésithérapie du Centre hospitalier de Perpignan, Reconstruction de l'IFSI-IFAS d'Auch),
- L'action économique : 210,7 M€ (soutien aux entreprises, à l'agriculture, au tourisme, à la recherche et l'innovation), dont :
 - Accompagner l'innovation pour créer les emplois de demain : + de 28 M€,
 - Soutenir la croissance des entreprises et des emplois : 4 M€,
 - Soutenir les entreprises les plus fragiles et la relance de l'économie : 10,3 M€,
 - Soutenir la recherche : 26,3 M€
 - Modernisation des exploitations d'élevage et l'accompagnement des entreprises agro-alimentaires : 4,9 M€ (Fonds Région et FEADER)
- L'environnement : 55,7 M€, préservation de la biodiversité, habitat durable, énergies renouvelables, ressources en eau et prévention des inondations,
- L'aménagement des territoires : 61,2 millions d'euros, bourgs centres, vitalité des territoires, aménagements et équipements publics territoriaux, poursuite du Plan régional très haut-débit, Plan Littoral 21, logement social et étudiant,
- La culture : 14,8 M€,
- Les sports : 17,6 M€,
- La santé : 3,6 M€, lutte contre la désertification médicale, logement des étudiants en santé, soutien à l'investissement structurant dans les hôpitaux),
- Le remboursement du capital de la dette : 155,1 M€, auxquels s'ajoutent 13,3 M€ au titre du provisionnement obligataire découlant de l'opération « Green and social Bond » réalisée en 2018 (1/15ème de 200 M€). Le montant global atteint 168,4 M€, en cohérence avec le plan d'extinction de dette et les nouvelles mobilisations d'emprunts.

2.4. Les recettes et les limites du dispositif

Les recettes de **fonctionnement** s'élèvent à 2644,4 M€.

Elles sont fondées essentiellement sur des recettes fiscales sur lesquelles le Conseil Régional dispose de peu de moyens d'action :

- Produits de la TVA : 1346,6 M€ (42,1% des ressources).
 - La fraction de TVA allouée en remplacement de l'ex DGF : 437 M€ (+ 1,1 % par rapport à 2023).
 - La fraction de TVA ex CVAE/FNGR : 909,6 M€,
- Produits des cartes grises : 219,3 M€ (+ 21,4 M€ par rapport à 2023, +10,8%). Le tarif a été porté à 54,50 M€ au 1er octobre 2024. L'impact de cette mesure est tempéré par l'exonération dont bénéficient les véhicules électriques et à hydrogène,
- Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : 474,8 M€. Une fraction du produit de la TICPE est transférée aux régions pour compenser les transferts de compétences successifs : 353,4 M€ en 2024. S'y ajoutent 121,4 M€ au titre de participation à la formation professionnelle,
- Dotations et concours financiers de l'État : 231,5 M€ (- 28 % par rapport à 2023) ;
- Autres recettes de fonctionnement : 286,9 M€ (256,9 M€ en 2023). L'augmentation de 30 millions d'euros s'explique essentiellement par l'inscription pour l'année 2023 de recettes relatives aux transports ferroviaires (+ 43,3 M€).

Les recettes d'**investissement** :

- Autofinancement brut : 491 M€ (507,8 M€ en 2023),
- Recettes diverses (TICPE Grenelle, FCTVA, DRES...) : 341,3 M€ (229,9 M€ en 2023), ;
- fonds européens : 209,2 M€ (359,8 M€ en 2023), ;
- Emprunts : 334 M€ (339 M€ en 2023),.

Les défaillances des pouvoirs publics

Le rapport d'enquête de l'Assemblée nationale, sur les défaillances des pouvoirs publics face à la multiplication des plans de licenciements, vient appuyer le rapport d'enquête du Sénat sur les aides aux entreprises. Certaines aides sont déjà assorties de contreparties :

- Les aides accordées dans les zones d'aide à finalité régionale incluent des clauses « antidélocalisation »,
- Les bénéficiaires des prêts garantis par l'État (PGE) s'engageaient à ne pas distribuer de dividendes ni à racheter d'actions,
- Dans plusieurs régions comme l'Occitanie, les entreprises de taille intermédiaire qui bénéficient d'une aide régionale doivent maintenir l'emploi pendant toute la durée du projet et les cinq années qui suivent, ainsi que l'activité sur le site soutenu pendant cinq ans à compter de la fin du projet.

Le rapport de la commission d'enquête présente en annexe une étude de la division de la législation comparée du Sénat qui indique que l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie ont assorti les aides publiques aux entreprises de plusieurs conditionnalités.

Analyse des ressources financières régionales

La recomposition significative des ressources financières régionales opérée ces dernières années se caractérise par une montée en puissance du produit de TVA (44% des recettes totales hors emprunt), suivi de la TICPE, principal vecteur utilisé par l'Etat pour financer les transferts de compétences. En ajoutant les certificats d'immatriculation (cartes grises), la fiscalité indirecte représente désormais, près de 65% des recettes régionales.

En matière de TVA et de TICPE, le contribuable local, qu'il soit particulier ou entreprise, s'efface au profit du contribuable national (consommateurs) via une redistribution aux Régions d'impôts collectés au plan national. Le lien historique entre la fiscalité locale et le territoire a disparu, une évolution regrettable au regard des compétences régionales exercées en matière d'action économique au sens large.

Par ailleurs, les crises récentes ont mis en évidence la plus forte exposition des Régions aux risques conjoncturels, dès lors que les recettes fiscales sont principalement assises sur des flux économiques. En dépit d'une progression démographique significative, d'un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et d'un territoire pour partie enclavé, l'évolution uniforme des recettes fiscales, sur l'ensemble du territoire national, ne permet nullement une prise en considération des spécificités de la Région Occitanie, sources de dépenses supérieures à celles des autres Régions.

De plus, les recettes issues de la fiscalité automobile (TICPE et Cartes grises) évoluent à contrecourant des politiques régionales en faveur de la transition énergétique et écologique. Les Régions plaident pour une réforme fiscale en la matière afin d'accroître la résilience des finances régionales tout en assurant la cohérence avec les compétences exercées.

La part relative des autres recettes (dotations, exploitation, participations) est plus modeste et se caractérise par une certaine inertie. L'extinction en 2025 des plans de relance français (dotations exceptionnelles) et européens (React EU) aboutira à une baisse des ressources, partiellement compensée par la montée en puissance du Programme opérationnel européen Occitanie 21/27.

Les projections actuelles mettent en évidence une forte inertie des ressources régionales, fortement dégradées en application des mesures gouvernementales.

La baisse anticipée dont l'impact se fera ressentir en 2025, résulte de la disparition de recettes associées aux plans de relance français et européen (extinction), la disparition de recettes à caractère exceptionnel perçues en 2024 (diverses régularisations), la reprise prévisionnelle de la baisse de certaines dotations d'Etat et la poursuite du ralentissement économique et l'inflation impactant directement le produit TVA.

III. FOCUS SUR CERTAINES COMPOSANTES DES DÉPENSES ET DES RECETTES

Le CESER a fait le choix de se focaliser sur certains postes de dépenses et de recettes, soit parce qu'ils relèvent des compétences réglementaires de la Région et comportent une dimension politique forte (les transports, l'éducation et la formation professionnelle dont la formation sanitaire et sociale, l'environnement et l'agriculture), soit parce qu'ils recoupent certains sujets déjà étudiés par le CESER (la santé, le logement, l'égalité femmes hommes), soit enfin parce qu'ils sont source d'inquiétude pour l'Assemblée citoyenne (l'évolution de la dette).

3.1.Les Transports (ferroviaire, routier, port et aérien)

Les transports composent la principale composante des dépenses de fonctionnement de la région, avec 851,9 M€, dont 18 M€ liés à des dépenses de personnel, et 290,7 M€ de dépenses d'investissement dans la mobilité durable.

L'Occitanie s'inscrit dans une politique ferroviaire dynamique, en portant la très grande majorité des financements pour sauver ces chemins de fer. Alors même qu'ils sont la propriété exclusive de l'État.

Infrastructures et transports ferroviaires.

Le transport ferroviaire demeure une politique majeure de la Région. Dans le cadre de la convention d'exploitation liO train conclue avec SNCF pour la période 2022-2032, la Région a fixé des objectifs de développement d'offre, d'amélioration de la qualité de service et d'une adaptation de la tarification aux besoins de chacun .

Cette politique s'accompagne d'investissements importants de modernisation du matériel roulant. Dans ce contexte, la Région a mis en place avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Société Publique des Investissements en faveur de Transports (SPIIT). Cet outil doit permettre, dans une logique de mutualisation de moyens, d'assurer le portage financier des investissements et d'apporter une expertise technique aux deux Régions actionnaires.

La Région investit également dans les travaux d'infrastructures. Notamment marquée par la livraison des travaux, dont la Région assure la maîtrise d'ouvrage, sur l'axe Montréjeau-Luchon. Après 10 années de fermeture, la circulation reprend sur la ligne.

Enfin, la Région accompagne le financement de projets de nouveaux Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) ainsi que les travaux de réalisation ou de réhabilitation de gares. Dans ce cadre, la Région porte la maîtrise d'ouvrage du nouveau bâtiment de la Halle des Mobilités dans le quartier Marengo à Toulouse. Les études se poursuivent pour un démarrage des travaux en 2026.

La Région accompagne également la réalisation de projets structurants. Elle participe au financement des deux nouvelles lignes à grande vitesse au travers le versement de sa contribution aux sociétés de financement dédiées à la LGV Toulouse - Bordeaux - Dax et à la LGV Montpellier - Perpignan. Elle apporte son soutien financier à la réalisation de projets de transports en commun en site propre notamment sur les métropoles de Toulouse et Montpellier. Enfin, elle participe aux études et au

financement des premiers travaux nécessaires à la mise en œuvre des projets de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM).

Ainsi la Région soutient :

- Les mobilités durables (290,7 M€, + 8,4%) qui concernent, pour l'essentiel :
 - L'acquisition et la rénovation de matériels roulants (72,1 M€) afin d'offrir un meilleur service aux usagers via l'augmentation du nombre de places offertes, des trains rénovés et modernisés, un verdissement progressif du parc (préparation du train à hydrogène, trains à batterie...),
 - La modernisation des infrastructures ferroviaires (65,8 M€) afin de garantir leur pérennité en cohérence avec la continuation des travaux menés dans le cadre des Etats Généraux du Rail et des Mobilités (EGRIM), à titre d'exemple, la réhabilitation de la ligne Montréjeau-Luchon,
 - Les investissements dans le cadre de la convention d'exploitation et de financement du Service public de transport régional de voyageurs liO confié à SNCF Voyageurs pour 27,3 M€,
 - Les investissements liés aux acquisitions de rames par la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT) pour 20 M€,
 - Les investissements liés aux lignes ferroviaires à grande vitesse dont 2,1 M€ sur LNMP (Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan), les acquisitions foncières (0,5 M€) et les dotations et subventions pour 4,2 M€ versées à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO),
- Les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des gares et PEM (pôles d'échanges multimodaux) pour 10,1 M€,

Focus sur la rénovation à mi-vie des rames AGC – Autorail Grande Capacité :

Arrivés à mi-vie (20 ans), les 83 matériels AGC du parc Occitanie nécessitent des opérations de maintenance lourde de niveaux 4 et 5, dites Opérations à Mi-Vie (OPMV). Celle-ci consiste à reprendre la quasi-intégralité de la rame pour la remettre dans un état neuf. Ces matériels sont rénovés, dotés de matériaux et équipements neufs performants. Aux termes de leur rénovation, ils permettent de répondre aux besoins de développement des dessertes, de confort et d'évolutions technologiques.

Leur nouvelle durée de vie est estimée à 20 ans. La Région finance l'intégralité du programme à hauteur de 400 M€, échelonnés sur 10 ans. Deux tranches fermes pour un total de 37 rames ont d'ores et déjà été engagées. En 2024, la Région a contractualisé une nouvelle tranche portant sur 23 rames (120 M€). Une dernière tranche optionnelle devra être contractualisée à l'horizon 2026.

Pour cela, la Région s'appuie sur la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT), structure mutualisée, constituée en 2023 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, avec laquelle la Région a conclu un contrat de concession en 2024. Le programme est entré dans sa phase opérationnelle avec l'entrée des deux premières rames en technicentre industriel SNCF à Nevers en octobre 2022 et Périgueux en mars 2023, 13 rames modernisées ayant depuis été livrées.

Le programme doit se poursuivre jusqu'en 2031. En 2024, 6 rames ont été entièrement rénovées et 4 rames sont en cours de traitement.

Un réseau liO maillé et optimisé tourné vers l'avenir :

Le service de transport scolaire régional continue, d'assurer un maillage fin et optimisé du territoire régional pour permettre aux élèves d'Occitanie de se rendre chaque jour dans leur établissement. 2025 verra le renouvellement des premiers marchés scolaires lancés sous l'égide de la Région en 2018 sur les territoires du Gers et du Tarn-et-Garonne. La Haute-Garonne relance également une grande partie de son réseau scolaire.

L'amélioration de la qualité du service du réseau de lignes régulières liO se poursuit en équipant les réseaux audois et lotois d'une billettique légère, déjà en place dans les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne depuis 2020, le Gard et la Lozère depuis 2022. L'usage étendu de cette billettique permet non seulement une facilité d'utilisation par les usagers mais également un suivi précis de la fréquentation et de l'exploitation du réseau. Le même système billettique, spécialement dédié au transport scolaire, sera également déployé sur les territoires de Lozère, des Pyrénées-Orientales et de Tarn et Garonne en 2025, venant compléter le Gard et la Haute-Garonne, déjà équipés en 2022 et 2023.

La mise en place des formules incitatives +- et +=Flex (après le +=0), déjà disponibles sur le train, sur l'ensemble des lignes liO Car à partir du 1er janvier 2025, complète une offre tarifaire adaptée aux besoins de chaque citoyen et en phase avec les nouveaux usages de mobilité.

Ainsi, les weekends à prix réduits et les formules + = zéro pour les 12-26 ans, + = flex pour les 27 – 59 ans et + = moins pour les + de 60 ans sont reconduits pour renforcer l'essor du ferroviaire et des transports en commun en Occitanie

Les transports scolaires sont et restent gratuits en Occitanie pour une économie de 350 € par an et par élève, intégralement assumée par la Région pour un coût global de 15 M€ et la Région propose un tarif à 1 € pour les salariés, ce qui en fait les transports les moins chers de France.

Les dispositifs transport à la demande (TAD) et transport d'intérêt local (TIL) continuent de soutenir les initiatives locales, afin d'ajuster l'offre de déplacement au plus près des besoins et de la typologie des territoires. Après l'intégration de l'offre des réseaux de transports urbains à l'application liO Occitanie en 2024, un travail technique sera engagé en 2025, afin d'intégrer également l'offre TAD à cette application et se rapprocher ainsi un peu plus d'un MaaS (Mobility as a Service ou Mobilité servicielle) régional.

Infrastructures routières :

La mise à disposition des routes nationales marque un tournant avec la première expérimentation. Cette expérimentation, d'une durée de 8 ans, porte sur la portion non concédée de l'A68 entre Toulouse et Albi, la RN88, la RN125, la RN20, la RN22 et RN320.

Cette mise à disposition implique un transfert de la gestion de ces portions d'autoroutes ou de routes à la Région, mais pas de leur propriété, qui reste à l'État. Pendant la durée de l'expérimentation, la Région sera chargée d'aménager, d'entretenir et d'exploiter les routes et autoroutes mises à disposition. Elle s'appuiera sur les agents de l'État en région (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL – et la direction interdépartementale des routes – DIR –).

En contrepartie, la Région bénéficie des financements de l'Etat et des Départements négociés dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et percevra, chaque année, d'un droit à compensation de l'Etat.

Aéroports régionaux La Région participe également à leur **financement** sous forme de contributions aux différents syndicats mixtes propriétaires des plateformes ou porte directement le financement s'agissant de l'aéroport de Carcassonne pour lequel elle est propriétaire.

Les investissements liés aux aéroports s'élèvent au total à 4,7 M€.

Un développement des ports, un littoral repensé

Le littoral de la région Occitanie est un atout en termes d'attractivité et de développement du territoire. L'économie bleue y pèse près de 8 milliards d'euros pour 45 000 emplois. L'ouverture géographique de la région Occitanie sur la Méditerranée lui permet de s'affirmer comme une puissance maritime autour des enjeux du développement de l'économie bleue, de la préservation et la durabilité du littoral et du milieu marin confrontés au changement climatique montée du niveau de la mer, érosion des plages, submersion marine, sécheresse, salinisation de la ressource en eau...

Ce territoire est en outre confronté à de nombreux défis : croissance démographique exponentielle, attractivité touristique, raréfaction du foncier, développement économique dépendant de la saisonnalité touristique...

Ainsi la Région soutient le littoral à travers les travaux réalisés sur les infrastructures routières et les aménagements de voirie (27,1 M€),

Enfin, la Région accompagne le développement de **modes doux de transport** et facilite l'acquisition de véhicules propres. Dans le cadre du Plan Vélo, elle soutient la réalisation de projets de pistes cyclables portés par les communes ou les EPCI, verse une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique. Elle mène par ailleurs des expérimentations (prêt de vélo aux lycéens, location longue durée pour les abonnés TER...).

La Région accompagne également le développement du covoitage et l'acquisition de voitures électriques ou hybride rechargeables par le versement d'aides incitatives.

Les investissements sur l'intermodalité en mode doux représentent ainsi une enveloppe de 12,2 M€.

Focus sur les transports scolaires & interurbains (réseau liO)

Budget 2024

- Fonctionnement : 369,3 M€ (+5%, +17,6 M€) — couvre salaires, énergie.
 - Investissement : 290,7 M€ (+8,4 %, soit +22,5 M€)
 - Réseau liO : 360 lignes interurbaines, TER, scolaire, transport à la demande.

Analyse

- Augmentation du coût de fonctionnement due à l'énergie et aux salaires.
 - Maintien de la gratuité des transports pour les jeunes de 12 à 26 ans (liO).
 - Innovations tarifaires : billettique intelligente, open payment - en test.
 - Pénurie de chauffeurs : la Région ajuste l'offre tout en garantissant le service.

Performance du réseau liO

- Fréquentation TER/ferroviaire +57 % depuis 2019
- Recettes commerciales +38% en 2024.
- 18 journées >100 000 voyageurs sur le réseau en 2024

Comparatif budgétaire 2023–2024

Domaine	2023 (M€)	2024 (M€)	Évolution (M€)	Variation (%)
Transport scolaire & interurbain (fonct.)	351,7	369,3	+17,6	+5,0 %
Transports (investissement)	268,2	290,7	+22,5	+8,4 %

3.2.L'éducation et la formation professionnelle dont la formation sanitaire et sociale.

L'éducation est une compétence obligatoire de la Région : Elle concerne l'infrastructure, les services aux élèves, ainsi que l'organisation des transports scolaires (*traité dans le paragraphe relatif au Transports*).

- **Gestion des infrastructures** : La Région est responsable de la construction, de la rénovation, de l'extension et de la maintenance des 225 lycées publics et agricoles. Elle assure leur équipement et fonctionnement, ainsi que le renouvellement des biens mobiliers.
- **Services aux élèves** : La Région gère l'accueil, la restauration, l'hébergement, ainsi que l'entretien général et technique des établissements.
- **Transports scolaires** : Elle est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires, une compétence qu'elle peut déléguer à d'autres collectivités territoriales.
- **Planification des formations** : En partenariat avec l'État, la Région définit le schéma prévisionnel des formations pour assurer une adéquation entre l'offre éducative et les besoins du territoire.
- **Orientation** : Elle met en œuvre le Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie.
- **Activités éducatives complémentaires** : La Région peut également organiser des activités éducatives, sportives et culturelles dans les lycées.

Le compte administratif reflète ce pilier du budget régional avec 18,2% du budget consacré à l'enseignement, sans compter les sommes allouées aux transports scolaires. Les investissements sont importants dans les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne, où la hausse démographique de la population scolaire impose la construction de nouveaux lycées.

Les lycées construits depuis 2016 sont à énergie positive. La Région Occitanie, qui n'ouvre plus de nouveaux établissements en raison de la stabilisation de la démographie scolaire, concentre désormais son action sur la modernisation du parc existant. Or, une part importante de ces lycées reste énergétiquement inefficace. L'accélération de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) voté en 2022 apparaît comme une étape essentielle pour résorber les "passoires thermiques" et améliorer la performance énergétique du patrimoine. Parallèlement,

l'installation systématique de panneaux photovoltaïques sur les toits des 225 lycées publics pourrait être un levier pour réduire les coûts et renforcer la transition écologique.

Éducation (lycées et enseignement supérieur)

Budget 2024 :

- Fonctionnement : 143,8 M€ (+0,8% par rapport à 2023)
- Investissement : 250,2 M€ (-4,2%)
- Budget total éducation/orientation/jeunesse 2024 : 355 M€, soit environ 10 % du budget régional, en baisse de 10 % vs 2023
- Actions "LoRdi" et numérique : Distribution de 61 000 ordinateurs LoRdi (~425 €/unité), alignée avec la forte dynamique numérique de la rentrée

Analyse :

- Stabilité des dotations aux Lycées publics d'environ 110M€, avec poursuite des investissements 181M€ de chantiers en cours ou programmés (rénovation énergétique, accessibilité, sécurité), malgré l'inflation (coût de l'énergie, des denrées), témoigne d'un effort de soutien au fonctionnement éducatif.
- Lycées privés : Environ 26,1 M€ alloués,
- Approche numérique et durable :
 - 70 M€ dédiés aux équipements scolaires (LoRdi, infrastructures numériques, équipements individuels...)
 - 61 000 ordinateurs LoRdi distribués (valeur unitaire : 425 €)
 - Forte dynamique numérique soutenue (Carte Jeune, équipements individuels, ENT, etc.)
- Prise en charge de la hausse du coût des denrées alimentaires et de l'énergie,

Formation professionnelle et apprentissage

Budget 2024 :

- Fonctionnement : 336,0 M€ (-5,2%)
- Investissement : 14,4 M€ (-23,7%), en lien avec la réduction des crédits PIC (de l'État).
- Apprentissage : La Région ne finance plus que marginalement (5,5 M€), l'essentiel étant désormais de la compétence de l'État.
- Ressources : 12 579 organismes de formation, dont 315 CFA/OFA répartis sur le territoire.

Analyse :

- Forte baisse des crédits sur le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), liée au désengagement de l'État.
- Apprentissage : compétence recentralisée par l'État. La Région ne finance plus qu'à la marge (5,5M€).
- Réseau de formation : 12 579 organismes, dont 315 CFA/OFA.
- Maintien des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, malgré la baisse budgétaire.
- Rémunération des stagiaires : 74,8 M€ (21 418 bénéficiaires)
- Revenu Écologique Jeunes : 1,7 M€ (935 bénéficiaires)
- Aide à la garde d'enfants : 1 M€ (4 066 bénéficiaires)

Restauration scolaire

- Budget spécifique non individualisé mais intégré au fonctionnement.
- Enseignement (fonctionnement)
- Fonds régional d'aide à la restauration scolaire (FRAR) : +10 % en 2024
-
- Équipement individuel lycéens : 36,6 M€

- Carte Jeune : 500 €/élève estimés en avantages
- Licence sportive, premiers secours, manuels scolaires, etc.
- Tarif du repas fixé à 4,10 € en 2022–2024 – gel maintenu.
- FRAR -Fonds Régional d'Aide à la Restauration : +10 % de crédits en 2024, soutien à environ 6 000 familles selon indice social.
- Alimentation durable : 30 % de produits locaux en 2023, 14 établissements labellisés "CANT'OCC" (50 % locaux) ; objectif 75 % d'ici 2028.

Analyse :

- Gel du tarif des repas depuis 2021 (4,10 € en 2024).
- Aide directe à 6 000 familles modestes pour le paiement de la cantine, selon l'indice social du lycée.

Alimentation durable, programme "L'Occitanie dans mon assiette" :

- 30 % de produits locaux en 2023
- Objectif : 75 % d'ici 2028
- 14 établissements labellisés "CANT'OCC" (50 % d'achats locaux en moyenne)

Aides aux familles (via éducation et jeunesse)

Budget non globalisé mais réparti dans :

- Carte Jeune, pour un montant global de l'aide estimé à ~50M€.
- Les équipements individuels pour un montant de l'aide estimé à 36,6 M€,

Analyse :

- 230 000 lycéens accompagnés, avec 800 € par Lycéen d'économie.
- Approche intégrée via la Carte Jeune, soutien aux manuels scolaires, aux sports, à la formation aux premiers secours, aux transports gratuits, aux loisirs culturels, au numérique,

Tableau comparatif 2023-2024 éducation, formation professionnelle

Domaine	2023 (M€)	2024 (M€)	Δ (M€)	Δ (%)
Formation pro & apprentissage (total)	373,2	350,4	-22,9	-6,1 %
Enseignement (total)	403,7	394,0	-9,7	-2,4 %
Transport scolaire & interurbain (fonct.)	351,7	369,3	+17,6	+5,0 %
Transports (investissement)	268,2	290,7	+22,5	+8,4 %
Aides familles (directes est.)	~35	~36,6	+1,6	+4,5 %
Restauration scolaire (FRAR)	n.c.	+10 %	n.d.	n.d.

3.3.L'action économique (soutien aux entreprises, à l'agriculture, au tourisme, à la recherche et l'innovation)

Apparaissant au 4^{ème} rang en dépenses INV+FCT après Transports, Enseignement, Formation professionnelle (idem 2023) , les dépenses de développement économique du Conseil Régional Occitanie en 2024 représentent 8,3 % du budget (291,2 M€) (- 15.8 % / 2023) ; en 2023, elles représentaient 9,7 % du budget (345.9 M€) déjà en diminution de près de 20 % par rapport à 2022.

- Action économique investissement 210.7 M€ (271.3 M€ en 2023) – 22.3 %

En matière d'investissement, le poste est passé au 3^{ème} rang après les transports et l'enseignement, c'était le 1^{er} poste de dépenses en 2023 (271.3 M€ (18.9 %) comme en 2022 (336,8 M€, 22 %)) dépassant l'enseignement (261,1 18,2 % (313,1 M€ en 2022)) et les transports (268.2 M€ (en 2022, 324,6 M€)).

A noter la baisse importante des dépenses sur Industrie – Commerce – Artisanat (-52,6 %) (SANS DISTINCTION cf ci-dessous le pb de nomenclature) et sur Développement touristique (- 18,5 %), Recherche – innovation (+14,3 %), Insertion économique ESS baisse des investissement (-26 %) (à étayer).

Action économique fonctionnement 80.5 M€ (74.546 M€ en 2023) + 8 % :

Les dépenses de Fonctionnement reviennent au niveau de 2019 (sans tenir compte de l'inflation),

Développement touristique (+20,6 %) :

Insertion économique ESS hausse des investissements (+6,4 %)

Agriculture Pêche Agroalimentaire (+ 19,4 %) (SANS DISTINCTION cf. ci-dessous le pb de nomenclature). Est-on à la hauteur des enjeux / climat, transformation des pratiques et complémentarité avec PAC ?

Aides aux activités économiques et leur évaluation :

On pourrait reprendre ces recommandations du rapport de la Cour des comptes de 2023 pour améliorer l'évaluation des politiques publiques en matière de soutien à l'économie, insistant sur les besoins de :

- Clarifier les compétences entre collectivités et avec l'Etat pour les dépenses publiques à l'action économique (cf mise en œuvre des lois successives et des transferts de compétences),
- Extraire les aides aux entreprises au sein des concours financiers,
- Distinguer au sein de la nomenclature comptable, les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat d'une part et ceux de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et de l'agroalimentaire d'autre part,

La Cour des comptes préconise d'améliorer le contrôle des structures de développement économique et l'instruction des aides, de renforcer le suivi des aides aux entreprises, d'en développer l'évaluation. Elle pointe 2 verrous pour le suivi fin des actions soutenues :

- la nomenclature comptable ne permet pas d'isoler les aides aux entreprises au sein des concours financiers.
- la nomenclature sectorielle agrège les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (ICA), d'une part et l'agriculture, la pêche, l'agroalimentaire, d'autre part.

Il est également important de rappeler l'importance des éco-conditionnalités des aides et surtout du suivi des indicateurs dans le temps afin de pouvoir mieux évaluer l'activité économique dans le temps¹.

Analyse des catégories de dépenses en ACTION ECONOMIQUE (2)

(2) interventions économiques, recherche et innovation, agriculture et agro-alimentaire, industrie-artisanat-commerce, tourisme et thermalisme.

3.4. L'environnement et l'agriculture

L'environnement

Le chapitre sur l'environnement cumule la plupart des enjeux contemporains : gestion des déchets, des eaux, politique de l'air, de l'énergie, de préservation du patrimoine naturel et des risques technologiques. C'est celui qui concentre de nombreux défis, d'autant plus en région méditerranéenne, hot spot de biodiversité avec des risques accrus liés aux pollutions et à l'intensification du changement climatique. C'est celui qui demande de forts investissements publics dans l'intérêt général, prenant en considération les nombreux atouts et contraintes du territoire et qui suscite des controverses et des conflits d'usage sur le partage des ressources naturelles.

Les principaux chiffres extraits du compte administratif 2024 et concernant l'environnement sont les suivants :

M€	année	Crédits votés	Réalisations	Crédits sans emploi
Investissement	2023	75,467	66,016	9,451
Investissement	2024	55,983	55,741	0,242
Fonctionnement	2023	22,875	18,218	4,656
Fonctionnement	2024	19,167	18,992	0,175

¹ Acar B., Giguet X., 2020. L'évaluation des politiques partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales, Rapport IGA n° 20018R, juin 2020, 103 p.)

Rapport d'enquête de l'Assemblée nationale, sur les **défaillances des pouvoirs publics** face à la **multiplication des plans de licenciements**, juillet 2025 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/celicen/17b1697-ti_rapport-enquete

Rapport d'enquête du Sénat sur les aides aux entreprises (et citation du CR Oc ci-dessous) : <https://www.senat.fr/rap/r24-808-1/r24-808-1-syn.pdf>

CA (M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement	35,7	55,4	70,5	72,6	66,0	55,7
Fonctionnement	12,0	13,0	14,8	15,5	18,2	19,0

En termes de montant, le chapitre représente 2,1 % des dépenses globales en 2024 (2,3 % en 2023). Les dépenses se concentrent sur l'énergie (60 %), la politique de l'eau (12 %), la préservation du patrimoine naturel et les risques technologiques (18 %).

Comme chaque année, le CESER souligne les écarts de traitement et de considération de ce chapitre, contrastés, entre les enjeux qu'il comporte - l'urgence climatique, l'énergie et la politique de l'eau - et sa faible capacité d'intervention.

Par ailleurs, alors que les dépenses de fonctionnement augmentent à un rythme continu depuis 2019 et significativement entre 2022 et 2024 (+ 22,6 %), les dépenses d'investissement avec un montant global de 55,7M€ chutent de 15,6 % entre 2023 et 2024 après - 9 % entre 2022 et 2023 (sans compter l'inflation) après avoir plus que doublé entre 2019 et 2022. L'énergie et la politique de l'eau voient ainsi, leurs dépenses diminuer par rapport à 2023, surtout en investissements (respectivement -9,6 % et – 35,9 %).

Le CESER constate également, une baisse importante des dépenses en Actions transversales (-32,6 %), actions qui contribuent efficacement à la prise de conscience des acteurs face aux enjeux environnementaux et climatiques et à mieux appréhender les conflits d'usages.

Le CESER observe avec attention que c'est la 2^{ère} année d'entrée en vigueur du transfert de compétence de la « gestion et animation des sites Natura 2000 avec une dotation d'Etat de 2,6 M€ perçue en compensation. A ce montant, s'ajoute 0,33 M€ de TICPE destiné à financer le transfert des personnels. Il est important de pointer l'intérêt de ce transfert/renfort de compétences pour la collectivité, du point de vue de leur haut niveau de qualification et de leur territorialisation, en zone rurale dans une région ayant de nombreux sites Natura 2000 (251 sites en Occitanie qui couvrent 18 % de la surface régionale (2^{ème} région française après Paca)). La Région est désormais autorité de gestion pour 221 sites exclusivement terrestres. **L'animation territoriale développée entre Organismes de gestion d'espaces naturels et Chambres d'agriculture contribue au soutien de pratiques agroenvironnementales et climatiques auprès des exploitants volontaires.**

Enfin, le Ceser constate que le poste « Energie » dans le compte administratif est détaillé en différentes catégories (Chaleur froid, photovoltaïque, éolien, hydraulique, autres) ; pourtant 97,6 % des montants de dépenses sont rattachés à l'item « autres » ; ce qui questionne la capacité d'évaluation de ce poste tenu de sa contribution dans la transition énergétique et dans le budget vert ; par conséquent, il conviendrait de rattacher les montants de dépenses à une catégorie précise.

En matière de transition écologique juste et solidaire, inscrite dans le pacte vert porté par le Conseil régional, l'agriculture biologique et l'accès aux produits qui en sont issus, figurent en bonne place dans les engagements régionaux.

14 659 fermes sont engagées en agriculture biologique en 2024, couvrant 19 % de la surface agricole régionale (597 754 ha ; 1^{er} rang français en superficie et en nombre de producteurs). La dynamique de développement exceptionnelle (+ 149 % en surface certifiée bio entre 2015 et 2023) est soutenue par le Conseil régional. L'Occitanie a été élue meilleure région Bio d'Europe en 2022.

La filière connaît ces dernières années, une crise sans précédent. En 2024 par rapport à 2023, il est constaté, en Occitanie, une baisse notable des surfaces certifiées bio de -3,6 % (-18 940 ha) ainsi qu'une diminution des entreprises de l'aval de -4,2 % (-127 entreprises sur 3016 en 2023).

Le nouveau Plan Bi'O 2023 – 2027 porté par l'Etat, le Conseil régional, les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée-Corse et INTERBIO Occitanie, affiche des objectifs très ambitieux comme celui de passer la part de SAU Bio en Occitanie de 19,3 % (2023) à 25 % en 2027. Ce plan s'inscrit dans les objectifs nationaux visant à amener à 12 % la consommation de produits Bio en France d'ici 2027 (5,6 % en 2023). Constatant la filière en crise, le Ceser suivra avec une grande attention la réalisation des objectifs et les moyens attribués.)

Agriculture, agro-alimentaire et forêt

La politique de la Région en matière d'agriculture, d'agroalimentaire et de forêt s'inscrit dans les orientations du PACTE VERT ainsi que celles de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation de l'Economie2022-2028 (SRESTE).

Les politiques régionales sont également adossées sur un cofinancement FEADER, qui a évolué dans le cadre du PSN (Plan Stratégique National) 2023-2027, qui définit les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC et du FEADER.

Mise en œuvre des nouveaux dispositifs visant notamment à :

- Assurer un revenu viable et accompagner la transition climatique,
- Assurer le renouvellement des générations en agriculture,
- Améliorer de la viabilité économique des exploitations agricoles et du bien-être au travail,
- Accompagner la transition agroécologique en construisant un modèle plus juste, durable et solidaire,
- Accompagner les entreprises vers la transformation environnementale, sociale, digitale et internationale,
- Renforcer la stratégie et la résilience des exploitations agricoles, des entreprises agroalimentaires et du secteur forêt-bois,
- Renforcer la souveraineté économique et alimentaire régionale,
- Contribuer à un rééquilibrage territorial économique régional.

Les aides à l'agriculture

La Région poursuit son aide à l'investissement dans les exploitations agricoles en renforçant : L'approche globale du projet d'exploitation. L'objectif est de soutenir les projets permettant la transition des modèles de production vers une agriculture et une alimentation durable, résiliente face au changement climatique tout en améliorant leur compétitivité et en assurant leur viabilité économique pour assurer un meilleur revenu à nos agriculteurs.

Les projets d'investissements des exploitations agricoles sont accompagnés par :

- Un dispositif d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles avec un cofinancement FEADER,
- Un dispositif d'aide au financement pour les CUMA,
- Un dispositif « petits investissements » et un dispositif « plantation ».

Les projets de transition agroécologique portés par les agriculteurs sont aidés au moyen des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) articulés avec les soutiens aux investissements.

Enfin, dans le cadre du Plan Bi'O 2023-2027 la Région poursuit son accompagnement renforcé de la filière, porté avec ses partenaires, l'Etat, les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-

Corse et INTERBIO Occitanie. La filière connaît, à l'échelle nationale, ces dernières années, une crise sans précédent. L'Occitanie, région au 1^{er} rang français en superficie et en nombre de producteurs Bio, élue meilleure région Bio d'Europe en 2022, enregistre des déconversions, des baisses de surfaces certifiées et du nombre d'entreprises de l'aval en 2024.

Soutenir le renouvellement des générations en agriculture par une stratégie innovante, avec 40 % des agriculteurs qui ne sont pas remplacés après leur départ à la retraite, le renouvellement des générations est affirmé comme un enjeu majeur.

Le plan Installation-Transmission prévoit le déploiement progressif de nouveaux outils d'accompagnement pour offrir une panoplie complète au profit d'une plus grande diversité des installations :

Nouvelles dotations au démarrage (Dotation Jeune Agriculteur, Dotation Nouvel Agriculteur, adossées à du FEADER et financées par la Région), soutien à l'accompagnement des parcours d'installation, aides aux investissements bonifiées pour les jeunes et nouveaux agriculteurs, poursuite des aides aux espaces tests d'activité agricole et de l'intervention de la Foncière agricole d'Occitanie, et enfin dispositif de soutien au service d'accompagnement à la transmission des exploitations, réalisé par des structures sélectionnées.

L'accompagnement au développement des entreprises agroalimentaires

Elles bénéficient :

- Du déploiement des nouveaux dispositifs d'aide visant à les accompagner de manière plus ciblée dans leurs projets de transformation (écologique, sociale, digitale ou internationale) et d'entrepreneuriat engagé.
- De la structuration de filières autour d'entreprises de transformation permettant de localiser la valeur ajoutée sur le territoire régional.

Il s'agit aussi de poursuivre les interventions régionales sous forme d'instruments financiers (Avances Remboursables, Garantie bancaire ...) afin de favoriser l'accès au financement des entreprises et exploitations avec le fonds de garantie FOSTER.

- Accompagner les productions de qualité et valoriser les produits d'Occitanie auprès de tous, Contribuer à la souveraineté alimentaire régionale et à une alimentation de proximité.
- Poursuivre des actions avec la mise en œuvre du GIP Occit'Alim pour permettre aux collectivités une meilleure organisation de l'approvisionnement local et de qualité dans les établissements scolaires.
- Poursuivre les relations avec les acteurs de la grande distribution, afin de permettre aux producteurs locaux un référencement opérationnel,

Dans le cadre de la stratégie « solidarité alimentaire », l'opération « Bien Manger Pour Tous » se poursuit avec un dispositif pédagogique de sensibilisation au bien manger, orienté vers des publics précaires.

Par ailleurs, l'accompagnement des acteurs de l'aide alimentaire sera maintenu, par un soutien en investissements.

La valorisation et la préservation des forêts

La nécessité de mieux valoriser et préserver les forêts, mise en exergue par l'essor, depuis quelques années, de méga-feux estivaux, apparaît de plus en plus comme une nécessité. Elles sont sources d'emplois et développement de l'économie des territoires ruraux.

Le contrat de filière bois Occitanie met en avant des marges de progression importantes pour la filière, notamment sur la mise en gestion des forêts comme sur le développement des capacités de sciage et de transformation des bois sur les territoires d'Occitanie, avec de nouveaux dispositifs européens et régionaux, la Région poursuit son soutien au Programme Régional de la Forêt et du Bois pour structurer les acteurs de la filière.

3.5. La santé

Les interventions de la région Occitanie dans le champ de la santé concernent deux secteurs :

- Les formations sanitaires et sociales, relevant *stricto sensu* des compétences de la Région,
- La lutte contre les déserts médicaux en soutenant les projets de maison et de centres pluridisciplinaires de santé, notamment grâce au GIP « Ma Santé ma Région » relevant d'une démarche volontariste,

Ainsi la Région a consacré 6 210 224 € de dépenses de fonctionnement au chapitre santé et action sociale en 2024 (vs 6 759 063 € en 2023) et 3 639 258 € en section d'investissement (vs 3 135 710 € en 2023). Les principales actions soutenues financièrement en 2024, portent sur la lutte contre la désertification médicale (4 créations de centre de santé pluridisciplinaires), le soutien à l'investissement structurant dans les hôpitaux, l'aide au logement des étudiants en santé (Participation à la modernisation de l'internat du Centre Hospitalier de Castres-Mazamet pour un montant de 250 000 €).

Les formations sanitaires et sociales

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Elles assurent le fonctionnement des organismes de formation sanitaire mentionnés aux articles L4383-3 et L4383-5 du Code de la santé publique (art. 73 de la loi du 13/08/2014), ainsi que le financement de la mise en œuvre des formations initiales du travail social préparant à un diplôme délivré par l'État mentionnées aux articles L451-1 et L451-2 du Code de l'action sociale et des familles et dispensées par un établissement agréé (art. 53 & 54 de la loi du 13/08/2004). Les Régions ont également reçu dans le cadre de ce transfert le financement et la gestion des aides individuelles destinées aux élèves et étudiants de ces formations.

La formation sanitaire et sociale en Occitanie représente pour 2023 un budget de 119 millions d'euros. Il existe 254 sites de formation en région : 125 sites de formations paramédicales et 129 sites de formation au travail social.

4 982 étudiants ont bénéficié de bourses financées par la Région en 2023 pour un montant de 14 803 969 euros et 1 019 stagiaires ont été rémunérés pour un montant de 470 000 euros.

La Région intervient également en investissement (reconstruction de l'IFSI IFAS d'Auch pour un coût total de 9,1 millions d'euros, dont 5,5 millions d'euros de participation de la Région).

Les maisons et centres de santé pluridisciplinaires

Destiné à lutter contre les déserts médicaux, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ma santé, Ma Région est une structure partenariale créée le 17 juin 2022 associant la Région Occitanie, d'autres collectivités locales et les universités, académies et associations d'internes de médecine de Montpellier et Toulouse.

23 centres de santé répartis sur 10 départements sont ouverts au 1er juin 2025 (21 au 31/12/2024) dont 4 ont été créés en 2024. Les recrutements suivants ont été effectués :

- 64 médecins généralistes (61 au 31/12/2023)
- 7 sage-femmes (5 au 31/12/2023)
- 41 secrétaires médicales (34 au 31/12/2023)
- 1 assistante médicale

Au total 104 professionnels de santé ont été recrutés en 3 ans (90 sous contrats permanents dont 7 SF + 14 médecins vacataires réguliers). Parmi eux 3 Médecins Généralistes ne sont plus salariés du GIP mais sont restés exercer sur le territoire en libéral.

- 33 193 patients suivis par les centres en qualité de médecin traitant.
- 335 391 consultations à début mars 2025 réalisées dans les Centres de santé de Ma Région.

Dans sa contribution sur les déserts médicaux publiée en 2023, le CESER Occitanie avait salué l'engagement de la Région dans ces domaines, tout en émettant un certain nombre de réserves et de préconisations. Il reste tout particulièrement attentif aux charges financières générées par cette action. A terme les centres et maisons de santé pluridisciplinaires ont vocation à s'autofinancer via l'activité produite et facturée à l'assurance maladie, sans possibilité de pérennisation des aides financières issues de la Région.

Dans un contexte de pénurie médicale, l'ouverture de postes médicaux dont la grille de rémunération est calée sur celle des praticiens hospitaliers vient concurrencer directement les capacités de recrutement des établissements de santé publics et privés à but non lucratif (Associatifs, Mutualistes, ...).

Le CESER observe que les différentes collectivités (communes, communautés de communes, départements) peuvent être à l'origine de projets dont la véritable complémentarité reste à démontrer. Des conventionnements ARS, Région et collectivités permettraient de rationaliser les investissements en évitant les redondances.

3.6.Le logement

Des politiques définies et identifiées par la région attestant d'une volonté politique dans le domaine du logement en déployant les actions suivantes :

Le Plan Bâtiment Durable d'Occitanie.

Ce plan vise les objectifs suivants :

- Conserver l'existant, valoriser le patrimoine et veiller à la parfaite intégration du projet dans son environnement
- Recourir à des matériaux à faible empreinte carbone et issus de ressources locales : matériaux bio sourcés, matériaux issus des ressources locales disponibles ;
- Garantir un confort d'été optimal et concevoir un bâtiment résilient ;
- Favoriser la sobriété énergétique, au-delà de la réglementation ;
- Intégrer les futurs usagers dans la conception via des rencontres participatives.

Le Programme REPOS

Il s'agit de faire de la Région Occitanie une Région à Energie Positive. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments constitue donc une priorité.

La Politique de la Ville

Il s'agit d'accompagner des actions sur les quartiers prioritaires de la ville.

Les financements relatifs au logement s'inscrivent dans ces trois politiques.

Une évolution des dépenses au service de l'investissement :

Année	Evolution des dépenses de fonctionnement au titre de l'aménagement du territoires	Evolution des dépenses d'investissement au titre de l'aménagement du territoires
2019	13,5M€	43,8M€
2020	14,2M€	58,3M€
2021	11,8M€	57,3M€
2022	11,6M€	48,4M€
2023	8,4M€	67,4M€
2024	9,3M€	61,2M€

Des dépenses de fonctionnement en baisse depuis 2019 au profit de dépenses d'investissement

Des crédits restant sans emploi en 2023 mais largement mobilisés en 2024

- Au titre des **dépenses d'investissement** sont à noter les éléments suivants :

	Typologie d'action	Crédit ouvert	Réalisation avec mandat émis	Reste à réaliser	Crédits sans emploi
2023	Aménagement du territoire et habitat	69 021 873	67 386 505	0	1 635 367

2024	Aménagement du territoire et habitat	61 391 285	61 210 678	0	180 606
------	--------------------------------------	------------	------------	---	---------

Sont à noter les éléments suivants : des crédits ouverts en baisse, une large consommation, et peu de crédits sans emploi.

Dans une approche plus détaillée et ventilées, sont à noter le niveau de crédits sans emploi :

	Typologie d'action	Crédit ouvert	Réalisation avec mandat émis	Reste à réaliser	Crédits sans emploi
2023	Politique de la Ville	1 105 743	1 105 714	0	29
	Logement social	4 765 000	3 800 243	0	964 756
2024	Politique de la Ville	744 537	742 546	0	1 990
	Logement social	5 452 637	5 452 634	0	2,38

De façon globale, les fonds sont largement mobilisés ce qui offre peu de latitude pour de nouveaux accompagnements.

Les AP, relatifs à la politique Aménagement du territoire et habitat représentent 45,8M€ (42,9M€ en 2023)

- Au titre des **dépenses de fonctionnement**, sont à noter les éléments suivants :

	Typologie d'action	Crédit ouvert	Réalisation avec mandat émis	Reste à réaliser	Crédits sans emploi
2024	Politique de la Ville	2 729 990	2 581 516	0	148 473
	Logement social	400 731	400 690	0	40,61

Sont à noter les éléments suivants : des crédits largement consommés.

S'agissant des fonds FEDER :

	Typologie d'action	Crédit ouvert	Réalisation avec mandat émis	Reste à réaliser	Crédits sans emploi
2023	Actions éligibles au fonds FEDER dans le cadre d'une autorisation de programme	131 299 448€	131 299 448€	0	0
2024	Actions éligibles au fonds FEDER dans le cadre d'une autorisation de programme	109 343 084	109 820 175	0	-477 090
	FSE	0	0	0	0

Les AP, relatifs à la gestion des fonds européens représentent 89,4M€ (contre 58,4M€ en 2023).

3.7.L'égalité femmes /hommes dans les politiques régionales

Dans son dernier Rapport annuel en matière d'égalité Femmes-Hommes, le Conseil Régional confirme poursuivre depuis plusieurs années une ambition forte sur le terrain de l'égalité hommes-femmes. Un « Plan d'action régional pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes 2017/2023 » a été élaboré dans cette perspective.

Le Compte administratif 2024 fait apparaître une ligne budgétaire spécifique dédiée à l'égalité femmes-hommes (P403 – chapitre 934). Toutefois, l'analyse met en évidence une mobilisation extrêmement limitée des crédits. Aucune nouvelle autorisation d'engagement (AE) n'a été votée en 2024. Les seuls crédits exécutés correspondent à 52 135,16 € de crédits de paiement (CP), probablement liés à des engagements pluriannuels antérieurs (conventions, subventions, actions associatives). Par ailleurs, 74 315,67 € d'AE demeurent non mandatées et, au 1er janvier 2024, un reliquat de 126 450,83 € d'AE passées n'avait pas encore été couvert par des paiements effectifs.

Si la ligne “Égalité femmes-hommes” reste formellement active, ces données soulignent l’absence de nouveaux financements engagés en 2024. La politique régionale se limite ainsi à la poursuite d’actions déjà contractualisées, sur un volume budgétaire restreint.

Le Compte administratif mentionne cette ligne budgétaire à plusieurs reprises (pages 127, 166, 215, 216, 276, 277, 1633, 1674, 1716 et 1755). Toutefois, à l’exception des montants précités, toutes les autres occurrences affichent des crédits nuls, traduisant une absence de traduction financière effective dans la majorité des programmes. En outre, les actions en faveur de l’égalité femmes-hommes apparaissent noyées dans la ligne budgétaire plus large dédiée aux égalités et à la lutte contre les discriminations (P402), sans ventilation spécifique. Cette présentation budgétaire ne permet donc pas de vérifier précisément quels crédits sont effectivement alloués à l’égalité femmes-hommes.

3.8.La gestion de la dette

L'encours de dette atteint 3 530,8M€ d'euros fin 2024 (3 365M€ fin 2023).

L'adoption du compte administratif 2024 de la Région Occitanie est l'occasion de réaliser une analyse de la situation financière dans une période d'instabilité chronique : crises sanitaires, sociales, économiques, budgétaires, dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, tensions géopolitiques, guerre commerciale, urgence climatique...

Les régions de France ont significativement renforcé leurs dépenses dans les transports, l'éducation et la transition écologique. Ce dynamisme repose souvent sur l'endettement, dans un contexte de revenus à la baisse et de contraintes nationales croissantes.

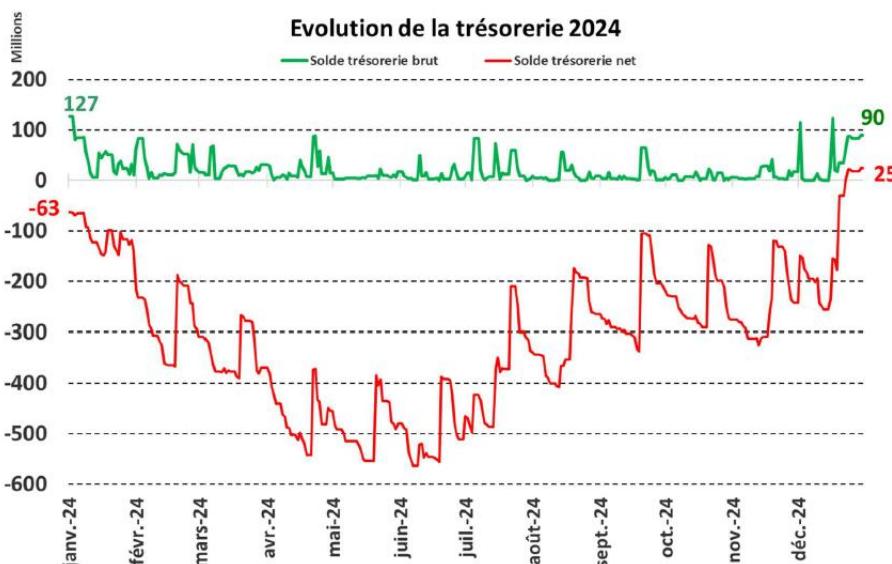
L'investissement régional en 2024 est à un **niveau record global**, mais confronté à des tensions budgétaires. Pour autant, rappelons que la dette issue de l'emprunt est principalement souscrite afin d'assurer les investissements liés aux projets d'avenir.

La Région Occitanie prend sa part au redressement des comptes du pays sans réduire son action au service des habitants de la région et des urgences sociales, économiques et climatiques de nos territoires autour de 5 grandes priorités : le pouvoir d'achat des familles, la santé de proximité, l'emploi, la décarbonation de notre modèle de développement, l'action populaire et citoyenne.

En matière de dette financière la Région est confrontée à deux sortes de dettes : court terme afin d'assurer son fonctionnement et long terme afin de financer ses investissements.

Gestion de la dette court terme régionale

Concernant les dettes financières court terme, le décalage temporel entre les entrées (recettes) et les sorties (dépenses de fonctionnement) créent un décalage de trésorerie (la courbe rouge correspond au solde avant utilisation des autorisations bancaires, la courbe verte renvoie au compte du Trésor).



Afin de combler ses décalages de trésorerie la Région Occitanie négocie des lignes de trésorerie qui font l'objet d'une contractualisation annuelle renouvelée depuis de nombreuses années avec plusieurs établissements bancaires pour un montant total de 300 M€ : La Banque Postale, Crédit Agricole, Société Générale, Arkéa, aux conditions suivantes :

	Etablissement bancaire	Montant	Date d'entrée en vigueur	Durée	Index	Marge	Commission d'engagement		Commission de non-utilisation
							Taux	Montant	
2023-2024	ARKEA	50 M€	20/06/2023	12 mois	E3M flooré ⁽¹⁾	0,44%	0,08%	40 k€	Néant
	Crédit Agricole	50 M€	27/06/2023	12 mois	E3M flooré	0,74%	0,05%	25 k€	Néant
	La Banque postale	150 M€	22/06/2023	12 mois	Ester flooré	0,68%	0,06%	90 k€	Néant
	Société générale	50 M€	13/06/2023	12 mois	E1M flooré ⁽²⁾	0,55%	0,04%	20 k€	Néant
2024-2025	ARKEA	50 M€	20/06/2024	12 mois	E3M flooré ⁽¹⁾	0,57%	0,08%	40 k€	Néant
	Crédit Agricole	50 M€	25/06/2024	12 mois	E3M flooré	0,74%	0,10%	50 k€	Néant
	La Banque postale	150 M€	20/06/2024	12 mois	Ester flooré	0,70%	0,06%	90 k€	Néant
	Société générale	50 M€	04/06/2024	12 mois	E1M flooré ⁽²⁾	0,60%	0,04%	20 k€	Néant

⁽¹⁾ Euribor 3 mois, ⁽²⁾ Euribor 1 mois.

Gestion de la dette long terme régionale

L'écart des recettes et dépenses de fonctionnement génère une épargne nette ou autofinancement de la Région Occitanie (Différence positive des recettes – dépenses de fonctionnement à laquelle on impute le remboursement annuel du capital de la dette) quasi constante à plus de 300 M€ ces dernières années après paiement des intérêts et des annuités de remboursement du capital des emprunts de la Région.

Cette épargne nette associée aux recettes d'investissements (Feder, Feader, dotations...) et à divers nouveaux emprunts permettent une mobilisation d'1,2 Milliard € en 2024, à ce niveau la Région Occitanie se place 1ère région métropole en matière d'investissements par habitant.

Afin de réaliser ce niveau d'investissements la Région Occitanie utilise deux types de financements les emprunts bancaires et l'émission de titres de créances (EMTN – Emprunts Moyens Termes Négociables).

Afin de diversifier ses sources de financement pour financer des investissements pluriannuels la Région Occitanie a mis en place en juillet 2021 un programme EMTN, avec un plafond d'émissions fixé à **1,5 milliard €**. Ces EMTN bénéficient d'une notation financière : la Région Occitanie est notée AA- par Fitch (perspective négative) en 2024-25. Tous ces EMTN sont structurés de manière simple, avec paiement annuel, statut **senior unsecured**, et potentiellement remboursables anticipativement. La hausse des taux d'intérêt observée depuis 2022 a conduit la Région Occitanie à ajuster sa stratégie de mobilisations d'emprunt. Le choix opéré en 2024 a été de renoncer, de façon ponctuelle, aux émissions obligataires au motif que les conditions de marchés étaient moins favorables à la mobilisation de crédits à taux fixe couplés à des remboursements in fine (intégralement à l'échéance). Ainsi, comme lors des exercices précédents la politique d'emprunt a été menée de manière prudente et diversifiée avec 334 M€ d'emprunts réalisés en 2024 :

Prêteur	Montant	Taux d'intérêt	Durée (années)	Maturité	Mode
Banque Européenne d'Investissement (BEI Construction et rénovation des lycées)	80 000 000 €	3,261%	25 ans	2049	Fixe
Banque Européenne d'Investissement (BEI Projet Corridor H2)	24 000 000 €	2,426% (4 ans puis convertible ou pas en variable, tous les 4 ans)	17 ans	2041	Fixe (convertible)
La Banque Postale	110 000 000 €	3,59%	15 ans	2039	Fixe
La Banque Postale	40 000 000 €	3,24%	25 ans	2049	Fixe
La Banque Postale	30 000 000 €	3,85% (5 ans) puis Euribor 3 mois ⁽¹⁾ + 0,77%	15 ans	2039	Fixe (5 ans) puis variable
Société Générale	50 000 000 €	Euribor 3 mois ⁽¹⁾ + 0,65%	15 ans	2039	Variable
Total :	334 000 000 €				

⁽¹⁾ Euribor 3 mois (Euro Interbank Offered Rate) correspond au taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent mutuellement de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro,

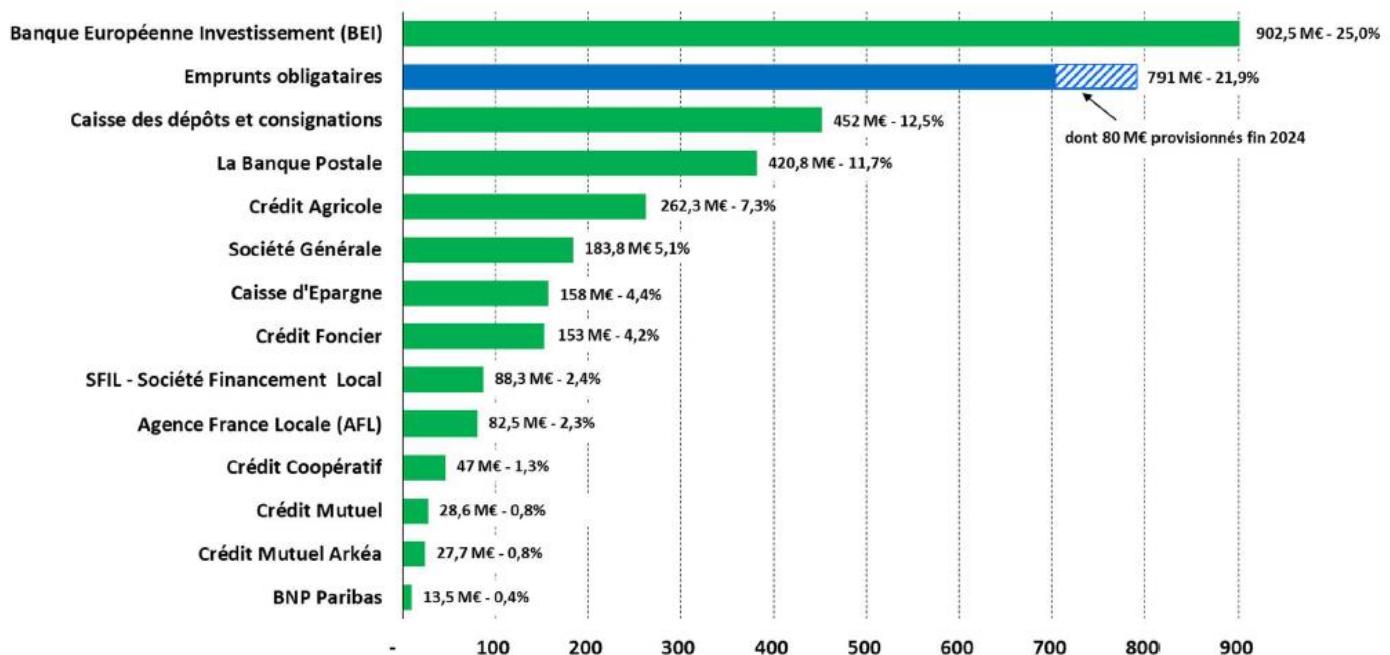
Encours de la dette long terme régionale

Le montant total de la dette de la Région Occitanie est de 3,4 milliards d'€ en 2024 (soit une hausse de 225 % depuis 2015) entre 13 établissements financiers, hors émissions des titres EMTN lesquels concernent de multiples investisseurs (marchés financiers)..

Les deux premiers partenaires sont la Banque du climat de l'Union européenne (Banque européenne d'investissement - BEI) et la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires). Ces deux banques institutionnelles concentrent 37,5% de l'encours régional. Leurs financements sont orientés vers les projets et/ou dispositifs concourant à la transition écologique et énergétique ainsi qu'aux mobilités durables.

Avec 21,9%, l'encours brut des émissions EMTN (avant neutralisation des provisionnements réalisés depuis 2019) occupe une place significative dans l'encours de dette régional et participe ainsi à sa diversification et sa sécurisation. Il est constitué de 25 émissions obligataires réalisées dans le cadre du Programme EMTN, instauré en juillet 2021, pour un montant cumulé de 591 M€. A cela, s'ajoute une levée de fonds isolée (opération « stand alone »), à hauteur de 200 M€, réalisée en 2018 (Green and social Bond).

Répartition de l'encours de dette (M€) par prêteur, fin 2024



La Région Occitanie affiche une politique d'endettement assumée pour soutenir ses investissements, mais elle est confrontée à une hausse rapide de son encours de dette et à une dégradation de ses indicateurs financiers : notamment une capacité de désendettement dépassant les 7 ans en 2025 et une capacité d'autofinancement en léger recul.

Les titres émis via le programme EMTN et le Fonds Tourisme Occitanie représentent des créances actives dans son portefeuille financier, ainsi que des instruments structurés pour stimuler des investissements régionaux.

Service de la dette et capacité de remboursement

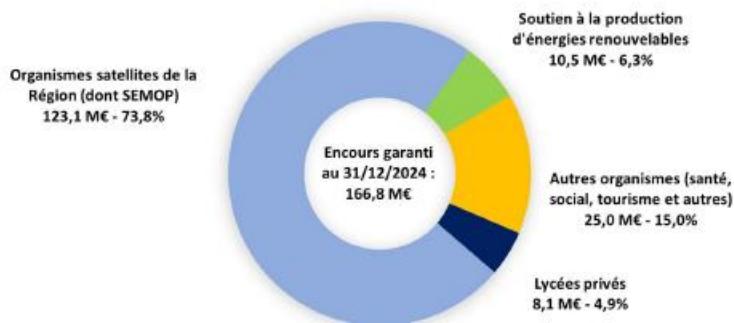
Le ratio de capacité de désendettement (encours de dette / capacité d'autofinancement) est un indicateur clé en 2025 ce ratio dépasse 7,2 ans, ratio à surveiller de près dans les prochaines années. Cependant dans son rapport sur les comptes des collectivités 2024 la Cour des comptes indique qu'à fin 2024 il atteint pour les collectivités 5,2 ans et reste inférieur au seuil critique de neuf à douze années selon les catégories de collectivités.

Rappelons que selon l'article 29 de la loi 2018-32 : Pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupements, le plafond national de référence est de :a) Douze années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;b) Dix années pour les départements et la métropole de Lyon ;c) **Neuf années pour les régions**, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. La Région Occitanie est au-dessus de la moyenne et se rapproche du seuil critique.

Engagements hors bilan – les dettes garanties

La dette garantie auprès de tiers (soutien au financement des satellites régionaux et Agences régionales et leurs filiales) s'élève à 166 M€ dont la principale SEMOP de Port-la-Nouvelle, le solde étant très diversifié.

Ventilation de la dette garantie au 31 décembre 2024



En matière de garanties d'emprunt, la loi Galland du 5 janvier 1988 définit trois règles prudentielles : division des risques, partage des risques et plafonnement comparativement aux recettes de fonctionnement.

En outre l'annuité de la dette propre de la collectivité consolidée à celle relative à l'encours de dette garantie, ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement. Fin 2024, ce ratio s'élève à 8,55% pour la Région Occitanie. De plus au cours de l'exercice 2024, la Région n'a fait l'objet d'aucun appel en garantie.

Les agences régionales

L'information disponible dans le rapport financier 2024 ne permet toujours pas d'identifier un endettement spécifique des agences régionales d'Occitanie. Les données publiques portent principalement sur la réorganisation structurelle, les fusions et les réductions de budget, mais n'entrent pas dans le détail financier des dettes. Les économies attendues ciblent principalement le fonctionnement global d'ici 2026 en passant de sept à trois agences :

- Arec (agence régionale énergie-climat) + Arac (aménagement-construction),
- Ad'Occ + Comité régional du tourisme et des loisirs (CRTL),
- Les trois structures culturelles (livres, cinéma, spectacle vivant).

POINTS DE VIGILANCE ET PRÉCONISATIONS

Le CESER observe que le budget régional reste volontariste sur ses compétences majeures ainsi que sur la santé avec la lutte contre les déserts médicaux, ou l'investissement dans le pouvoir d'achat de la population occitane. Néanmoins, le Conseil régional doit veiller à sa trajectoire budgétaire et à sa gestion de la dette (aujourd'hui, au seuil de 7,2 ans), d'autant plus qu'elle n'a aucune maîtrise sur ses recettes, et que la réforme fiscale longtemps demandée à l'Etat tarde à se programmer.

Au-delà de ces préconisations d'ordre général, le CESER appelle l'attention de la Région sur les points suivants.

- **Les Transports**

Les transports constituent la principale dépense de fonctionnement de la Région, avec 851,9 M€, dont 18 M€ liés à des dépenses de personnel, et 290,7 M€ de dépenses d'investissement dans la mobilité durable. L'Occitanie s'inscrit dans une politique ferroviaire dynamique, en portant la très grande majorité des financements pour sauver ses chemins de fer.

- **L'éducation et la formation professionnelle**

Le compte administratif reflète ce pilier du budget régional avec 18,2% du budget consacré à l'enseignement, sans compter les sommes allouées aux transports scolaires. Les investissements sont importants dans les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne, où la hausse démographique de la population scolaire impose la construction de nouveaux lycées. La Région Occitanie maintient sa promesse cette année encore de la rentrée scolaire la moins chère de France, avec des mesures phares à la fois pour les scolaires et les étudiants, mais elle devra sûrement opérer des arbitrages à venir afin de poursuivre ces actions.

- **L'action économique**

Dans son rapport de 2023 la Cour des Comptes constate : « Sur l'ensemble des dépenses publiques consacrées aux affaires économiques, en 2019, les collectivités territoriales (surtout les régions) y ont participé pour un peu plus du tiers (37,3 %), montrant un relativement faible niveau de décentralisation de ce secteur en regard des lois successives et des transferts de compétences. »

La Cour des comptes y constate le chantier inachevé de la clarification des compétences entre collectivités qui auraient dû s'opérer par les lois de 2014 et 2015, des évaluations peu développées, des dispositifs d'aide aux entreprises nombreux pour des montants limités, dont le principal est la subvention avec un poids financier croissant et pointe le risque de captation, de saupoudrage et des effets d'aubaine.

- **L'environnement**

Le CESER alerte néanmoins le Conseil régional, à la fois sur le faible budget de l'environnement et sur la baisse des investissements, dans un contexte où l'urgence climatique et les risques associés sont plus que jamais prégnants ; qu'il devient impératif d'agir, de prévoir et d'investir sur le temps long et dans l'intérêt général, à hauteur des nécessaires transformations écologiques et sociales.

Dans ce contexte, le CESER souligne l'importance de la mise en œuvre des schémas régionaux dans leurs fortes ambitions transversales, co-pilotés par le Conseil régional avec ses partenaires. Il met en

exergue plus particulièrement, le plan Eau ainsi que le Plan Bi'O 2023 – 2027. Ces deux plans présentent l'intérêt de combiner des enjeux de transformation de l'agriculture et de notre système alimentaire et de préservation de la santé et de la biodiversité. La gestion durable de l'eau est un défi majeur en région méditerranéenne et l'Occitanie est au 1^{er} rang en superficie et en nombre de producteurs en agriculture biologique avec une filière qui subit une crise sans précédent.

Par ailleurs, le Conseil régional prépare une délibération sur la transformation écologique juste, d'ici la fin de l'année 2025 portant la vision politique de la collectivité face à l'urgence climatique. Le dépôt d'un projet LIFE (L'instrument financier pour l'environnement de la CE) dédié au soutien de projets innovants sur l'environnement et le climat y est associé. Ces démarches font partie des réponses appropriées aux défis climatiques et sociaux. Le Ceser en suivra l'avancement avec attention, en particulier leurs conditions budgétaires de mise en œuvre

- La santé

Notons que le domaine des soins mobiles (bus dentaire, équipements radiologiques mobiles etc.) devrait davantage être accompagné par la Région dans le déploiement d'une politique de l'aller vers qu'elle soutient déjà.

En dernière analyse, le CESER a déjà partagé les orientations de Régions de France qui militent pour une implication réglementée des Régions dans la gestion de la santé qui apparaît comme un élément important d'une bonne politique d'aménagement du territoire.

A ce titre, le CESER attire l'attention de la Région sur le risque de disparition programmée du maillage pharmaceutique-parcours patients, mis en péril par l'annonce de l'intention du Ministère de la santé, d'abaisser le plafond de remise des génériques, de 40 % aujourd'hui, à 20 - 25 % à terme. Par le biais de cette mesure, les officines pourraient souffrir d'une ressource essentielle à leur fonctionnement, tout en lui demandant d'assumer un nombre croissant de missions. Cette baisse dans un contexte économique déjà compliqué pourrait être vecteur de fermetures et fragiliser le réseau, créant des déserts pharmaceutiques. Ceux-ci pouvant avoir pour conséquence des pénuries grandissantes et une accessibilité aux médicaments de plus en plus difficile pour la population.

Rappelons que le rôle des officines s'étend au-delà de la seule accessibilité aux médicaments pour la population. Elles assument un rôle de santé publique, dans des endroits où elles sont parfois le dernier recours.

- Le logement

De nombreuses enveloppes apparaissent consommées, et l'interrogation est de savoir comment peut-on continuer à mener une politique volontariste en matière de logement, si les affectations budgétaires suffisantes ne sont pas allouées aux projets.

- L'égalité Femmes/hommes

Si la ligne "Égalité femmes-hommes" reste formellement active, ces données soulignent l'absence de nouveaux financements engagés en 2024. La politique régionale se limite ainsi à la poursuite d'actions déjà contractualisées, sur un volume budgétaire restreint.

Cette situation interroge la place réellement accordée à l'égalité femmes-hommes dans la stratégie régionale, au regard de l'ambition affichée dans les documents d'orientation mais insuffisamment reflétée dans la mise en œuvre budgétaire.

Le CESER poursuivra sa vigilance sur les tensions budgétaires qui pourraient toucher la région Occitanie sur les moyens affectés aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes.

- **L'encours de dette**

La Région Occitanie affiche une politique d'endettement assumée pour soutenir ses investissements, mais elle est confrontée à une hausse rapide de son encours de dette et à une dégradation de ses indicateurs financiers : notamment une capacité de désendettement dépassant les 7 ans en 2025 et une capacité d'autofinancement en léger recul. Une vigilance doit être menée sur les recours à l'emprunt et la baisse de l'épargne.

En effet, la Cour des comptes dans son rapport de 2025 rappelle que *la tendance des collectivités va vers une baisse de l'épargne, et des investissements qui vont puiser dans de la trésorerie et de l'emprunt. Afin de couvrir la part non autofinancée de leurs dépenses d'investissement (27,9 Md€, soit + 5,7 Md€ par rapport à 2023), les collectivités ont de nouveau puisé dans leur fonds de roulement (à hauteur de 4,1 Md€, après 4,0 Md€ en 2023), réduisant ainsi leur trésorerie de 5,4 Md€, après 4,6 Md€ en 2023. En outre, les collectivités ont accru leur recours à l'emprunt*².

En outre, l'information disponible dans le rapport financier 2024 ne permet toujours pas d'identifier un endettement spécifique des agences régionales d'Occitanie. Les données publiques portent principalement sur la réorganisation structurelle, les fusions et les réductions de budget, mais n'entrent pas dans le détail financier des dettes.

² *Synthèse du rapport sur les finances publiques locales 2025 - Fascicule 1-Cour des comptes*

CONCLUSION

La Région Occitanie poursuit une politique volontariste, malgré un contexte contraint sur les services publics essentiels, et dans un contexte de baisse de recettes d'État (PIC, apprentissage) et du poids de l'inflation sur les dépenses :

- Maintien des efforts sur l'éducation, en particulier pour les lycées publics et le numérique éducatif : poursuite des dotations et des investissements, soutien aux familles via la Carte Jeune ;
- Soutien ciblé et renforcé aux familles, à travers les équipements, la restauration et la mobilité ;
- Priorisation des transports scolaires et interurbains, avec des investissements soutenus et des innovations en faveur des jeunes usagers, au travers d'une hausse budgétaire continue, des innovations tarifaires et des performances record.

Cette stratégie régionale s'inscrit dans une logique de résilience, d'équité territoriale et de transition durable.

En cette période d'incertitude pour leurs ressources, rappelons que les Régions ne représentent qu'1,16 % de la dette publique nationale, et que pour autant, leurs dépenses d'investissement n'ont cessé de croître ces dernières années, pour atteindre 14,2 Mds€ en 2023³. Dans le même temps, leurs dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et leurs dépenses de personnel ne représentaient que 6 % des dépenses de personnel de l'ensemble des collectivités territoriales. Malgré une évolution peu dynamique de leurs charges de fonctionnement, leur situation s'érode sous l'effet d'une divergence croissante entre l'évolution de leurs dépenses d'investissement et celle de leurs recettes. Les régions autofinancent une part déclinante, quoique toujours élevée, de leurs investissements (68,0 % en 2024 contre 82,7 % en 2019)⁴.

On peut dire qu'il subsiste une certaine maîtrise du budget ; mais face au manque de perspective optimiste sur les contraintes financières nationales et les crises internationales diverses (guerres, instabilité politique et financière, incertitudes du commerce mondial, etc), il demeure prévisible que ces efforts soient à poursuivre sur plusieurs années, et que d'autres alternatives innovantes du « Faire aussi bien avec toujours moins » devront émerger des propositions budgétaires et financières à venir.

³ Données 2023-Régions de France

⁴ Synthèse du rapport sur les finances publiques locales 2025 - Fascicule 1-Cour des comptes

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAP	Appel à projet
AOM	Autorité organisatrice de mobilité
ARS	Agence régionale de santé
BEI	Banque européenne d'investissement
BP	Budget primitif
CAD	Contrat d'agriculture durable
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CPER	Contrat plan État-Région
CR	Conseil régional
CRSA	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
CSTI	Culture scientifique technique et industrielle
DCRTP	Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DILICO	Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités
DJA	Dotation jeune agriculteur
DOB	Débat d'orientations budgétaires
DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire
EED	Education à l'environnement et au développement durable
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESS	Économie sociale et solidaire
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FOWT	<i>Floating Offshore Wind Turbines</i>
FRAR	Fonds régional d'aide à la restauration
GIP	Groupement d'intérêt public
IRQUALIM	Institut régional de la qualité alimentaire en Occitanie
LIFE	Fonds européen lié à l'environnement et au climat
OB	Orientations budgétaires
PACCLO	Plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie
PIC	Plan d'investissement des compétences
PLF	Projet de loi de finances
PME	Petite et moyenne entreprise
PPI	Programmation pluri annuel
PPP	Partenariat public privé
PRF	Programme régional de formation
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville

ROB	Rapport d'Orientation Budgétaire
SEMOP	Société d'économie mixte à opération unique
SLGITC	Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRESRI	Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VMRR	Versement mobilité régional et rural
VUE	Villes universitaires d'équilibre

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

Mme Florence PRATLONG

2^e COLLÈGE

Mme Sarah PIRET

Pour les organisations syndicales FO, CFE-CGC, UNSA et FAFF

M. Cédric MARROT

Pour les organisations syndicales CGT, CFDT et FSU

3^e COLLÈGE

M. Olivier RASTOUIL

Pour le Groupe Santé – Cohésion sociale

Mme Émilie VARRAUD

Pour le Groupe Associations et Territoires

Mme Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Pour le Groupe Logement

4^e COLLÈGE

Mme Nadine BASTIANI-GAUBERT

Mme Malika BAADOUD

Avis adopté

Nombre de votants : 151

Pour : 119

Contre : 0

Abstentions : 32

Ne prend pas part au vote : 0

Intervention de Madame Florence PRATLONG

Pour le 1^{er} collège

Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteure,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le collège 1 souhaite tout d'abord saluer le travail conduit par la commission sur cet Avis relatif aux orientations budgétaires 2026 de la Région Occitanie. Nous remercions l'ensemble des conseillers, la rapporteure et les membres de la commission pour la qualité des analyses et des échanges menés dans un contexte financier contraint et marqué par de fortes incertitudes.

Les orientations budgétaires qui nous sont présentées s'inscrivent dans un environnement marqué par la diminution des recettes régionales, l'évolution des règles nationales de financement et une conjoncture économique tendue pour l'ensemble des acteurs, publics comme privés. Dans ce contexte, le collège 1 reconnaît la volonté de la Région d'adopter une gestion prudente, notamment en matière d'endettement, en limitant la durée de remboursement des emprunts alors même que la capacité d'emprunt reste disponible.

Cette prudence budgétaire est globalement perçue comme responsable. Elle appelle toutefois des arbitrages structurants, dont les conséquences méritent une attention particulière. Plusieurs membres du collège 1 ont ainsi exprimé des interrogations sur les projets qui pourraient être reportés ou redimensionnés, notamment dans des domaines essentiels tels que la rénovation des lycées, l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire, le soutien à l'économie de proximité par la baisse des aides et les délais dans lesquelles elles sont versées.

Les entreprises d'Occitanie, qu'elles soient artisanales, commerciales, industrielles ou de services, constituent le socle de l'activité économique régionale et de la cohésion des territoires. Elles ont besoin de visibilité, de stabilité et d'un accompagnement adapté pour continuer à investir, à recruter, à accompagner et à transmettre les savoir-faire, particulièrement dans ce contexte de fortes incertitudes et de tensions économiques.

Le collège 1 tient également à souligner l'importance stratégique de l'apprentissage. Il demeure un levier essentiel d'insertion professionnelle, de formation concrète de sensibilisation des équipes en entreprises aux attentes nouvelles des jeunes, de réponse aux besoins de mutations profondes des métiers et des compétences et de développement des territoires. Toute fragilisation des dispositifs qui y concourent, directe ou indirecte, est de nature à freiner durablement cette dynamique, en particulier pour les entreprises de proximité, de l'économie sociale et solidaire et les TPE-PME.

Par ailleurs, le collège 1 observe que certaines interventions régionales dépassent le strict cadre des compétences formelles de la collectivité. Sans remettre en cause les objectifs poursuivis, ces choix peuvent créer des tensions budgétaires et interroger la capacité de la Région à concentrer ses moyens sur ses priorités stratégiques, au premier rang desquelles figurent le développement économique, la formation et l'emploi.

Le collège 1 exprime également une vigilance particulière concernant l'introduction de la taxe mobilité additionnelle. L'instauration d'un prélèvement supplémentaire sur la masse salariale des entreprises concernées, au taux maximal, intervient dans un contexte économique déjà fragile. Au-delà de son

impact financier immédiat, cette mesure interroge sur sa pérennité et sur la lisibilité de la stratégie globale de financement des politiques de mobilité : quel prélèvement pour quel accompagnement concret des salariés dans leur mobilité sur toute l'Occitanie ?

Enfin, le collège 1 soutient pleinement les recommandations visant à renforcer la transparence des arbitrages budgétaires et la qualité du dialogue entre la Région et le CESER. À cet égard, il a notamment été suggéré que la Région puisse communiquer les propositions de travail qui ont été écartées en amont de l'élaboration budgétaire, afin de permettre une meilleure compréhension des choix opérés et des priorités retenues. La mise en place d'outils partagés de suivi et d'anticipation des décisions budgétaires irait également dans le sens d'un dialogue plus constructif et plus efficace.

Ainsi, le collège 1 adopte une position favorable mais vigilante. Nous reconnaissons les efforts de responsabilité budgétaire de la Région, tout en appelant à une attention accrue sur les impacts des arbitrages opérés pour l'économie de proximité, l'économie sociale et solidaire, l'apprentissage et la capacité des entreprises à continuer à créer de l'emploi sur l'ensemble du territoire.

En conséquence, dans un esprit constructif, exigeant et attentif aux équilibres nécessaires entre rigueur budgétaire, développement économique et cohésion territoriale, le collège 1 votera favorablement cet Avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Sarah PIRET
Pour les organisations syndicales FO, CFE-CGC, UNSA et FAFF

Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteure,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

J'interviens ce jour au nom de l'UNSA, FO, CFE-CGC, la Fédération autonome.

Les années se suivent et se ressemblent. L'an dernier déjà, la discussion sur les orientations budgétaires portait sur les mêmes préoccupations : la baisse des recettes régionales et les choix que la Région doit opérer pour y faire face. Mais au-delà de ces questions budgétaires, qui peuvent sembler techniques voire absconses, une interrogation plus essentielle apparaît cette année en creux : celle de la décentralisation.

Que révèle ce DOB ? Une recentralisation progressive, liée à des décisions financières nationales. Deux mesures portant sur les recettes de TVA en témoignent clairement.

La première concerne la fraction de TVA qui avait remplacé l'ancienne DGF en 2018 : elle redevient en 2026 une dotation d'État gelée en valeur. Ainsi, la Région perd une ressource dynamique, remplacée par un transfert figé, sans garantie d'évolution.

La seconde mesure touche la fraction de TVA issue de l'ex-CVAE, désormais soumise à un mécanisme d'écrêtage qui encadre sa progression. Là encore, une ressource fiscale évolutive se transforme de fait en quasi-dotation.

Dès lors, peut-on encore parler de décentralisation lorsqu'une collectivité ne dispose plus de ressources dynamiques et ne maîtrise pas ses recettes ? Ces évolutions interrogent profondément le modèle actuel. Une Région dépendante de transferts étatiques plafonnés devient une Région réduite à un rôle de redistributeur : un simple guichet de financement territorial. C'est pourtant la négation d'un principe fondamental de la décentralisation : celui qui agit doit pouvoir lever les moyens d'agir.

Derrière des mécanismes en apparence techniques, ce sont bien des choix politiques qui se dessinent. Ils traduisent un glissement silencieux vers une recentralisation qui ne dit pas son nom, alors même que le gouvernement évoque un nouvel acte de décentralisation.

Cette année, le budget de la Région est amputé de 145 millions d'euros. 145 millions d'euros, c'est l'équivalent de cinq lycées. C'est aussi 14 % de la capacité d'investissement régionale.

Cette contrainte impose des arbitrages difficiles, même si la Région affirme maintenir au mieux son niveau d'investissement. Ainsi, dans le domaine ferroviaire, elle réduit depuis 2025 sa participation à l'entretien du réseau. Il s'agissait initialement d'un choix hors compétence pour pallier les défaillances de l'État face à un réseau vétuste. Ce désengagement a aujourd'hui des conséquences directes sur la qualité de service et l'attractivité des trains du quotidien, pourtant essentiels à la transition écologique.

Nous souhaitons attirer l'attention sur un autre point de vigilance majeur : le financement des formations paramédicales et sociales. Avec la suppression du financement du Ségur de la santé, c'est 18,6 millions d'euros qui disparaissent. Ces crédits avaient permis d'augmenter les capacités de formation d'infirmiers, ce qui est indispensable face au vieillissement de la population et aux besoins croissants en professionnels de santé. Lors de son audition, le directeur des finances de la Région a même évoqué l'hypothèse d'une année blanche, autrement dit l'absence d'ouverture de nouvelles

places sur Parcoursup. Cette simple perspective suffit à mesurer la gravité de la situation. Former suffisamment de personnels médicaux et paramédicaux n'est ni un luxe ni une variable d'ajustement : c'est une priorité stratégique pour la qualité du service public, pour les territoires ruraux, pour les hôpitaux et, plus largement, pour la cohésion sociale.

Comme le rappelle l'avis, la Région Occitanie doit absorber 144 millions d'euros de pertes budgétaires, tout en maintenant ses priorités, avec des ressources dynamiques désormais réduites à la portion congrue.

En conclusion, ce DOB confirme un paradoxe : on demande toujours plus aux Régions, tout en leur donnant moins de marges de manœuvre. Si nous croyons à la décentralisation, alors elle doit être réelle, lisible et accompagnée des moyens nécessaires. L'efficacité de l'action publique, la transition écologique, l'égalité des territoires et la formation de nos concitoyens en dépendent directement. Dans ce contexte, il est essentiel que le CESER continue à rappeler l'importance d'une autonomie financière forte et d'un dialogue sincère entre l'État et les collectivités.

En conséquence, nous voterons cet Avis.

Intervention de Monsieur Cédric MARROT
Pour les organisations syndicales CGT, CFDT et FSU

Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteure,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Les orientations budgétaires de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée ont été présentées au CESER il y a 2 semaines ; l'ensemble des membres de la commission *8 Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques* étaient conviés, ainsi que les bureaux et chargés de mission des autres commissions.

Durant ces 2 semaines, il est rituellement prévu que la commission 8 rende un avis sur la trajectoire financière exposée, et synthétise les éléments que chaque commission lui fait parvenir ; ces éléments sont issus de débats en commissions, si le calendrier le permet, ou des positionnements antérieurs du CESER dans des avis adoptés.

Ce processus est certes imparfait, néanmoins, cette méthode a le mérite d'assurer un socle démocratique minimum... Nous préférerions l'instauration d'un débat dans chaque commission avec un rythme de réunions ajusté au déroulement du cycle budgétaire.

Ce fut donc un grand étonnement, que de voir apparaître, la semaine dernière, dans les contributions de certaines commissions, des questionnements jamais débattus auparavant, ni en commission, ni lors d'avis précédemment votés.

Cette surprise s'est transformée en incompréhension lorsque les demandes de suppression des passages en question ont été balayées d'un revers de la main en séance de commission 8, au motif « que l'on n'a pas le droit de changer ce que les commissions ont écrit ».

Nos organisations dès lors s'interrogent vivement sur ce qu'est en train de devenir le processus démocratique interne au CESER. Nous ne nous reconnaissons plus dans ces méthodes, ni dans le résultat final, malgré le travail de fond que nous fournissons, séance après séance, dans chacune des commissions où nous siégeons.

Au final, le projet d'Avis du CESER sur les orientations budgétaires 2026 ne dit pas grand-chose de ce qu'en pense la société civile organisée de la Région Occitanie.

Au final, de cet Avis, nous retenons les éléments suivants sur :

- La transparence et l'évaluation des politiques publiques : nos organisations auraient souhaité une expression plus forte car il s'agit là de LA mission des CESER en matière budgétaire. Une mission ambitieuse, pour laquelle il nous faut collectivement poursuivre le travail précédemment initié de co-construction d'une méthode évaluative avec les services du Conseil régional. Cette transparence passe aussi bien sûr par une saisine du CESER sur les DM. Les 200 M€ fléchés en mars 2025 sur le réarmement de la France via un « Fonds Défense et Industrie », sur lequel l'avis du CESER n'a jamais été sollicité, est un exemple illustrant le fait qu'une partie des choix budgétaires échappe à la consultation/évaluation par le CESER ;

- Les associations : la préconisation du CESER sous évalue la situation du secteur associatif et semble dire qu'il se satisfera de connaître les règles présidant à la réduction des soutiens financiers. Que la survie des associations ne soit pas le fait du prince constitue certes, un socle. Cependant, les caractéristiques socio-économiques de notre région confèrent au secteur associatif, un rôle majeur dans sa structuration sociale. Le maintien du soutien financier de ce secteur est un levier de cohésion indispensable.

Nous retenons surtout qu'il y a un travail de fond important à fournir dès à présent par l'ensemble des conseillers et conseillères du CESER, pour produire un avis consistant sur le projet de budget primitif de la Région Occitanie pour 2026.

Mais à ce stade, nos organisations ne se reconnaissent pas, ni sur le fond ni sur la forme, dans le projet d'Avis sur les OB 2026 et s'abstiendront donc de le voter.

Intervention de Monsieur Olivier RASTOUIL

Pour le Groupe Santé - Cohésion sociale

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER Occitanie,
Madame la Présidente de la Commission 8,
Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, chères et chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Comme il y a un an, l'élaboration du budget 2026 de notre pays s'effectue dans un contexte particulièrement difficile et d'instabilité politique chronique. Les tergiversations de nos parlementaires et des pouvoirs publics contribuent à augmenter les difficultés que rencontrent les collectivités territoriales à se projeter sur l'exercice à venir. Le projet de loi de finances 2026 impose un effort de l'ordre de 5 milliards € aux collectivités locales et limite les ressources fiscales des Régions. L'instabilité politique entretient une incertitude sur les prises de décisions structurantes à tous niveaux et notamment en matière d'investissements.

La Région Occitanie présente ses Orientations Budgétaires pour 2026 et la commission 8 *Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques* a élaboré un Avis qu'elle a dû adapter au contexte décrit précédemment. Elle a noté en particulier que si les orientations budgétaires 2026 semblent, à première vue, préserver les principales politiques publiques régionales, la raréfaction des moyens dont dispose la Région devrait la conduire à opérer des choix stratégiques qui ne ressortent pas forcément du document.

Le groupe Santé - Cohésion sociale s'est d'abord attaché à analyser plus spécifiquement la prise en compte dans les orientations budgétaires 2026 des mesures prises par la Région Occitanie pour lutter contre les déserts médicaux. Les inégalités territoriales d'accès aux soins portent une atteinte particulière au pacte républicain, qui repose sur la solidarité nationale pour le financement de notre modèle social, et empêchent aujourd'hui de garantir à tous les Français un accès équitable à des soins de qualité, dans les mêmes conditions et délais.

Le "désert médical" ne se limite pas au manque de médecins généralistes, même si le niveau de soins primaires reste essentiel. On peut y intégrer l'absence d'accueil d'urgence relativement proche, de médecins spécialistes (notamment psychiatres et pédiatres), l'absence d'équipements spécifiques, et un déficit flagrant de professionnels de santé dans le domaine de la perte d'autonomie et de la dépendance, que rencontrent nombre de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

La question de la santé mentale devient aujourd'hui particulièrement préoccupante, notamment pour les enfants et adolescents. L'accès à une consultation en pédopsychiatrie peut, dans certains territoires, nécessiter plusieurs mois et jusqu'à un an d'attente avec des retards désastreux dans la mise en place de traitements pour cette population en devenir.

L'instauration d'un numerus clausus entre 1971 et 2020 porte une lourde responsabilité sur la baisse des effectifs de médecins. Il a été supprimé par la loi du 24 juillet 2019. L'effet de cette suppression ne commencera à se manifester sur le nombre de jeunes médecins diplômés que dans plusieurs années selon les spécialités.

La Région Occitanie a engagé une politique volontariste pour renforcer les soins de premier niveau. Pour ce faire, elle a impulsé la création d'un service public partenarial qui a pour objet de recruter et de salarier des médecins généralistes pour exercer dans des centres de santé qui sont et seront aménagés dans les territoires les plus en manque de médecins en Occitanie. Le CESER Occitanie, dans une contribution sur les déserts médicaux, s'est déclaré favorable au déploiement de ces structures

d'exercice partagé, le cas échéant adossées à des établissements de santé ou médico-sociaux, dans les zones sous-denses. Il soutient l'opération "Ma santé, ma région" initiée par le Conseil régional. Cependant, au terme de quelques années de déploiement, il convient:

- de procéder à une évaluation du dispositif déjà déployé, avant de créer de nouvelles structures, dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023-2028, en partenariat avec l'ARS, les professionnels de santé et le CESER. Il conviendra d'analyser ses conséquences sur l'installation et la mobilité des professionnels de santé, ainsi que sur le niveau de satisfaction des usagers ;
- de réaliser un audit du modèle économique des centres de santé déjà ouverts. Il conviendra de vérifier si l'équilibre financier de ces structures est assuré par leur activité après quelques années de fonctionnement, où s'ils continuent à être subventionnés par de l'argent public ;
- que les salaires alloués aux professionnels fassent l'objet d'une concertation au sein d'un territoire, voire de la région afin de ne pas créer de concurrence malsaine entre les différents opérateurs de service public de santé (hospitaliers, communaux, départementaux, régionaux) ;
- que se mette en place un véritable partenariat entre collectivités territoriales afin que les implantations de maisons de santé répondent à un réel besoin de santé publique au sein d'organisation et de financements partenariaux.

Par ailleurs, si la création de Centres de santé ne relève pas des compétences réglementaires de la Région, la formation des professionnels sanitaires et médico-sociaux entre dans son champ de responsabilités. La délégation d'actes et l'accès direct à certains professionnels de santé (IPA, kinés, orthophonistes) seront de nature à faciliter l'accès à des soins de premier recours. Il est indéniable que la délégation de tâches est la voie à accentuer pour une meilleure efficacité de notre système de santé. La création de postes d'infirmiers en pratiques avancées dans les zones sous denses et le soutien de leur connexion permanente avec les médecins prescripteurs doit être favorisée. Encore faut-il que des professionnels en nombre suffisant puissent être formés et que l'attractivité sociale et financière de leurs métiers soit reconnue.

Le groupe Santé - Cohésion sociale souhaite que la Région continue à s'engager dans l'augmentation de la formation de professionnels paramédicaux. Ces professions, aujourd'hui peu considérées, doivent être revalorisées et mieux connues.

Cependant, il conviendra d'analyser l'impact de la remise en cause du Protocole entre l'État et les Régions signé en mars 2022, censé prendre en compte financièrement la répercussion des mesures découlant du Ségur de la santé sur la montée en puissance des formations des promotions de professionnels paramédicaux. La suppression d'une enveloppe de 25 M€ à partir de 2026 aura obligatoirement des conséquences sur le nombre de professionnels formés en région, dans un secteur déjà en grande tension.

Il conviendra également de réfléchir à l'adéquation entre le maillage territorial des lieux de formations, les besoins des établissements de santé, leur capacité d'embauche. À cet égard, il n'est pas fait état de la poursuite de l'engagement de la Région dans le déploiement des campus connectés qui avaient présenté des résultats satisfaisants en matière d'accès aux formations des jeunes issus de milieux ruraux.

La Région a déployé les modules "option santé" dans les lycées situés dans des territoires sous-denses afin d'attirer les jeunes vers les professions de santé. Cette opération expérimentée dans le Lot serait étendue à 17 sites en 2026. Il conviendra d'en évaluer les conséquences sur l'évolution du nombre de candidats se présentant aux concours d'entrée dans les centres de formation.

La politique de santé relève aujourd'hui de la seule responsabilité de l'État, qui doit garantir «la continuité, l'accessibilité, la qualité, la sécurité et l'efficience de la prise en charge de la population, en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de chaque territoire, afin de concourir à l'équité territoriale ». Ni l'engagement du législateur, ni la parole de l'État ne sont à cet égard respectés. Les collectivités territoriales, face aux carences de l'État, n'ont pas ménagé leurs

efforts pour apporter des réponses aux attentes sanitaires de leurs habitants. Mais elles sont démunies : il convient donc de renforcer leurs moyens juridiques et financiers, dans la continuité des avancées de la loi «3DS» du 21 février 2022, afin que l'échelon territorial puisse contribuer dans un environnement réglementé à la mise en œuvre de mesures pour répondre aux inégalités d'accès aux soins.

Le groupe « Santé - Cohésion sociale » du collège 3, remercie les membres de la commission 8 et leur présidente, qui ont produit un avis dans un temps très contraint et dont il partage les conclusions. Il remercie également Valérie BILLAUD, chargée de mission, Vitrigny CAM, secrétaire de la commission ainsi que la Rapporteure Myriam MAURY.

Il votera l'Avis sur les OB 2026.

Intervention de Madame Émilie VARRAUD

Pour le groupe Associations et Territoires

Monsieur Président de la commission Finances du Conseil régional,
Monsieur le Directeur adjoint des Finances du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Présidente de la Commission 8 du CESER, Karen SERRES,
Madame la Rapporteure de ce projet d'Avis, Myriam MAURY,
Mesdames et Messieurs des membres de la commission 8 Finances du CESER,
Mesdames et Messieurs les membres du CESER, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole aujourd'hui au nom du groupe Associations et Territoires dans un contexte qui, pour notre région comme pour l'ensemble du pays, est d'une gravité particulière.

Ce que nous vivons n'est pas une inquiétude abstraite: c'est un moment de bascule.

Le plus grand plan social de la décennie est en train de se préparer... et il se prépare ici, en Occitanie, comme partout en France, au cœur de nos territoires.

Une crise nationale frappe l'Occitanie de plein fouet. Les chiffres qui circulent ne sont pas des slogans, mais des signaux d'alarme :

- 250 millions d'euros de coupes budgétaires directes,
- 30 000 suppressions d'emplois dans l'éducation populaire,
- 90 000 emplois menacés dans l'ensemble du secteur associatif,
- 5,3 milliards d'euros d'efforts imposés aux collectivités.

Ces chiffres sont brutaux. La réalité l'est plus encore.

Pour l'Occitanie, cela signifie que cette crise se superpose à des caractéristiques régionales fortes :

- un tissu associatif dense, très présent dans les zones rurales comme urbaines ;
- un des taux de pauvreté les plus élevés de France ;
- une population jeune et en croissance ;
- de fortes attentes en matière de services publics, de culture, de santé, de transition écologique.

Autrement dit : l'Occitanie est l'une des régions où la vitalité associative est la plus indispensable... mais aussi où elle est la plus fragile.

Le Projet de Loi de Finances 2026 prolonge et amplifie les tensions déjà visibles en 2025 : baisse des subventions, disparition des financements pluriannuels, multiplication des appels à projets, inflation, retards de paiement... Les collectivités ont essayé d'amortir le choc, mais le cumul 2025-2026 crée un effet ciseau insoutenable : des budgets contraints, des associations fragilisées, des besoins en hausse, et un risque réel d'effondrement du tissu associatif.

Les Orientations Budgétaires 2026 de la Région Occitanie s'élaborent dans un environnement de plus en plus tendu :

- inflation durable ;
- hausse des dépenses obligatoires ;
- coût de l'énergie ;
- besoin accru d'intervention sociale ;
- retrait progressif de l'État ;
- et, désormais, les effets directs des Projets de loi Finances, de 2025 puis 2026.

Ce « retrait en cascade » se répercute partout : dans les communes, les intercommunalités, les départements, ... et donc dans le financement du monde associatif régional.

En Occitanie, cela signifie concrètement :

- des subventions gelées ou en baisse ;
- des retards de versement qui fragilisent la trésorerie ;
- des structures qui doivent réduire leurs actions ;
- et un découragement profond des équipes.

La tribune récente publiée dans *Le Monde*, signée par l'intersyndicale et par de nombreuses organisations, rappelle des faits que nous devons marteler :

- Les associations représentent 10 % de l'emploi privé en France ;
- Avec 1,9 million de salarié·es, dont plusieurs dizaines de milliers en Occitanie, notamment dans le social, l'environnement, la culture, le sport, l'éducation, la santé.

Et pourtant :

- un milliard d'euros pourrait disparaître dans le Projet de loi finances 2026,
- en trois ans, 40 % des subventions de l'État auront été coupées,
- et 90 000 salariés dépendent de structures avec moins d'un mois de trésorerie.

En Occitanie, où les besoins sont importants et la présence de l'État parfois plus faible, ces évolutions prennent une dimension encore plus forte.

Un modèle associatif qui se fissure ... Le CESE l'a dit : depuis 20 ans, le modèle associatif se fragilise sous les effets combinés des coupes budgétaires et des mises en concurrence.

En Occitanie, nous constatons exactement les mêmes phénomènes :

- disparition progressive des financements pluriannuels ;
- passage à des appels à projets épuisants, parfois inadaptés ;
- inégalités croissantes entre petites et grandes structures ;
- mise en concurrence plutôt que coopération ;
- fatigue, voire découragement, des équipes.

Beaucoup d'associations n'ont survécu que grâce à des financements privés, aléatoires et épuisants. Résultat : fragilisation financière, perte de sens, invisibilisation de l'intérêt général, affaiblissement démocratique.

Sur le terrain, les déficits s'accumulent, les trésoreries sont exsangues, les embauches gelées, les actions recentrées sur l'"urgent", et la coopération remplacée par la concurrence. Partout, un sentiment d'abandon.

Des situations intenables ...

Certaines associations doivent même parfois emprunter de l'argent à leurs bénévoles pour éviter la cessation de paiement.

Les dispositifs d'appui existent, comme France Active, mais les banques – même les banques éthiques refusent d'intervenir sur de petits montants et demandent des garanties ou une visibilité jusqu'en 2028... alors que les financements publics se réduisent d'année en année.

Sans recours à des fonds privés, aléatoires et épuisants, beaucoup d'associations auraient déjà licencié. Et beaucoup n'y survivront pas.

À cette fragilité matérielle, s'ajoute un climat de désinformation croissante, notamment autour de la culture scientifique et de l'écologie.

Certaines associations, en particulier environnementales, sont diabolisées, présentées comme des obstacles alors qu'elles jouent un rôle essentiel : informer, expliquer, transmettre, aider à comprendre les transformations en cours.

Ce climat mine leur légitimité et complique leurs actions. Le soutien politique des collectivités est aujourd’hui vital.

Dans notre région, où la transition écologique est un enjeu territorial majeur, cette diabolisation est dangereuse.

Les associations ont besoin de la société civile organisée.

Un point essentiel doit être rappelé : les associations n’ont pas l’habitude de porter leur voix haut et fort. Elles agissent. Elles informent, Elles accompagnent, Elles tissent du lien. Elles n’ont pas pour réflexe de revendiquer, de se confronter, d’occuper l’espace médiatique, elles ne sont pas des groupes de pression.

Elles ont donc besoin du CESER pour amplifier leur voix, pour rendre visible ce qui ne l’est pas, pour faire émerger leurs réalités dans le débat public. C’est notre rôle, et aujourd’hui, il est indispensable. Le CESER est bien l’un des derniers amplificateurs démocratiques légal.

Ne pas laisser faire en silence : agir maintenant, en Occitanie comme au niveau national.

L’action associative n’est pas une variable d’ajustement budgétaire. C’est un pilier de la cohésion, de l’émancipation, de la culture scientifique, de la transition écologique, du sport, du social, du vivre-ensemble.

Face à cette situation, pour la première fois, le monde associatif a mené plus de 350 actions de mobilisation partout en France le 11 octobre dernier. Et toujours dans la tribune du journal Le Monde, l’intersyndicale et plusieurs syndicats salariés ont rejoint cet appel, demandant au gouvernement de revoir un budget qui menace l’emploi, la cohésion sociale et la démocratie.

Le groupe Associations et Territoires du CESER Occitanie s’associe pleinement à ces alertes. Et nous demandons au Conseil régional de faire des choix responsables, assumés, qui reflètent une vision claire du modèle social que nous voulons pour l’Occitanie.

Car ce modèle social ne peut pas exister sans les associations :

- elles structurent la vie locale ;
- maillent les territoires ruraux ;
- soutiennent les plus fragiles ;
- portent la transition écologique ;
- accompagnent la jeunesse ;
- créent de l’emploi et du lien.

Et bien plus encore.

Ce secteur, que l’on appelle “non lucratif”, produit chaque jour de la valeur sociale, éducative, culturelle, environnementale et économique.

Laisser disparaître ces structures, c’est laisser disparaître une partie de notre capacité à faire société.

Nous ne pouvons pas laisser ce plan social se dérouler dans le silence. Chaque voix compte. Chaque décision compte.

Soutenir les associations, ce n’est pas soutenir une dépense : c’est soutenir un pilier essentiel de notre démocratie.

Il faut agir. Agir maintenant. Avant qu’il ne soit trop tard.

Je vous remercie. Le groupe Associations et Territoires ne donnera pas de consignes de vote.

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Chers collègues et amis,
Mesdames, Messieurs en vos titres et fonctions,

La présentation des orientations budgétaires s'inscrit certes dans un contexte mais traduisent également des orientations politiques et programmatiques. Dans le cadre de ces attendus, le groupe Logement souhaite rappeler des enjeux en Occitanie.

Le logement est une priorité locale pour les citoyens d'Occitanie !

La question du logement est, ces dernières années, devenue une préoccupation croissante pour les Français, en Occitanie comme ailleurs. Lors du précédent scrutin municipal, les citoyens d'Occitanie étaient déjà 25 % à considérer le logement comme un enjeu local prioritaire. Dans la perspective des élections de mars 2026, ils sont désormais près de 7 sur 10 à faire figurer le logement au premier rang des sujets sur lesquels leurs élus seront attendus.

Cette émergence, très forte, est à l'évidence liée à une crise du logement dont l'ampleur n'a fait que progresser ces 6 dernières années, touchant à présent des catégories sociales qui en furent longtemps épargnées. Les répercussions sont nombreuses et potentiellement dévastatrices sur le plan social, mais aussi pour l'économie de nos territoires.

Les études successives témoignent d'un attachement sans ambiguïté des Français au parc social : ils sont 90 % à juger les Hlm « indispensables ». Un plébiscite qui n'est pas étranger au fait qu'un Français sur 2 vit ou a vécu en logement social. Et si l'on considère la population éligible, ce sont en France plus de 7 personnes sur 10 qui remplissent les conditions pour accéder à un habitat social, et jusqu'à 8 sur 10 en Occitanie.

Le logement est un atout pour l'économie de l'Occitanie !

La pénurie de logements génère des blocages sur les mobilités professionnelles et freine le développement d'entreprises qui peinent à recruter des salariés ne pouvant se loger dans leur bassin d'emploi...

Le logement social est une de ces solutions. Son rôle « d'amortisseur social » des crises ne demande qu'à être activé et soutenu à la hauteur des besoins. Or, ces derniers sont grands. Le nombre de demandeurs d'un logement social en Occitanie était déjà de près de 150 000 en 2020. Il dépasse aujourd'hui les 220 000 ménages. Chaque année, la file d'attente s'est allongée en moyenne de 12 000 foyers... Pour une attribution de logement Hlm, on compte aujourd'hui dans notre région près de 8 demandeurs, quand au début de la décennie ils n'étaient « que » 4.

Pour l'emploi, pour la revitalisation des centres-villes ou centre-bourgs, pour la mixité sociale et générationnelle, pour les solidarités locales, pour le maintien des classes et des commerces en zone rurale, le logement social est un puissant levier entre les mains des élus.

Si vous vous posez la question « Pourquoi le logement social est-il une chance pour les territoires » ? Voici les réponses :

PARCE QUE LE LOGEMENT SOCIAL RÉPOND AUX BESOINS DU PLUS GRAND NOMBRE

Le parc Hlm loge l'Occitanie dans toute sa diversité. Il accompagne les mutations démographiques et les évolutions des modes de vie en permettant à près de 700 000 habitants d'accéder à un habitat de qualité à loyer modéré.

PARCE QUE LE LOGEMENT SOCIAL ADAPTE L'HABITAT À LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE

Les organismes du logement social sont engagés de longue date dans tous les défis environnementaux majeurs. Grâce à ce volontarisme, le patrimoine Hlm est aujourd'hui nettement en avance sur le parc privé sur les principaux indicateurs (étiquette énergie des logements, éradication des passoires thermiques, réduction des consommations d'énergie primaire...). Aux avant-postes de la lutte contre le dérèglement climatique, le secteur développe de nouvelles solutions pour favoriser le confort d'été, tout en préparant sa neutralité carbone à l'horizon 2050.

PARCE QUE LE LOGEMENT SOCIAL DYNAMISE L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

Le logement social investit plus d'un milliard d'euros en Occitanie. Les organismes sont présents dans plus d'un tiers des communes. Ils réunissent plus de 6600 salariés, auxquels s'ajoutent 24 000 emplois induits, sur l'ensemble du territoire régional.

En conclusion, nous souhaitons rappeler que le logement social est à la croisée de nombreuses politiques publiques et de l'aménagement du territoire à forts enjeux régionaux !

Le groupe Logement remercie l'équipe et les membres de la commission 8 pour la qualité des travaux menés.

Le groupe Logement votera l'Avis.

Monsieur le Président du CESER,
Messieurs les représentants du Conseil régional Occitanie,
Madame la Présidente de la commission 8,
Madame la Rapporteure,
Mesdames, Messieurs, chères-chers collègues,

Le collège 4 tient à féliciter et remercier la commission 8 *Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques* pour la qualité de son projet d'avis sur les orientations budgétaires 2026, toujours réalisé dans un contexte et un temps très contraints.

Notre intervention portera sur 2 sujets : le logement et les associations.

POUR LE LOGEMENT ET LES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ ET DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

On dit souvent que le logement est un sujet parmi d'autres. En réalité, le logement est la condition de tout le reste : travailler, étudier, se soigner, élever ses enfants, vieillir dignement. Et s'il est aujourd'hui la première préoccupation des Français, ce n'est ni un slogan ni une posture politique : c'est une réalité vécue chaque jour, faite d'attentes interminables et de renoncements.

Cette crise n'est plus conjoncturelle. Elle est structurelle et durable, et elle est particulièrement aiguë en Occitanie. Notre région accueille plus de 42 000 nouveaux habitants par an, une attractivité réelle, mais qui exerce une pression massive sur un parc de logements déjà insuffisant.

Or, la production ne suit pas. En Occitanie, sur les douze derniers mois, 36 500 logements ont été autorisés et 30 800 mis en chantier, des volumes qui ne représentent qu'environ 10 % de la production nationale, alors que la région concentre une part très importante de la croissance démographique, accentuant durablement la tension sur le logement.

Quand l'offre ne suit pas, les conséquences sociales sont immédiates. 35 % des ménages déclarent avoir eu froid chez eux au moins une journée, en raison du coût de l'énergie ou de la mauvaise qualité des logements, et 64 % des locataires du parc social rencontrent régulièrement des difficultés financières. Avoir un toit ne garantit plus des conditions de vie dignes, et cette fragilisation se traduit par une reprise préoccupante des expulsions, provoquant des ruptures de parcours et une pression accrue sur des dispositifs d'hébergement d'urgence déjà saturés.

Dans ce contexte, les associations de solidarité et du logement accompagné sont un pilier essentiel. Les données de l'UNAFO montrent que la part des personnes issues de la rue ou de l'hébergement accédant au logement accompagné est passée de 34 % en 2023 à 38 % en 2024, soit plus de 14 000 personnes sur une seule année. Mais ces mêmes travaux montrent aussi l'extrême précarité des publics accompagnés contraints à des arbitrages entre se loger, se chauffer, se soigner... et parfois se nourrir.

Dans le même temps, les acteurs de la solidarité sont eux-mêmes fragilisés : un sur deux voit sa situation financière se dégrader, un sur quatre est menacé de disparition, et plus de la moitié n'ont aucune visibilité à un an. Au moment où les besoins explosent, le système de protection se fragilise.

La crise du logement est aussi devenue un frein direct à l'emploi et au développement économique. L'exemple de Saint-Nazaire est éclairant : reprise industrielle forte, recrutements massifs, mais absence d'anticipation du logement. Résultat : salariés logés durablement à l'hôtel, renoncements à des postes.

Ce scénario doit nous alerter en Occitanie, alors que la Région porte une ambition de réindustrialisation, souvent dans des territoires ruraux ou intermédiaires dits "détendus", mais en réalité peu préparés sur le plan résidentiel.

À ces tensions s'ajoute un enjeu majeur à horizon 2050 : le recul du trait de côte méditerranéen, qui concerne des milliers de logements et nécessitera une anticipation forte du relogement.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, le Collège 4 souhaite donc rappeler que le logement doit être pleinement reconnu comme une infrastructure essentielle des politiques régionales, indissociable de l'emploi, de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire. Les orientations budgétaires de la Région, construites dans un contexte financier contraint, gagneraient à intégrer plus explicitement cette dimension transversale, en lien avec les dynamiques démographiques, économiques et climatiques propres à l'Occitanie

C'est à cette condition que le logement pourra redevenir un levier de cohésion, de développement et de résilience pour notre région.

POUR LES ASSOCIATIONS

Dans un contexte de tensions budgétaires régionales et nationales, les associations subissent une fragilisation croissante : hausse des coûts, baisse de visibilité des financements, complexité administrative, difficultés de recrutement, pression sur les emplois et les bénévoles.

Ces contraintes touchent particulièrement les territoires les plus vulnérables, notamment les QPV et territoires ruraux, où les associations représentent un maillon essentiel du lien social et de l'accompagnement des jeunes.

Les impacts sur la jeunesse sont très importants.

La réduction des moyens entraîne une baisse des activités sportives, culturelles, artistiques et d'accompagnement scolaire.

Les jeunes les plus précaires sont les premiers touchés, accentuant les inégalités d'accès à l'épanouissement et aux opportunités.

Les associations jouent un rôle de « tiers-lieu éducatif » : cadre protecteur, présence d'adultes référents, prévention des risques.

Leur fragilisation limite ces espaces de socialisation sécurisants et expose les jeunes à davantage d'isolement, de décrochages scolaires et de ruptures éducatives.

Moins de personnel signifie moins de soutien scolaire, moins de médiation, moins de suivi dans l'insertion, moins de soutien psychosocial.

Lorsque les actions de prévention se réduisent, la capacité à anticiper et à réguler les situations se dégrade et les violences, addictions, décrochage scolaire sont en recrudescence.

Les QPV dépendent fortement du tissu associatif pour garantir un accès équitable aux services.

La baisse de l'offre associative accentue les fractures territoriales et renforce le sentiment d'abandon.

La réduction des activités, de l'offre culturelle et des projets innovants rend ces quartiers moins attractifs, avec un impact sur l'ancrage, la motivation et l'estime de soi des jeunes.

Quelques préconisations :

- Pérenniser et sécuriser les financements et les emplois associatifs, notamment via des conventions pluriannuelles ;
- Simplifier les procédures administratives pour concentrer les ressources sur l'action plutôt que sur la gestion ;
- Reconnaître et financer les coûts de fonctionnement (coordination, gestion, administratif) ;
- Renforcer la présence éducative et préventive dans les QPV ;
- Favoriser une concertation régulière entre collectivités, institutions et associations afin d'adapter les réponses aux besoins des jeunes.

En conclusion

Le tissu associatif constitue un levier essentiel d'égalité, d'insertion et de cohésion sociale pour la jeunesse, en particulier dans les QPV.

La fragilisation des associations a un impact direct sur la qualité de vie, l'accès aux droits, et les perspectives d'avenir des jeunes.

Soutenir durablement les associations revient à protéger la jeunesse mais aussi les plus fragiles en général, à renforcer la prévention, et à assurer l'équilibre social des territoires les plus fragiles.

Les objectifs budgétaires de la Région confirment une priorité affirmée au soutien du tissu associatif, malgré tout, les baisses budgétaires ont des effets systémiques. Elles fragilisent les associations de l'intérieur, réduisent la qualité et l'accessibilité des services pour les publics, et affaiblissent le tissu social des territoires, en particulier les QPV et les zones rurales. Elles menacent la cohésion sociale, l'égalité des chances, la prévention, l'insertion et le vivre-ensemble.

Le soutien budgétaire aux associations n'est pas un coût, mais un levier indispensable pour maintenir la stabilité, la solidarité et la vitalité des territoires.

Nous vous remercions. Le collège 4 votera l'Avis.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Crédits couverture freepik©juicy_fish ; ©CESER Occitanie